

Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15207 – 7 F

– DIMANCHE 19 – LUNDI 20 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Fausse ouverture en Algérie

LUTTER, lutter, parler, parler... Ce vieux mot d'ordre des rébellions armées de tout acabit se vérifiera-t-il aussi en Algérie, théâtre d'une guerre civile larvée qui a déjà fait plus de deux mille morts? Même entre ennemis mortels, il vient toujours un temps où le dialogue s'amorce et va de pair avec la violence, puis parfois la relaie, avant d'ouvrir la voie à un dénouement politique. Ce temps viendra peut-être en Algérie, mais pour l'instant on y assiste surtout à un dialogue de sourds.

Il y a une semaine, l'un des chefs militaires algériens les plus en vue, le général-major Mohamed Touati avait lancé une perche aux plus pragmatiques des islamistes. Cet officier supérieur, qui représente l'armée au sein de la Commission du dialogue national (CDN), l'organe mis en place par le pouvoir pour sortir le pays de la crise, se déclarait favorable à une participation de «personnalités» du FIS – le Front islamique du salut – «respectueuses de la loi et de l'Etat» aux travaux de cette commission.

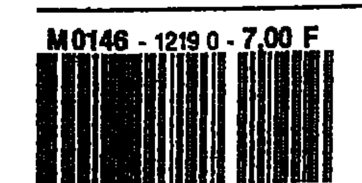
CETTE ouverture avait aussitôt trouvé un écho. Dès le lendemain, six membres fondateurs du FIS se disaient prêts à dialoguer avec l'équipe au pouvoir, en posant une seule condition préalable : la libération des leaders du FIS, notamment de ses chefs historiques, Abassi Madani, Ali Benhadj et Abdelkader Hachani.

A l'évidence, la direction du mouvement islamiste trouve cette exigence minimale largement insuffisante. Elle l'a fait savoir vendredi 17 décembre par la voix de Rabah Kébir, le chef de sa direction extérieure. Outre la libération de «tous les prisonniers politiques», ce dernier a posé quatre conditions, selon lui inséparables. L'une est ancienne, «la levée des lois et règlements adoptés après le putsch militaire» (de janvier 1992); les trois autres sont nouvelles : la création d'un «comité libre et indépendant» rassemblant les grandes forces politiques du pays, la traduction devant les tribunaux des «responsables des récents actes de barbarie», l'ouverture de «négociations sérieuses» entre le FIS et le pouvoir politique algérien».

CES exigences islamistes équivalent à une fin de non-recevoir et sont inacceptables par le pouvoir. Imagine-t-on l'armée, véritable cœur du pouvoir à Alger, consentir à juger ceux qui appliquent, sans faire de quartier, sa politique de répression? Ou prendre langue avec le FIS, en tant que tel, un parti dissous et hors la loi? Les gouvernants algériens ne conçoivent précisément un tel dialogue que dans le cadre de la CDN.

En fait, si la direction du FIS a choisi de mettre la barre si haut, c'est aussi pour des raisons qui lui sont propres. Elle a voulu marquer sa volonté de reprendre fermement en main l'ensemble de la mouvance islamiste, tiraillée entre des «réalistes» enclins à la négociation et des extrémistes dont les crimes ont créé une situation, de l'aveu de M. Kébir, partiellement «incontrôlable».

Lire nos informations page 5



Alors que les candidats aux législatives font assaut de nationalisme

M. Milosevic devrait garder le pouvoir en Serbie

Le parti socialiste du président Slobodan Milosevic est le grand favori des élections au Parlement serbe, qui se dérouleront dimanche 19 décembre. Dans un contexte d'hyper-inflation et d'appauvrissement général de la population consécutive aux sanctions économiques imposées au pays, les partis concurrents font de la surenchère nationaliste à propos de la grande Serbie. La manipulation des listes électorale et un mode de scrutin taillé sur mesure pour le parti au pouvoir devraient mettre ce dernier à l'abri de toute surprise.

BELGRADE

de nos envoyés spéciaux

Forte de la victoire militaire acquise en Krajina croate ainsi qu'en Bosnie, la Serbie entière se sent pousser des ailes et se livre à une surenchère nationaliste, particulièrement manifeste à l'occasion de la campagne pour les élections législatives du dimanche 19 décembre. *«Comment pourrait-on reprocher cet état d'esprit nationaliste aux Serbes, alors que la communauté internationale a elle-même légitimé, par ses différents plans de paix, les conquêtes territoriales serbes?»*, se défend-on dans les milieux d'opposition de Belgrade.

«Autour d'une Serbie et d'un Monténégro forts, nous réunirons tous nos territoires historiques et ethniques ainsi que la Krajina» (territoire de Croatie contrôlé par les forces serbes) : ce n'est ni un chef de guerre ni un leader extrémiste qui parlait ainsi en plein centre de la capitale serbe à la veille du scrutin, mais la figure emblématique de l'opposition démocratique au président Slobodan Milosevic, l'écrivain Vuk Draskovic, président du Mouvement du renouveau serbe. Personnalité la plus en vue de la coalition de partis démocratiques qui s'est formée autour de son mouvement, Vuk Draskovic, en comparant le rôle que doit jouer la République de Serbie à celui qu'a joué le Piémont dans l'unification de l'Italie, est ouvertement revenu à la thèse de la Grande Serbie qu'il défendait avant la guerre mais qu'il avait, depuis, effacée de son discours. Il va, désormais, jusqu'à accuser M. Milosevic d'avoir *«vendu la Krajina serbe et un peu de notre Bosnie»*.

«Pas une seule personnalité politique, pas un seul parti ne pourrait, aujourd'hui, tenir un autre langage et, notamment, remettre en cause l'appartenance de la Krajina à la Grande Serbie», explique-t-on en privé au sein de la coalition de M. Draskovic, le DEPOS (Mouvement démocratique de la Serbie). Chez les ultra-nationalistes de Vojslav Seselj, on se félicite, sur le ton de l'ironie, de ce que Vuk Draskovic soit revenu à ses premières amours.

Dans l'entourage de Slobodan Milosevic, on affecte avec jubilation de craindre que cette surenchère nationaliste ne compromette les chances de paix. Il est vrai que, pour des raisons de politique internationale, M. Milosevic a toujours préféré se retrancher derrière la *«défense du peuple serbe menacé de génocide»*, plutôt que de prôner publiquement l'unification de ce peuple au sein d'un seul et même Etat.

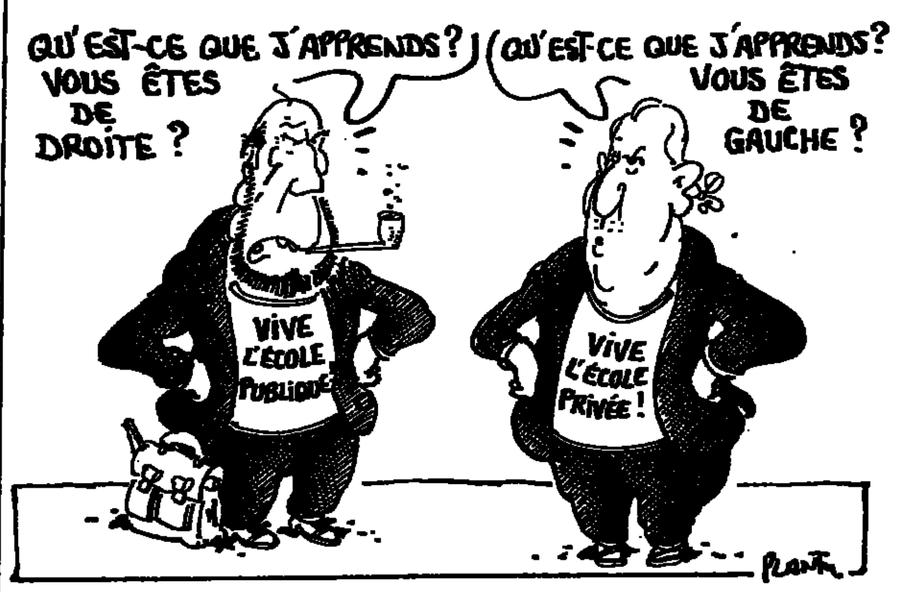
FLORENCE HARTMANN et YVES HELLER

Lire la suite page 3

Provoquant un accroc sérieux à la cohabitation

L'appui de M. Mitterrand renforce les défenseurs de l'école publique

La première riposte des défenseurs de l'école publique à la réforme de la loi Falloux a été un succès, tant par le nombre de grévistes que par la participation à des défilés à Paris et en province. M. Mitterrand a apporté son soutien à cette réaction, critiquant sèchement le gouvernement pour la première fois depuis le retour de la droite au pouvoir. Il a expliqué qu'il ne pourrait éventuellement intervenir qu'après que le Conseil constitutionnel se sera prononcé sur la validité du texte voté par le Parlement.



COMMENTAIRE

Gouverner

LE mieux est l'ennemi du bien : il en va de la politique comme de la vie, c'est en cherchant la perfection qu'on peut atteindre à la caricature. C'est ainsi qu'Edouard Balladur a peut-être commis sa première erreur.

Il est vrai que, pour l'homme qui déja, au-delà de ses propres pouvoirs de chef du gouvernement, est en train de s'approprier une légitimité présidentielle, pour le vainqueur de la bataille du GATT, pour celui qui a su entraîner derrière lui une Europe rétive, qui observe à Paris les premiers signes d'un léger mieux économique, qui est aussi celui qui paraît avoir poussé Jacques Chirac dans les cordes et réduit le président à l'inauguration ici de l'arbre de Noël de l'Elysée, là, à Céret, à celle d'un musée, bref pour quelqu'un qui semble à même de transformer la plus pauvre des pierres en or massif, il était tentant de céder. Céder à la tentation de la manœuvre parfaite.

JEAN-MARIE COLOMBANI

Lire la suite page 8 et nos informations pages 7 et 8

Enfants de guerre

Depuis dix ans, les guerres ont tué plus d'un million et demi d'enfants. Elles ont fait cinq millions de blessés – et autant de réfugiés –, transforment douze autres millions en «personnes déplacées». On recense aujourd'hui 200 000 enfants-soldats, dont une partie prennent directement part aux combats. La plupart ont été recrutés de force.

A partir du lundi 20 (nos éditions datées 21 décembre), *le Monde* publiera une série en quatre volets, intitulée «Enfants de guerre», et qui, après une présentation générale de la situation des enfants dans les guerres d'aujourd'hui, examinera – à partir de trois reportages – les cas particulièrement dramatiques de la Bosnie, de deux pays d'Afrique de l'Ouest – le Sierra-Leone et le Libéria – et de l'Afghanistan.

Taslima Nasreen, romancière maudite du Bangladesh

Comparée à Salman Rushdie, une jeune femme de trente-et-un ans a été «condamnée à mort» par des islamistes locaux pour un livre «blasphématoire»

NEW-DELHI

de notre correspondant en Asie du Sud

Elle est le Salman Rushdie du Bangladesh : le 24 septembre dernier, l'écrivain Taslima Nasreen a été condamnée à mort par un groupuscule fondamentaliste musulman pour publication *«blasphématoire»*. Le meurtrier de l' *«anathème»* se verra gratifier d'une prime de plus de 8 000 francs, montant considérable dans ce pays qui est l'un des plus pauvres du monde. Elle n'a certes ni l'aura internationale de son collègue britannique d'origine indienne, ni le «privilège» d'avoir été condamnée par Téhéran : le Saheba Sainaik Parishad (Conseil des soldats de l'islam), mouvement intégriste de Sylhet, ville du Bangladesh profond, n'est en effet qu'une organisation fondamentaliste marginale.

*C'est tout du moins ce que l'on pouvait croire quand le «chef» religieux Habibur Rehman avait promulgué sa «fatwa» contre la romancière. Mais, le mois dernier, une dizaine de milliers d'intégristes se sont rassemblés devant la grande mosquée de la capitale, Dacca, pour réclamer la mort de Taslima. *«Ceux qui m'ont condamnée ont fait des émules chez d'autres groupes fondamentalistes»*, remarquait le 1er décembre l'écrivain dans une lettre ouverte au *New York Times*.

Talisma Nasreen a trente et un ans. Gynécologue devenue poète et romancière, ses livres sont très populaires même s'ils ne sont pas considérés comme particulièrement brillants par l'intelligentsia locale. Mais son dernier ouvrage *Lajja* («la Honte»), publié en février dernier, a été interdit pour *«incitation à la haine interconfessionnelle»*. Ce roman racontait l'histoire d'une famille de la minorité hindoue du Bangladesh qui avait fait les frais des émeutes intercommunautaires d'il y a un an après la destruction de la mosquée indienne d'Ayodhya par une foule de fanatiques antimusulmans. Terre d'islam, le Bangladesh avait été le théâtre de manifestations contre les Hindous alors que les musulmans indiens se faisaient tuer par les extrémistes de la communauté rivale de l'autre côté de la frontière.

Il n'en fallait pas plus pour que les intégristes s'emparent de l'affaire pour dénoncer Taslima Nasreen.

BRUNO PHILIP

Lire la suite page 6

François Léotard au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense, est l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 19 décembre, à partir de 18 h 30.

Le «Grand Jury RTL-*le Monde*» est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 2,50 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a vingt ans

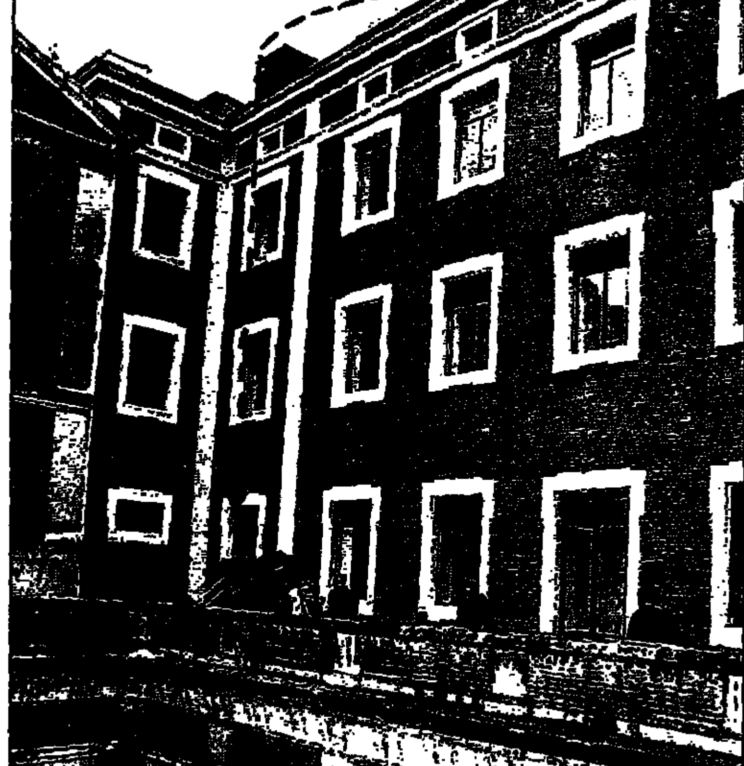
L'assassinat de Carrero Blanco

par Michel Bole-Richard

L'ASSASSINAT était prévu pour le mardi 18 décembre. La visite à Madrid, ce jour-là, de Henry Kissinger, secrétaire d'État américain, donna deux jours de vie supplémentaires à l'amiral Luis Carrero Blanco. L'ambassade des Etats-Unis était située juste à côté du lieu prévu pour l'attentat. En raison des mesures de sécurité accrues, les membres du commando préférèrent attendre. Cela ne changeait rien au dispositif, car chaque jour à la même heure, à neuf heures du matin, le président du gouvernement se rendait à la messe à l'église des jésuites, San-Francisco-de-Borja, située rue Serrano, juste à côté de son domicile.

La nomination, le 9 juin, de ce fidèle de Franco à la tête de l'exécutif ne lui avait pas fait modifier ses habitudes. Son escorte avait été légèrement renforcée, c'est tout. D'ailleurs, Carrero Blanco était bien loin de penser qu'il pourrait être victime d'un attentat. Trois jours avant sa mort, il avait vu *Chacal*, le film tiré du roman de Frederik Forsyth et inspiré de l'attentat manqué contre le général de Gaulle au Petit-Clamart. *« Cela n'arrive qu'au cinéma »*, avait-il confié à ses gardes du corps.

Si Carrero Blanco a des inquiétudes pour le jeudi 20 décembre, c'est en raison de l'ouverture du procès de dix dirigeants syndicaux accusés d'appartenir à des associations politiques illégales. Comme à son habitude, le chef du gouvernement se lève vers huit heures, monte trois quarts d'heure plus tard dans sa voiture, une Dodge Dart non blindée pesant néanmoins 1 738 kilos, et se rend à l'église. Comme d'habitude, il prend place au deuxième rang à gauche et communie. A 9 h 20, il remonte dans sa voiture où l'attendent son chauffeur et un garde du corps. Le véhicule suivi par une voiture d'escorte fait le tour du pâté de maison et emprunte la rue Claudio-Coello. Mais ce jour-là, à la hauteur du numéro 104, situé à l'opposé de l'entrée de l'église, une Austin 1 300 garée en double file oblige la Dodge présidentielle à dévier vers le centre de la chaussée. Il est 9 h 28 quand l'explosion se produit.



D. R.

Les pointillés dessinent la trajectoire qu'a suivie, après l'explosion, la voiture de l'amiral, par-dessus le toit d'un immeuble voisin.

« Un tremblement de terre »

« Un tremblement de terre », dira Miguel Alonso qui suit dans la voiture d'escorte. Remis de la stupeur et du choc, il appelle immédiatement la direction générale de la sécurité : *« Il y a eu une explosion. Ça sent le gaz. Il y a un trou. Je ne vois pas l'automobile du président. »* En fait, ce n'est pas un trou, mais une excavation de huit mètres de diamètre et de trois mètres de profondeur qui commence à se remplir d'eau et de gaz tandis que la fumée se disperse lentement. Ne voyant plus la Dodge, les membres de l'escorte croient un instant que le véhicule n'a pas été touché et se précipitent au domicile de l'amiral pour savoir si ce dernier est rentré. Les policiers de garde ne l'ont pas vu. Miguel Alonso communique à ses supérieurs qu'il ne sait pas où se trouve le président.

La Dodge et ses trois occupants ont été littéralement catapultés par les trois charges, d'une cinquantaine de kilos chacune, de Goma 2 (plastic), un puissant explosif industriel provenant d'un lot de 3000 kilos dérobé le 31 janvier 1972 à Hernani, au Pays basque, et dont l'explosion a été commandée à distance. Un saut de trente-cinq mètres par-dessus les cinq étages d'un couvent, avant de retomber sur un patio intérieur situé au deuxième étage de la résidence des jésuites.

L'un d'entre eux, le vieux Manuel Solis, n'en crut pas ses yeux quand il vit *« voler »* une voiture. Ses amis ne le crurent pas davantage, attribuant sa *« vision »* à des troubles séniles. Ils durent pourtant se rendre à l'évidence et admettre que le vieux Solis avait encore toute sa tête. Le Père José Luis Gomez administra l'extrême-onction aux trois victimes. Seul le garde du corps avait été tué sur le coup. Carrero Blanco mourra sur le chemin de l'hôpital et son chauffeur résistera quelques heures.

Cet attentat spectaculaire aurait pu causer d'autres morts. En temps normal, 250 enfants se trouvaient réunis sur cette terrasse juste avant de rentrer en classe à 9 h 30. Les vacances prévues pour le vendredi 21 avaient été avancées de deux jours, car les élèves participaient à un chœur pour les fêtes de Noël.

La mort du président du gouvernement provoqua une véritable confusion au sein des forces de sécurité. Personne ne voulait croire à la réalité de l'attentat. Pendant longtemps, la thèse d'un accident dû à une explosion de gaz prévaut. Il faudra attendre 17 h 30 pour que l'attentat soit officiellement reconnu.

Carlos Arias, ministre de l'intérieur, avait cependant, dès la fin de la matinée, envisagé ce qui n'était alors qu'une hypothèse. Il avait composé le numéro 99 sur son téléphone rouge, une ligne directe, pour informer le chef de l'Etat, Francisco Franco, de la mort de celui qui était considéré comme son dauphin. Un conseiller décrocha. C'est lui qui devait apprendre la nouvelle à un Caudillo grippé qui avait préféré garder la chambre. Les lignes de téléphone des services officiels et des ministères furent rapidement saturées, ce qui accrut encore la nervosité. Les responsables essayaient en vain de savoir ce qui s'était passé, les subordonnés étaient en quête d'ordres qui ne venaient pas.

Pour rassurer, un communiqué officiel de la Bourse fut publié à la mi-journée, informant qu'*« il n'y avait pas eu de mouvement de catastrophe, seulement d'émotion »*. Le procès des dirigeants syndicaux fut suspendu. Santiago Carrillo, le dirigeant clandestin du Parti communiste, vit pendant longtemps la main de la CIA dans cet assassinat programmé à dessein, selon lui, pour le jour de l'ouverture de l'audience, réduisant ainsi pratiquement à néant le travail déployé pour sensibiliser l'opinion. Le soir même, la police découvrait un appartement d'une rue de Madrid dans lequel avaient résidé les auteurs de l'attentat et deux policiers arrivaient de Bilbao avec le fichier de tous les *etarras* (combattants basques) recensés. Le 22 décembre, les photos des six auteurs présumés étaient diffusées aux policiers. Le 9 janvier 1974, le cabinet d'instruction numéro 8 du tribunal de Madrid délivrait les inculpations contre les six membres présumés de l'opération « Ogro » (Ogre), du nom de code donné à cet attentat considéré comme un modèle du genre.

Père tranquille d'une fin de règne

L'ETA, le mouvement indépendantiste basque, n'avait aucune animosité particulière contre l'amiral, pas plus que contre un membre quelconque du gouvernement de cette période. A l'époque, l'organisation basque ne représentait pas encore une menace sérieuse quant à ses capacités opérationnelles. En treize ans d'existence, l'ETA n'avait commis qu'un seul attentat mortel, en 1968.

Si l'on choisit pour ce second attentat Carrero Blanco, père tranquille de la fin d'une dictature, un homme *« totalement identifié avec l'œuvre politique du Caudillo »*, selon ses propres termes, et considéré comme un perpétuateur sûr du franquisme après la mort de son fondateur, c'est tout simplement parce qu'il représentait un objectif facile en raison de la régularité de ses habitudes. A l'origine, il était question de l'enlever pour *« l'échanger »* contre cent cinquante militants basques emprisonnés. Le renforcement de sa protection après sa nomination à la tête du gouvernement avait contraint l'ETA à envisager son assassinat.

Il s'écoulera en fait plusieurs mois entre la germination de l'idée de l'enlèvement et la réalisation de l'attentat. L'homme qui vraisemblablement actionna l'explosion à distance, José Miguel Benaran, dit Argala, poussera l'audace jusqu'à communier derrière l'amiral, en octobre 1972, afin de mettre au point les détails du rapt. Cette idée ayant été abandonnée, Javier Maria Larreategui, dit Atxulo, acheta le 15 novembre un studio au sous-sol du 104 de la rue Claudio-Coello pour y faire des « études de sculpture ». Les travaux de percement du tunnel commencèrent le 7 décembre. Il fallut plus d'une journée pour franchir le mur avant d'entreprendre le forage d'une étroite galerie de 6,4 mètres de long, au bout de laquelle fut percée une autre galerie de la même longueur afin de former un T. Un travail difficile en raison des éboulements et des émanations de gaz. Le prétexte de la sculpture fut donné au gardien pour justifier le tintamarre provoqué par ces mineurs. Les voisins l'attribuèrent aux travaux de démolition d'un immeuble voisin. Les gravats furent entreposés dans le local.

Le 17 décembre, tout était terminé. Le commando procéda à une répétition de l'opération pour régler les détails, tirer les fils électriques jusqu'au coin de la rue Diego-de-Leon et obturer les trois extrémités des galeries avec du sable et des gravats, afin que l'onde de choc se dirige vers le haut et ne se perde pas dans le sous-sol, comme cela avait été le cas lors de l'attentat manqué contre le dictateur portugais Salazar en 1937. Un trait rouge fut tracé sur le mur pour servir de point de repère.

Le jour dit, Argala et l'un de ses acolytes, vêtus de bleus d'électricien, s'installèrent au coin de la rue, l'un juché sur un escabeau, le second avec une caisse à outils contenant la batterie et le commutateur de précision. L'Austin 1300 placée en double file avait trois fonctions : obliger la voiture présidentielle à passer au-dessus des charges explosives, servir de repère avec le trait rouge et parachever l'attentat par la déflagration de neuf kilos de plastic se trouvant à l'intérieur. Cette deuxième explosion ne s'est pas produite : le pain ne fut découvert que quelques jours plus tard. L'attentat commis, les deux artificiers rejoignirent un compère qui les attendait dans une voiture en marche avant de se réfugier dans les faubourgs de Madrid.

Seules trois personnes auraient participé à l'acte final de l'opération « Ogro », mais une dizaine en tout étaient au courant du projet. Parmi les acteurs directs, deux d'entre eux ont été arrêtés lors d'une vaste opération policière en juillet 1975. Ils furent libérés avec beaucoup d'autres fin octobre 1977 après la promulgation, le 15 du même mois, d'une loi d'amnistie sur les délits à caractère politique. Argala, la cheville ouvrière de l'opération « Ogro », mourra le 21 décembre 1978, à Anglet, au Pays basque français de la même manière que sa victime. Sa voiture, une Renault 5, fut pulvérisée par une charge explosive au moment où il mettait le contact. A un jour près, l'assassin périssait cinq ans après l'homme en compagnie duquel il avait communié.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Le moment du vote

LE NOMBRE ET LA RAISON
de Patrick Gueniffey. Editions de l'Ecole pratique des Hautes Etudes en sciences sociales. 600 pages, 250 F (jusqu'au 31 mars 1994).

LE VOTE SANCTION
de Philippe Habert, Pascal Perrineau et Colette Ysmal. Etudes politiques du « Figaro » et Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 348 pages, 120 F (jusqu'au 31 mars 1994).

QUAND ils ont commencé à voter, les Français s'y sont mis allègrement. *« Entre 1790 et 1799, pas moins d'une vingtaine de consultations générales furent organisées, au niveau local ou national, au premier comme au second degré... »* Le droit de suffrage a ainsi été exercé trois fois par an, en moyenne, ce qui n'est pas si mal pour un début. Un historien, Patrice Gueniffey, s'est penché sur les pratiques électorales de la Révolution. Il a étudié dans le détail et sous toutes ses formes, du censitaire à l'universel, ce qu'il appelle le *« moment du vote »*, pour en souligner les enseignements paradoxaux.

La Révolution a inventé la démocratie en France mais ne l'a guère respectée à travers son institution la plus symbolique, et réciproquement, l'élection n'a pas été révolutionnaire. Comme l'observe l'auteur : *« L'idée d'élection ne s'accorde pas spontanément avec celle de révolution. »* Dans la réalité, il apparaît qu'il est *« possible de suivre le déroulement de la Révolution en faisant abstraction du suffrage »* et que, si celui-ci a permis de donner au mouvement historique en cours *« la plupart de ses acteurs »*, il n'a jamais désigné, et donc pas légitimé, le pouvoir exécutif.

L'imposant travail de Patrice Gueniffey, préfacé par François Furet, consiste à montrer, à partir de documents historiques, à quoi tiennent les raisons de ce paradoxe. Certaines sont d'ordre technique, d'autres procèdent de choix politiques. Le nouvel acte de citoyenneté s'opérait à deux degrés : les citoyens *« actifs »* désignaient à l'échelle d'une circonscription elle-même nouvelle, le canton, des électeurs qui, assemblés au chef-lieu de département, élisaient les députés. La durée des sessions, la lourdeur des procédures étaient de nature à décourager les plus enthousiastes, et l'abstention gagna vite du terrain. L'auteur évalue la participation à 50 % pour les élections municipales de 1790, à 23 % pour la désignation de l'Assemblée nationale de juin 1791, à 15 % pour celle de la Convention en août 1792.

Mais il y a d'autres motifs plus profonds de désaffection. Le système électoral sépare strictement la sélection des élus, à laquelle il se tient, de la délibération politique. On choisit des hommes, en fonction de leur réputation et de leur notoriété, sans se prononcer sur les idées qu'ils incarneraient et encore moins sur les programmes. Au reste, il n'y a pas de candidatures déclarées, mais des ambitions officieuses qui laissent plus de place à l'intrigue qu'à la transparence. Une fois qu'il est désigné, l'élu devient un représentant de la nation tout entière et indivisible : autant dire qu'il échappe au contrôle de ses électeurs et que le lien entre les aspirations de la communauté d'élection et le rôle national de son représentant est ténu. La politique, la vraie, se fait ailleurs qu'au lieu du vote, et il en est partout ainsi. La pratique révolutionnaire du suffrage est homogène, même dans ses effets stérilisants pour la conception de la démocratie moderne que la Révolution était censée incarner.

L'alchimie électorale a conservé une part de mystère qu'il n'est pas si simple de percer deux cents ans après. Philippe Habert, Pascal Perrineau et Colette Ysmal ont travaillé en équipe, avec la participation d'une quinzaine de leurs amis politologues, pour analyser au plus fin les enseignements des élections législatives des 21 et 28 mars 1993. Le résultat de leurs travaux est publié sous le titre *le Vote sanction*. Ce jugement s'applique d'abord à la gauche et au PS, lequel est tombé à 19 % des suffrages exprimés (au lieu de 37 % en 1988 et 32 % en 1986), mais aussi, fût-ce moins spectaculairement, aux autres partis de gouvernement, de même qu'aux forces dites *« hors système »*. Les auteurs considèrent que la droite de l'UPF, si elle a rattrapé son échec de 1988, ne paraît pas avoir alors amorcé une véritable reconquête. Cependant, Jean Chiche et Elisabeth Dupoirier observent que la droite de 1993 *« est plus populaire et, pour la première fois, équilibrée entre électeurs masculins et féminins »*. Elle y gagne une meilleure assise sociale qu'en 1986, à quoi s'ajoutent les atouts d'une égalisation géographique de son influence et une bonne résistance à l'extrême droite. Son problème pour l'avenir est de fidéliser les déçus du socialisme qui lui ont assuré la victoire.

Plus à droite, Pascal Perrineau reconnaît au Front national sa capacité à capitaliser les mécontentements en tout genre sans pouvoir sortir de *« son enclavement protestataire »*. Daniel Boy souligne les fragilités persistantes de l'écologie, dont il attend les résultats aux élections municipales de 1995 pour mieux la tester. De la même façon, Gérard Grunberg s'interroge sur l'avenir du Parti socialiste d'Epinay, qui a perdu en route ce qui était sa force : l'alliance des couches moyennes modernistes et des couches populaires qu'inquiètent les bouleversements économiques. Il conclut à la nécessité d'une refondation, si l'objectif demeure la conquête du pouvoir.

Ce ne sont là que quelques aperçus de la richesse de ce travail collectif. Il faudrait en mentionner bien d'autres, notamment les doutes qu'émet Jean Charlot sur l'éventualité d'une réelle recomposition politique et la distinction qu'établit Olivier Duhamel entre la première et la seconde cohabitation, cette dernière se révélant plus pacifique, à telle enseigne que *« la précampagne de 1993-1995 se déroule principalement au sein de la droite »*.

Les élections législatives en Serbie

■ **SURENCHÈRE.** Tous les partis en lice pour les élections législatives du 19 décembre, y compris l'opposition démocratique à Slobodan Milosevic, font appel aux sentiments nationalistes. Quant au président de Serbie, il n'est pas vraiment menacé, même si son parti ne remporte pas la majorité absolue.

■ **NÉGOCIATIONS.** Les discussions sur la Bosnie s'intensifient sans progrès réels jusque-là. Par ailleurs, Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie a présenté pas moins de huit rapports dont chacun est un catalogue des crimes commis au nom de la *« purification ethnique »*.

M. Mazowiecki lance un nouvel appel en faveur de l'aide à la Bosnie

GENÈVE

de notre correspondante

On a rarement assisté, au Palais des nations, à une conférence de presse aussi amère que celle donnée le 15 décembre par l'ancien premier ministre polonais, Tadeusz Mazowiecki, devenu rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie. Il a présenté pas moins de huit rapports dont chacun est un catalogue des crimes commis au nom de la «purification ethnique» et un appel déchirant à la communauté internationale pour qu'elle fasse cesser les massacres et lever les entraves à une aide humanitaire toujours insuffisante. Aujourd'hui, M. Mazowiecki se déclare *« fatigué »* et se plaint que nul ne veuille l'entendre. Comme on lui demandait s'il était décidé malgré tout à poursuivre sa mission, il a répondu : *« Je me pose à moi cette question. »*

M. Mazowiecki a principalement évoqué la famine qui sévit dans l'enclave de Tuzla, en Bosnie. Il a précisé que, dans l'ensemble de cette République, les habitants ont perdu en moyenne une quinzaine de kilos, la mortalité infantile augmente, ainsi que le nombre des suicides et la propagation de maladies infectieuses telles que la tuberculose et l'hépatite virale. La population de Tuzla est partagée entre Musulmans et Croates qui, jusqu'à présent, vivent en bonne intelligence. *« C'est un fait exceptionnel*, dit encore l'ancien premier ministre polonais, *mais le pire est à craindre si les secours indispensables ne parviennent pas à temps. »*

ISABELLE VICHNIAC

Listes manipulées et loi électorale sur mesure pour le parti du président

BELGRADE

de nos envoyés spéciaux

Prudence est mère de sûreté, et Slobodan Milosevic n'est pas homme à se lancer dans une aventure électorale sans assurer ses arrières. Des dispositions de la loi électorale au mode de dépouillement en passant par la composition des listes électorales, le président de Serbie a largement «balisé» le terrain pour multiplier les chances de son Parti socialiste, dans un pays où n'existe pas de carte d'électeur.

L'opposition note, toutefois, que les possibilités de fraudes au profit des socialistes (ex-communistes) de M. Milosevic sont légèrement moindres que lors des élections de décembre 1992. Ainsi des représentants des partis en lice pourront-ils, cette année, suivre, à l'issue du scrutin, le transfert des urnes des bureaux de vote aux centres de dépouillement régionaux. Cependant, dans certains bureaux, l'opposition a été écartée des listes de scrutateurs et donc privée de cette possibilité.

Grâce à des manipulations touchant, notamment, les listes électorales, le régime s'assure un avantage. En premier lieu, plus de deux ans après l'éclatement de la Yougoslavie, les listes électorales utilisées pour le scrutin du dimanche 19 décembre en Serbie sont celles de l'ex-fédération, arbitrairement *«remises à jour»*. Nombre d'électeurs serbes dûment inscrits ont, soudain, vu leur nom disparaître des listes, alors que ces dernières comportent toujours les noms d'électeurs aujourd'hui ressortissants d'autres Républiques.

De plus, des électeurs ont été convoqués dans plusieurs bureaux de vote. Ainsi, l'opposition a-t-elle relevé le cas d'électeurs répertoriés dans cinq bureaux différents, ce qui leur permet de voter cinq fois, comme à Valjevo (dans le centre de la Serbie). Parmi d'autres «anomalies» : certaines listes comptent des électeurs fictifs – nom et adresse inconnus ; deux des neuf circonscriptions de Serbie ont vu leur corps électoral grossir de 150 000 personnes (sur une population totale d'environ un million d'habitants) en un an... En outre, les réfugiés de Croatie et de Bosnie ont la possibilité de voter. D'autre part, le vote dans les casernes échappe à tout contrôle ; or, nombre de réservistes sont, comme par hasard, requis pour des manœuvres le jour des élections et les appelés ont été consignés.



Le mode de scrutin – la proportionnelle par circonscription avec un seuil d'éligibilité à 5 % – favorise, en lui-même, le parti au pouvoir d'autant qu'il prévoit l'octroi des restes aux plus grosses formations, au premier rang desquelles figure le Parti socialiste de Slobodan Milosevic. On mesure l'intérêt pour ce dernier d'un tel mode de scrutin lorsque l'on sait que près d'une centaine de partis, coalitions et listes indépendantes sont en compétition. Lors des élections de 1992, une dizaine de partis seulement ont dépassé les 5 %, et les partisans de M. Milosevic ont largement bénéficié du système : un candidat de la coalition d'opposition DEPOS avait besoin, en moyenne, de 25 % de plus de voix qu'un candidat socialiste pour être élu.

L'opposition s'est lancée dans la chasse aux fraudes. Elle a notamment prévu d'organiser un décompte parallèle des voix, grâce à son réseau de scrutateurs, ce qui l'oblige à mobiliser quelque 20 000 personnes. Mais cette chasse ressemble fort, selon l'expression d'un membre de l'opposition, à *« une course entre douaniers et trafiquants : dès que les premiers découvrent les méthodes utilisées par les seconds, ces derniers en inventent de nouvelles »*.

F.H. et Y.H.

Arkan, chef de milice et candidat

BELGRADE

de nos envoyés spéciaux

Un bruit assourdissant, fait d'applaudissements, de sifflets et de voix tonitruantes, submergeait l'immense gymnase de Belgrade, dans une débauche de drapeaux, d'affiches et de badges aux couleurs serbes. De véritables murs de haut-parleurs déversaient leur flot de décibels, tapant au ventre, crevant les tympans. Sur la scène, occupée par un grand orchestre, tout était prêt pour accueillir le héros de la manifestation : Arkan, chef de milice, repris de justice, criminel de guerre et candidat aux élections législatives de Serbie. Quand, enfin, il est apparu, après les pauvres prestations d'un chanteur tzigane, d'un rocker en smoking agrémenté d'un foulard de pirate et d'une chanteuse en robe de mariée, flonflons, chœurs, tambours et trompettes se sont déchaînés, devant des gradins... aux trois quarts vides. Service d'ordre très musclé et candidats de la liste «arkanienne» de Belgrade étaient presque plus nombreux que le public.

«Serbia, Serbia, Serbia» : après un discours d'à peine une dizaine de minutes se résumant à ce seul mot, le «commandant» Arkan, fiché à Interpol et recherché par plusieurs polices européennes, s'en est allé, emmenant avec lui son trompettiste fétiche en uniforme de l'armée royale serbe.

Si les sondages ne donnent à ses listes que peu de chances de faire un gros score au plan national, les «arkaniens» pourraient bien jouer au Parlement le rôle de franc-tireurs au profit des troupes de Slobodan Milosevic, comme l'a fait la milice du «commandant» sur les champs de bataille de Croatie et de Bosnie.

F.H. et Y.H.

M. Milosevic devrait garder le pouvoir

Suite de la première page

Pour bien montrer qui est le plus apte à faire la paix – capacité que revendiquent tous les candidats, sans qu'aucun ne dise comment –, le président Milosevic a donné une large publicité à ses entretiens, quarante-huit heures avant le scrutin, avec les médiateurs internationaux, Lord Owen et Thorvald Stoltenberg, ainsi qu'avec une délégation officielle croate, laissant entendre que la paix était à portée de la main.

Certains, au DEPOS, admettent que la débauche actuelle de nationalisme pourrait être dangereuse pour l'avenir, mais ils insistent sur la responsabilité de la communauté internationale, l'accusant presque d'avoir poussé l'ensemble de la classe politique serbe à enfourcher ce cheval de bataille par sa reconnaissance du fait accompli en Bosnie-Herzégovine. En réalité, le discours «grand-serbe» que tient toute l'opposition s'appuie sur un sentiment général dans l'opinion publique. Il tranche singulièrement sur celui de l'opposition démocratique d'avant les élections de décembre 1992, à l'époque regroupée derrière l'homme d'affaires américano-serbe Milan Panic pour tenter de sortir la Serbie de son isolement international.

Des billets de 50 milliards de dinars

Aujourd'hui, chacun se targue de pouvoir obtenir la levée des sanctions internationales, sans toutefois donner la moindre recette sur la façon d'y parvenir. A en croire les déclarations publiques des leaders serbes, il leur suffirait de remplacer Slobodan Milosevic pour que ces sanctions disparaissent du jour au lendemain. Avec le thème de la *«cause nationale»*, celui de l'asphyxie de la Serbie est, en effet, au centre de toutes les préoccupations. C'est que l'état de l'économie serbe est catastrophique, avec une chute de 65 % de la production industrielle par rapport à 1989, un taux d'inflation mensuel à cinq chiffres (1 % par heure) rejoignant celui de l'Allemagne des années 20, une paupérisation générale – les deux tiers de la population serbe se trouvent au seuil de la pauvreté.

Pour l'opposition, cette catastrophe est autant due à la mauvaise gestion du régime qu'aux sanctions internationales. Pour les socialistes de M. Milosevic au contraire, le délabrement économique de la Serbie est la conséquence directe de l'embargo, l'opposition étant, selon eux, *«responsable à 90 % des sanctions, car les opposants ont couru le monde en demandant que la Serbie soit punie. Et maintenant, ils prient à genoux pour qu'elles soient levées»*.

Dans quelle mesure la crise économique jouera-t-elle contre le parti au pouvoir, incapable de redresser la situation et qui utilise la planche à billets comme seul remède ? Le gouvernement ne cesse de promettre des *«plans anti-inflation»*, dont le seul résultat est l'impression de billets de 50 milliards de dinars. Conscients de leur échec, qui pourrait leur coûter un nombre consistant de voix, les socialistes se réfugient derrière *«l'injustice et le sadisme»* de la communauté internationale. Ils comptent aussi sur l'aura qu'a gardée M. Milosevic auprès de leurs électeurs traditionnels ainsi que sur quelques «coups» publicitaires, comme la vente libre d'essence à trois jours des élections ou l'augmentation soudaine des pensions de retraite – augmentation, d'ailleurs, immédiatement annulée par l'hyper-inflation.

De nouveaux alliés

En tout état de cause, Slobodan Milosevic risque fort de ne pas atteindre l'objectif qu'il s'était fixé en prononçant la dissolution du Parlement, il y a un mois : obtenir une majorité absolue à l'Assemblée pour son parti. Après la rupture de son alliance avec le Parti radical de Vojslav Seselj, en septembre, le Parti socialiste s'est, en effet, retrouvé minoritaire, avec 101 sièges sur 250. Selon les sondages les plus récents, les socialistes stagneraient ou seraient en léger retrait, malgré l'accaparement de la télévision, principale source d'information en Serbie. Dans ce cas, les partisans de M. Milosevic devraient chercher de nouveaux alliés.

Au sein du DEPOS, on soupçonne fortement le leader du Parti démocrate, Zoran Djindjic, qui a fait échouer toutes les tentatives d'union de l'opposition, d'avoir déjà promis son soutien au Parti socialiste. En outre, le président Milosevic est assuré de l'appui du «commandant» Arkan, chef de guerre reconverti dans la politique, dont la milice s'est illustrée par l'efficacité avec laquelle elle a mené ses opérations de «nettoyage ethnique» en Croatie et en Bosnie. Sa formation est assurée de remporter un minimum de sièges au Kosovo, province serbe peuplée à 90 % d'Albanais de souche qui ont décidé de boycotter les élections. Quant à la coalition de Vuk Draskovic, d'après les sondages elle dispute la deuxième place aux radicaux de M. Seselj, qui seraient en perte de vitesse (après avoir disposé de 71 sièges, contre 50 au DEPOS). Cependant, on enregistrait un nombre important d'indécis à quelques jours du scrutin de dimanche : près de la moitié du corps électoral. Le taux d'abstention pourrait, en outre, accuser une forte hausse étant donné la date choisie : la Saint-Nicolas, fête observée en famille par beaucoup de Serbes.

En cas de mauvaise surprise, M. Milosevic aurait toujours un recours. L'opposition a d'ores et déjà relevé un certain nombre d'irrégularités – comme la participation d'un candidat à la commission électorale – qui, à défaut d'avoir été sanctionnées à temps, en dépit des protestations de certains partis, permettraient à l'homme fort de la Serbie d'annuler les élections.

FLORENCE HARTMANN et YVES HELLER

IRLANDE DU NORD

Les extrémistes protestants n'excluent pas un cessez-le-feu si l'IRA renonce à la violence

Le commandement militaire regroupant les deux principales milices protestantes d'Irlande du Nord, les Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF) et la Force des volontaires de l'Ulster (UVF), a annoncé vendredi 17 décembre à Belfast que *«dans la période intérimaire et en l'absence de réponse des gangs de meurtriers de l'IRA* [Armée républicaine irlandaise], *le commandement militaire loyaliste conjoint poursuivra sa politique actuelle, en relation avec la violence de l'IRA»*. Ces deux milices illégales ont revendiqué la plupart des assassinats dans la province ces derniers mois.

Par ailleurs, entre jeudi soir et vendredi soir, 50 091 personnes ont appelé la Télévision d'Ulster pour répondre à un sondage sur l'impact de la déclaration de Downing Street. 51,3 % des personnes ainsi consultées, contre 48,7 % d'un avis contraire, y voient *«un premier pas vers la paix»*. Selon un autre sondage publié par le *Financial Times*, 95 % des chefs d'entreprise de la province sont favorables à l'idée d'un dialogue entre le gouvernement britannique et l'IRA.

En République d'Irlande, le Parlement a approuvé vendredi par acclamation la déclaration conjointe. Le primat de l'Eglise catholique, le cardinal Cahal Daly, a dit vendredi que cette déclaration – *«un modèle d'équilibre et d'équité»*, a-t-il précisé – offrait *«aux paramilitaires des deux camps une occasion honorable»* de cesser la violence.

A New-York, Ahmad Fawzi, porte-parole de Boutros Boutros-Ghali, a indiqué vendredi que le secrétaire général de l'ONU a salué *«chaleureusement»* la déclaration conjointe et *«espère qu'une cessation permanente de la violence va intervenir immédiatement»*. – *(AFP, Reuter.)*

AUTRICHE : deux nouvelles arrestations dans l'affaire des lettres piégées. – Deux nouveaux suspects ont été interpellés jeudi 16 décembre à la suite des attentats à la lettre piégés perpétrés en Autriche depuis le début du mois. Un dizaine de ces lettres avaient été envoyées à des personnalités en relation avec les étrangers et les demandeurs d'asile, blessant cinq personnes, dont le maire de Vienne, Helmut Zilk. Toutes les personnes arrêtées appartiennent aux milieux de l'extrême droite néo-nazie. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La Turquie et le Liban renforcent leurs relations

Le premier ministre turc, Tansu Ciller, et son homologue libanais, Rafic Hariri, ont abordé *« tous les aspects »* des relations bilatérales, jeudi 16 et vendredi 17 décembre, au cours de la première visite officielle en Turquie d'un premier ministre libanais, qualifiée de *« très importante »* par une source gouvernementale turque. Les entretiens ont notamment porté sur la coopération en matière de sécurité, en particulier contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), a indiqué la même source. La Turquie, qui souhaite aussi procéder à des échanges d'informations, a demandé au Liban de ne pas autoriser le PKK – qui dispose d'un camp d'entraînement dans la plaine libanaise de la Bekaa sous contrôle syrien – à agir sur son territoire. On indique de source turque qu'Ankara s'est félicité de *« l'attitude constructive »* de M. Hariri sur le dossier du PKK. – *(AFP.)*

EUROPE

ITALIE

M. Craxi a témoigné dans l'affaire Enimont

Bettino Craxi, ancien secrétaire du Parti socialiste italien (PSI), et Arnaldo Forlani, ancien secrétaire de la Démocratie chrétienne (DC), ont témoigné à leur tour devant un tribunal milanais, vendredi 17 décembre, lors du procès de Sergio Cusani, protagoniste de l'affaire Enimont, la tentative ratée d'union entre les groupes public énergétique ENI et privé Ferruzzi-Montedison.

ROME

de notre correspondante

On l'a appelé le procès-spectacle : procès télévisé, qui permet à l'Italie, à travers les déclarations des hommes politiques qui se succèdent, de revenir sur l'histoire des dernières années.

La journée de vendredi aura été spéciale. Quelqu'un l'a appellée le «vendredi noir» du «CAF», le trio Craxi (Bettino), le secrétaire du PSI, Andreotti (Gulio), le président du Conseil démocrate-chrétien, et Forlani (Arnaldo), secrétaire de la DC. Tout comme M. Andreotti, occupé de son côté à se défendre des accusations de collusion avec la Mafia, les deux autres membres du «CAF», MM. Craxi et Forlani, étaient à la barre. M. Forlani s'est muré dans son refus d'admettre qu'il ait su quoi que ce soit des financements illégaux de son parti, ce qui n'a pas manqué de susciter l'agacement du juge Di Pietro. Le juge a demandé une confrontation avec Severino Citaristi, le secrétaire administratif de la DC, qui, lui, avait déclaré que M. Forlani savait. Mais la journée n'était pas finie. M. Craxi, arrivé dans l'après-midi au palais de justice, n'a pas raté son «numéro».

Fabuleux dessous-de-table

Il s'est lancé dans des accusations tous azimuts, conformément à la ligne de défense adoptée depuis longtemps : *«Je savais tout depuis toujours à propos des financements illégaux qui arrivaient à mon parti et à tous les autres.»* L'ancien homme fort du PSI n'a pas manqué de prononcer, encore une fois, un véritable réquisitoire contre le PDS, alors PCI, accusé d'avoir reçu lui aussi des financements illégaux, aussi bien de l'intérieur, à travers les pots-de-vin, que de l'étranger, à travers ses liens avec les pays de l'Est.

Et M. Craxi de lâcher, à titre d'exemple, les noms de deux personnalités en vue, les présidents du Sénat, le républicain Giovanni Spadolini, et de la Chambre, le PDS Giorgio Napolitano, qui, parmi tant d'autres, ne pouvaient pas ne pas savoir. Les grands groupes industriels n'ont pas été épargnés : ce sont eux qui, toujours selon M. Craxi, dictaient leurs conditions...

Quant à l'enjeu véritable du procès, les fabuleux dessous-de-table qui auraient été payés par le groupe Ferruzzi à la coalition au pouvoir lors de la revente à l'Etat, au prix fort, des parts détenues dans Enimont, M. Craxi – tout comme M. Forlani avant lui – a répété qu'il s'agit là d'un grossier mensonge. S'il veut bien admettre que son parti a encaissé illégalement en moyenne 50 milliards de lires par an pour *«assumer les activités politiques nécessaires à la démocratie»*, M. Craxi n'est pas prêt pour autant à endosser les responsabilités d'une affaire frauduleuse. – *(Intérim.)*

Quatre-vingt-treize arrestations dans deux opérations anti-Mafia en Sicile et en Calabre. – Un millier d'hommes des différents corps de police italiens ont lancé, vendredi 17 décembre à l'aube, deux vastes opérations anti-Mafia – dénommées respectivement «Grande ourse» et «Pandore» – à Catane, dans l'est de la Sicile, et à Catanzaro, en Calabre, qui ont permis l'arrestation de quatre-vingt-treize personne. Cent cinquante-huit mandats d'arrêt avaient été lancés, dont un certain nombre ont été notifiés en prison à des membres de la Mafia. Cinquante-deux des délinquants recherchés n'ont pu être arrêtés. – *(AFP.)*

RUSSIE

Le gouvernement est divisé sur la poursuite des réformes

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Alors que l'annonce des résultats définitifs des élections législatives du 12 décembre a été une nouvelle fois reportée et que Boris Eltsine continue de garder un silence troublant, les règlements de compte se poursuivent entre les partisans du président russe, qui s'accusent mutuellement de porter la responsabilité de la déroute électorale.

La réunion, vendredi 17 décembre, du conseil des ministres, consacrée au programme de privatisation, a ainsi tourné à un affrontement entre les «radicaux», partisans d'une poursuite des réformes à un rythme rapide et les «modérés» qui veulent tenir davantage compte des préoccupations sociales.

L'adjoint au chef du gouvernement de la ville de Moscou Constantin Bouravliov a ainsi regretté que *«les règles du jeu soient imposées par le centre, et les conséquences sociales subies par les régions»*; le vice-premier ministre Alexandre Chokhine a souligné que les étrangers *«tirent des avantages non justifiés»* des privatisations; et le secrétaire du Conseil de sécurité Oleg Lobov *«s'est interrogé»* sur le bénéfice que l'État retirait des privatisations et sur leur caractère inflationniste.

Devant ce tir de barrage, les ministres réformateurs ont insisté sur la nécessité absolue de poursuivre un programme qui en est déjà à son stade final. Le ministre responsable du dossier, Anatoli Tchoubaïs, a précisé que cinquante-cinq millions de personnes étaient déja devenues actionnaires, que 65 % des petites entreprises et 10 500 grandes entreprises (sur 14 500) étaient déjà privatisées. Conséquence de cette division du gouvernement : le Conseil a, finalement, *«approuvé»* le programme de privatisation, mais s'est donné une semaine pour en amender certaines modalités. La tâche de Boris Eltsine dans sa recherche d'une majorité à l'Assemblée en est compliquée d'autant.

Une Assemblée ingérable

Les différents partis sont toujours occupés à tenter de s'approprier les députés «indépendants», élus en grand nombre à la moitié des sièges de la Chambre basse (Douma), pourvue au scrutin majoritaire par circonscription. Quant au Conseil de la fédération, il est d'ores et déjà pourvu en majorité par des responsables des administrations régionales. Les estimations des forces en présence à l'Assemblée sont donc très approximatives. Certains calculs donnent quelque 170 sièges de la Douma aux «réformateurs», 190 aux «conservateurs» et une cinquantaine aux «centristes». En fait, Boris Eltsine devrait faire face à une chambre ressemblant à s'y méprendre au Soviet suprême qu'il avait dissous fin septembre.

Seule l'élection du président de la Douma, qui devrait se réunir le 11 janvier, pourra donner une indication précise sur la véritable composition de celle-ci. Trois candidats pourraient être sur les rangs, dit-on à l'heure actuelle : le leader ultra-nationaliste Vladimir Jirinovski, le vice-premier ministre «modéré» Sergueï Chakhraï et le chef de l'administration présidentielle Sergueï Filatov.

JOSE-ALAIN FRALON

Les déboires turcs de M. Jirinovski

ISTANBUL

de notre correspondante

Vladimir Jirinovski n'est pas tout à fait un inconnu pour les Turcs : il avait travaillé dans les années 60 comme traducteur en Turquie – à la raffinerie de Aliaga, sur la côte égéenne. La presse turque a offert plusieurs versions des déboires qu'aurait alors rencontrés ce natif d'Alma-Ata chez les Kazakhs turcophones : il aurait été arrêté pour avoir donné à un Turc un badge de Marx, à une époque où la Turquie était farouchement anti-communiste, et passé une semaine en prison avant d'être expulsé. Une autre version suggère qu'il aurait été arrêté pour propagande communiste, puis rappelé à Moscou par sa propre ambassade. Le ministère des affaires étrangères de son côté affirme n'avoir trace de rien...

Mieux connus, en revanche, sont les sentiments de M. Jirinovski à l'égard de la Turquie, obstacle au *«Saut vers le sud»* (titre de son ouvrage de «géopolitique» – *le Monde* du 16 décembre). La presse turque a consacré une large place à ces écrits : *«Le monde ne souffrirait aucun dommage si la nation turque tout entière disparaissait (...). Il n'y a pas de culture turque (...). De Constantinople à Kaboul jusqu'aux rives de l'océan Indien tout le monde parlera le russe.»*

Les autorités turques, qui ont assisté ces derniers mois à la reconquête systématique du Caucase par Moscou, ne peuvent se permettre d'ignorer ces déclarations. Pour l'instant, Ankara ne peut qu'observer avec une certaine inquiétude les conséquences du succès électoral de M. Jirinovski pour mesurer son impact réel sur les relations avec son puissant voisin.

NICOLE POPE

ÉTATS BALTES : coopération renforcée face à la Russie. – Les premiers ministres des trois États baltes, réunis vendredi 17 décembre à Vilnius, ont annoncé avoir examiné *«la possibilité de créer un système unique de défense aérienne et de contrôle des frontières»*. Ils vont, en attendant, *«relier leurs ministères de la défense par un téléphone rouge»* et tenter de rendre hermétique leurs frontières avec la Russie ainsi que de coordonner leur pressions pour accélérer le retrait des militaires russes, y compris, partiellement, de l'enclave russe de Kaliningrad. – *(AFP.)*

KARABAKH : cessez-le-feu et initiative russe. – Un nouveau cessez-le-feu provisoire de dix jours a été conclu, vendredi 17 décembre, entre Arméniens et Azerbaïdjanais, à l'initiative des Russes qui vont réunir les vice-présidents des Parlements d'Azerbaïdjan, du Haut-Karabakh et d'Arménie les 21 et 22 décembre sur les îles Aland en Finlande (îles à statut autonome particulier), a annoncé vendredi l'Assemblée interparlementaire de la CEI. – *(AFP, Reuter.)*

AUTRICHE : deux nouvelles arrestations dans l'affaire des lettres piégées. – Deux nouveaux suspects ont été interpellés jeudi 16 décembre à la suite des attentats à la lettre piégés perpétrés en Autriche depuis le début du mois. Un dizaine de ces lettres avaient été envoyées à des personnalités en relation avec les étrangers et les demandeurs d'asile, blessant cinq personnes, dont le maire de Vienne, Helmut Zilk. Toutes les personnes arrêtées appartiennent aux milieux de l'extrême droite néo-nazie. – *(AFP.)*

AFRIQUE

La transition s'éternise en Ethiopie

Deux ans et demi après la chute du colonel Menguistu, le pouvoir tigréen refuse de participer à une «conférence de paix et de réconciliation» organisée par l'opposition

ADDIS-ABEBA

de notre envoyé spécial

«Une futile opération de propagande!» Pour le président éthiopien, Méles Zenawi, la «conférence de paix et de réconciliation» convoquée par l'opposition du 18 au 22 décembre à Addis-Abeba ne méritait pas de plus amples commentaires. M. Méles a décliné l'invitation des organisateurs, pour la bonne raison que *«la paix et la stabilité règnent en Ethiopie»*.

En donnant son feu vert à l'organisation de cette rencontre – à l'hôtel Ghion, propriété de l'Etat – le président avait d'emblée averti les participants que les auteurs d'exactions ou de violences, passées ou présentes, risquaient d'être arrêtés s'ils posaient le pied sur le sol éthiopien. Les 15 et 16 décembre, la police est allée cueillir sept délégués venant de l'étranger à leur descente d'avion, tandis qu'un huitième (selon les décomptes de l'opposition) était arrêté à son domicile.

Il n'a pas été très difficile pour le président Meles de justifier ces arrestations, puisqu'elles concernent pour l'essentiel des membres du Front de libération oromo – (Flo), qui multiplie les communiqués militaires depuis sa rupture avec le présent régime, à la veille des élections régionales de juin 1992 – et du Parti révolutionnaire du peuple éthiopien (PRPE), qui se targue de mener une guérilla dans le nord-ouest du pays. Comme le Flo, le PRPE a lutté contre le régime du colonel Haïlé Mariam Menguistu, tout en s'opposant à l'idéologie «sécessionniste» du Front démocratique et révolutionnaire du peuple éthiopienn (FDRPE) dirigé par M. Méles, le vainqueur du «Négus rouge» en mai 1991.

Le «sabotage» dénoncé dans les rangs de l'opposition aura atteint son but : la centaine de représentants de l'étranger (un tiers des participants attendus) risquent de ne pas se montrer à Addis-Abeba, et le Flo, dont le numéro deux de la délégation a été arrêté, envisage d'annuler sa participation. *«Le débat élargi que nous voulions lancer sur la transition présente et la future Constitution n'aura sans doute pas lieu,* se désole Issac Kiflé, l'un des organisateurs, *et la conférence n'aura pas la portée et l'écho que nous espérions lui donner dans le pays.»*

Bienveillance américaine

Compte tenu de l'agenda de la rencontre – sous-titrée *«Une issue au bourbier politique en Ethiopie»* – il était prévisible que le gouvernement ne resterait pas sans réaction. Les adversaires du régime se proposent en effet de tirer le bilan des deux années et demie de transition, période qui devait, en principe, se terminer en janvier prochain.

Les participants à cette conférence envisagent également de réclamer la création d'un nouveau gouvernement intérimaire, *«associant l'opposition»*, afin de gérer la dernière phase de la transition, c'est-à-dire l'élection (prévue pour le 5 juin 1994) d'une Assemblée constituante qui adoptera un nouveau texte fondamental – en cours d'élaboration – et la mise en place de nouvelles institutions. Selon un document confidentiel des représentations européennes, l'opposition décidera probablement de boycotter le scrutin si elle n'est pas mieux associée au processus de transition.

Si les milieux diplomatiques s'interrogent sur le manque d'empressement du régime à conclure la transition, qui accusera au moins six mois de retard sur le calendrier initial, l'ambassadeur américain à Addis-Abeba paraît en revanche s'en accommoder. D'ailleurs, l'attitude bienveillante de Mark Baas envers le président Méles, avec lequel il s'entretiendrait une à deux fois par semaine, irrite bien des opposants, qui fustigent l'*«indulgence des parrains américains»*.

M. Baas a suggéré, au cours d'une conférence de presse, que les débats de la réunion se concentrent, *«de manière constructive»*, sur la prochaine Constitution plutôt que sur le bilan de la transition ou sur la question de l'Erythrée, l'ancienne province éthiopienne devenue indépendante le 24 mai dernier. Le représentant américain ne ménage pas ses piques à l'égard d'une opposition qui passe, selon lui, plus de temps à présenter ses doléances auprès des missions diplomatiques occidentales qu'à émettre des critiques positives.

Répression en demi-teinte

Certes, M. Baas se dit préoccupé par les récentes interpellations de journalistes et d'hommes politiques et par l'expulsion de quarante et un professeurs d'université en janvier dernier. Mais cela, rappelle-t-il fréquemment, est *«sans commune mesure»* avec les violations des droits de la personne relevées à l'époque de M. Menguistu. Un point de vue partagé par ceux des Ethiopiens qui pensent qu'il serait mal venu de protester, *«car on vit tout de même mieux qu'avant mai 1991»*. *«Ces jeunes qui pestent contre le régime ont déjà oublié que, trois ans plus tôt, ils auraient été en danger de mort de par la conscription»*, fulmine le metteur en scène Michel Papatakis, qui a connu l'exil et la prison sous Menguistu.

L'opposition perd de sa crédibilité en publiant dans la presse, qui n'est plus soumise à la censure, d'invérifiables rumeurs, souvent extravagantes. *«Des soixante-quinze publications recensées l'an dernier, pas plus d'une dizaine subsistent aujourd'hui»*, constate Jacques Bureau, directeur de la Maison d'études éthiopiennes à Addis-Abeba. Un patron de presse assure que les tracasseries qui visent les vendeurs dans la rue l'ont obligé à réduire son tirage de 40 %. *«D'autre part,* ajoute-t-il, *par crainte d'une sanction, je demande maintenant à mon avocat de supprimer dans les textes à paraître les lignes qui pourraient déplaire aux autorités.»* Quelques cas d'intimidation de journalistes ont provoqué une culture de l'autocensure.

Comme le professeur Asrat Woldeyes, président de l'Organisation populaire de tous les Amharas (Opta), plusieurs personnalités politiques ont déjà tâté de la prison pour avoir *«incité à combattre»* le gouvernement. Il est vrai que certaines figures de l'opposition tiennent parfois des propos excessifs, qui incitent les autorités à sanctionner. Ces débordements illustrent d'ailleurs l'impuissance de l'opposition, morcelée en plusieurs dizaines de mouvements dont les chefs paraissent plus versés dans le clientélisme que dans une véritable statégie de contestation.

Les propos recueillis dans la capitale confirment néanmoins l'existence d'une répression en demi-teinte, assez discrète pour ne pas attirer les foudres des pays donateurs. En revanche, les observateurs sont plus catégoriques sur la situation en province, où l'opposition ne peut prendre pied et où ses journaux n'arrivent guère. *«On cherche à nous empêcher de nous implanter en province et, dans la capitale, nous servons de vitrine démocratique au gouvernement»*, estime le professeur Beyéné Pétros, le plus respecté des opposants dans les cercles diplomatiques.

Si, dans les villes, les anciens rebelles tigréens aujourd'hui au pouvoir sont encore considérés comme des *«libérateurs importuns»*, dans les campagnes (90 % de la population) on apprécie l'abolition de la conscription, qui visait les villages pendant la guerre civile, et on jouit de la libéralisation de la vente des récoltes.

Une régionalisation étroitement contrôlée

La régionalisation n'est pas pour déplaire : les élus sont maintenant plus proches des villageois... lorsqu'ils sont acceptés : dans la vaste région oromo, le Flo est resté très populaire; pourtant, c'est l'Organisation démocratique du peuple oromo (ODPO, affiliée au pouvoir) qui est aux commandes. Les résultats définitifs des élections régionales de juin 1992 n'ont jamais été publiés. Mais, en recoupant divers documents officieux, les diplomates ont calculé que le FDRPE et ses organisations sœurs ont raflé 96 % des sièges dans les onze régions (sur quatorze) où le scrutin a eu lieu, y compris dans les fiefs amhara et oromo. De quoi susciter méfiance et inquiétude.

A l'exception notoire des Américains, nombre d'Occidentaux font part en privé de leurs incertitudes : *«Le fédéralisme, surtout ethnique, ne résoudra jamais les problèmes d'un pays pauvre qui a d'abord besoin d'un développement global»*, estime un diplomate qui s'interroge, comme tant d'autres, sur la démarche des dirigeants éthiopiens.

La régionalisation ethnique a-t-elle été imposée par fidélité au thème fondateur de la rébellion tigréenne? Le pivot du FDRPE envisageait en effet l'indépendance du Tigré et défendait l'idéal socialiste d'autodétermination des peuples. Les Tigréens, comme d'autres conquérants abyssins avant eux, chercheraient-ils à contrôler les marches de l'ancien empire – notamment le Sud fertile – par l'intermédiaire de partis frères? Quoi qu'il en soit, cette régionalisation trop étroitement contrôlée pourrait entraîner, à plus ou moins long terme, une résistance populaire.

JEAN HÉLÈNE

EN BREF

CONGO : les familles françaises sont invitées à quitter Brazzaville. – La France a conseillé aux familles de ses ressortissants au Congo de profiter des congés de fin d'année pour quitter la capitale, *«compte tenu des conditions de sécurité à Brazzaville»*, a indiqué, vendredi 17 décembre, le porte-parole du Quai d'Orsay. Un appel au calme lancé jeudi par les sénateurs et les députés congolais semblait avoir été suivi d'effet vendredi à Brazzaville, où aucun coup de feu n'a été enregistré. Des règlements de comptes interethniques ont fait au moins quatre-vingts morts dans les quartiers sud de la capitale du 10 au 14 décembre. – *(AFP.)*

ÉQUATEUR : neuf policiers et militaires tués par des guérilleros colombiens. – Neuf policiers et militaires équatoriens au moins ont été tués dans une embuscade tendue par des guérilleros colombiens dans la région amazonienne proche de la frontière entre les deux pays, a annoncé vendredi 17 décembre le ministère équatorien de la défense. – *(AFP.)*

GUINÉE : les ambassades à Abidjan et Dakar saccagées par des opposants. – Quelque 200 opposants guinéens ont entièrement saccagé, vendredi 17 décembre, l'ambassade de Guinée à Abidjan et séquestré le personnel pendant plusieurs heures pour protester contre la non-distribution de cartes d'électeurs à deux jours du scrutin présidentiel (*le Monde* du 18 décembre). La veille, l'ambassade de Guinée à Dakar avait été saccagée dans les mêmes conditions. – *(AFP, Reuter.)*

HAITI : les Etats-Unis n'ont pas abandonné l'espoir de rétablir le président Aristide au pouvoir. – Les Etats-Unis sont toujours *«résolus»* à obtenir la restauration de la démocratie en Haïti et essaient de *«réactiver l'accord de Governor's Island»* qui prévoit le retour au pouvoir du président Jean-Bertrand Aristide, a déclaré vendredi 17 décembre le secrétaire d'Etat Warren Christopher. M. Christopher a démenti les informations du *Los Angeles Times* selon lesquelles les Etats-Unis avaient abandonné leurs efforts pour le retour du président renversé. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

AFRIQUE

ALGÉRIE

L'ex-FIS pose cinq conditions pour un dialogue national

A moins de deux semaines de l'expiration, le 31 décembre, du mandat du Haut Comité d'Etat (HCE-présidence collégiale) algérien, le chef de la direction extérieure de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Rabah Kébir, a posé, vendredi 17 décembre, cinq conditions, dont certaines pratiquement rédhibitoires, à un dialogue national.

Lors d'une conférence de presse à Bonn où il vit en exil depuis août 1992, M. Kébir a notamment formulé une exigence impossible à satisfaire : *« La mise en jugement des responsables des actes de barbarie, notamment des tueries récentes. »* Il faisait référence aux dirigeants qu'il juge responsables de la répression.

Il a également demandé la *« libération de tous les prisonniers politiques »*, l'abrogation *« des lois et règlements adoptés après le putsch militaire »*, le choix *« d'un pays neutre pour l'instauration du dialogue et la création d'une commission d'enquête libre et indépendante »* sur les origines de la crise politique.

Ces conditions court-circuitent le seul préalable posé trois jours plus tôt par six dirigeants de l'ex-FIS de l'intérieur de l'Algérie. Pour participer au dialogue national, ceux-ci avaient uniquement réclamé la libération des dirigeants de l'ex-FIS, dont Abassi Madani et Ali Belhadj, incarcérés depuis juillet 1991.

Quelques heures après la conférence de presse de Rabah Kébir, l'agence nationale algérienne APS, citant des sources proches de la Commission du dialogue national, affirmait que la participation à la conférence nationale était subordonnée à l'acceptation de quatre principes : le respect du caractère républicain de l'Etat algérien, de l'alternance au pouvoir, des libertés individuelles et le rejet de tout monopole sur la langue et de la religion.

A Paris, le ministre des affaires étrangères a déclaré sur France Inter que la politique du gouvernement français était de *« tout faire pour que l'Algérie retrouve sa stabilité, sans pour autant donner un chèque en blanc aux autorités actuelles »*. Alain Juppé a exprimé l'espoir qu'un accord interviendrait entre l'Algérie et le FMI, *« car l'une des raisons de la dégradation de la situation est économique »*. Selon lui, les autorités algériennes doivent *« discuter avec tous ceux qui acceptent le jeu démocratique et qui renoncent à la violence »*. – *(AFP, Reuter.)*

MAROC : Rabat juge insuffisant un projet de coopération avec l'Union européenne. – Le Maroc émet des réserves à propos d'un projet de nouvel accord de coopération avec l'Union européenne, a déclaré, vendredi 17 décembre à Rabat, le commissaire européen chargé du développement et de la coopération, Manuel Marin. Le ministre marocain des affaires étrangères se rendra dans les douze pays de l'Union pour obtenir des éclaircissements sur les désaccords, lesquels portent sur les produits agricoles, les clauses économiques et la nature des relations avec l'Union européenne. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

M. Rabin ne rencontrera M. Arafat que lorsque les divergences auront été aplanies

Le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a déclaré, vendredi 17 décembre, qu'il ne rencontrerait une nouvelle fois le chef de l'OLP Yasser Arafat que lorsque seraient réglés les détails de l'autonomie intérimaire palestinienne.

« Je ne perds pas espoir », a dit M. Rabin à la télévision danoise. *« Ce sera dans dix jours ou peut-être même vingt, ce doit être une rencontre réussie, sinon la déception et la frustration croîtront »*, a-t-il ajouté. *« Même s'il y avait entente avec l'OLP, il n'y aurait aucune chance de signer un accord dans les dix ou même dans les vingt jours à venir »*, a rapporté de son côté la presse israélienne.

Selon la Déclaration de principes signée le 13 septembre à Washington, Israël aurait dû engager le 13 décembre un retrait de la bande de Gaza et de Jéricho. Faute d'un accord entre Israéliens et Palestiniens sur la délimitation de la zone à évacuer autour de Jéricho, la protection des colonies juives et le contrôle des frontières avec l'Egypte et la Jordanie, ce retrait a été renvoyé à une date indéterminée.

Lors d'une rencontre dimanche 12 décembre au Caire, MM. Rabin et Arafat étaient convenus de se revoir une dizaine de jours plus tard, mais la radio israélienne, citant des sources politiques haut placées, a indiqué que la rencontre aurait lieu plus vraisemblablement le 6 janvier.

Toutefois, selon le vice-ministre norvégien des affaires étrangères, des responsables israéliens et palestiniens devaient se réunir dès lundi à Oslo pour discuter de l'aide économique aux territoires occupés et de la création de la police palestinienne. La réunion, à laquelle participeront des représentants de la Russie, des Etats-unis, de l'Union européenne et de la Norvège, sera précédée dimanche de discussions informelles, a indiqué Jan Egeland. Il n'a pas précisé si le ministre israélien des affaires étrangères Shimon Pérès présiderait la délégation israélienne, ainsi que l'avait affirmé le représentant de l'OLP à Oslo. Selon ce dernier c'est Mahmoud Abbas, alias Abou Mazen, qui sera son vis-à-vis palestinien.

Par ailleurs, la Banque mondiale a annoncé vendredi, à l'issue d'une réunion à Paris, que les pays et institutions donateurs avaient promis 570 millions de dollars d'aide utilisable en 1994 pour les Palestiniens des territoires occupés. Une partie de cette somme servira à payer les salaires des fonctionnaires et de la police jusqu'à ce que les recettes fiscales palestiniennes prennent la relève, a précisé le vice-président de la banque, Caio Koch-Weser. – *(Reuter.)*

En 1994

Les donateurs s'engagent à verser 570 millions de dollars aux Palestiniens

Les donateurs (pays et institutions) se sont engagés à verser, en 1994, 570 millions de dollars (3,3 milliards de francs) d'aide aux populations palestiniennes de Cisjordanie et de la bande de Gaza, a annoncé, vendredi 17 décembre, Caio Koch-Weser, vice-président de la Banque mondiale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, à l'issue de la première réunion du Groupe consultatif sur le développement de ces territoires. Cette somme est supérieure au montant convenu – 2 milliards de dollars sur cinq ans – lors de la conférence des pays donateurs qui s'est déroulée à Washington le 1er octobre dernier.

Les représentants de plus d'une trentaine de pays et d'institutions ont donné leur accord aux grandes lignes du Programme d'assistance d'urgence et technique pour les territoires palestiniens, élaboré entre la Banque mondiale et le Conseil économique palestinien pour la reconstruction et le développement (PEDRA) dirigé par Ahmed Korei (nommé aussi Abou Ala), responsable de l'OLP chargé des questions économiques. Ce programme prévoit des dépenses de 1,1 milliard de dollars sur les trois prochaines années en matière d'infrastructures, de soutien au secteur privé et de frais de fonctionnement.

Les engagements des donateurs devraient *« permettre, d'après nos estimations, de financer le programme »* au cours de la première année (1994), a souligné M. Koch-Weser. Dans un premier temps, une partie sera investie dans la reconstruction des infrastructures de transport et de distribution d'électricité et d'eau, particulièrement dans la bande de Gaza, ainsi que dans la création des nouvelles institutions palestiniennes. Un fonds d'assistance technique doté de 35 millions de dollars et géré par la Banque mondiale a été mis en place pour réaliser, entre autres, des études de faisabilité de projets.

Abou Ala a précisé que les Palestiniens ne bénéficieraient *« pas de vacances fiscales »*. La nouvelle administration continuera de percevoir les mêmes impôts que ceux prélevés par les Israéliens. Il a également insisté sur la nécessaire transparence dans la gestion des fonds. De leur côté, les donateurs espèrent qu'Israéliens et Palestiniens concluront rapidement un accord de coopération économique.

ALAIN PUCHAUD

Bagdad accepte d'évacuer une zone koweïtienne

Décision interprétée comme un nouveau geste de bonne volonté : le gouvernement de Bagdad a accepté d'évacuer ses ressortissants d'une zone frontalière devenue koweïtienne après le nouveau tracé de la frontière entre l'émirat et l'Irak avalisé par l'ONU et contesté par les dirigeants irakiens.

Selon un communiqué de la Mission d'observation de l'ONU pour l'Irak et le Koweït (MONUIK), les préparatifs de rapatriement ont commencé à une *« petite échelle »*, dans la ville portuaire d'Oum-Qasr, dont la partie méridionale a été attribuée au Koweït. L'évacuation devrait être terminée dans quatorze jours. Dans le secteur d'Abdelli, plus à l'ouest, l'Irak a demandé un délai jusqu'en avril 1994, pour que les fermiers irakiens achèvent leurs récoltes d'hiver. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ARGENTINE

Les troubles sociaux dans le Nord-Est ont fait au moins neuf morts

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Le chaos et la violence se sont emparés de la province de Santiago-del-Estero, à 1 000 kilomètres au nord-est de Buenos-Aires, où une explosion sociale contre la politique de réajustement du président Carlos Menem a fait en quarante-huit heures au moins neuf morts et plus d'une centaine de blessés. Un calme tendu n'a été rétabli que dans la soirée du vendredi 17 décembre avec le déploiement de troupes de gendarmes et de policiers solidement armés. La rébellion populaire, qui a débuté avec des manifestations de fonctionnaires en colère réclamant le paiement des salaires en retard, s'est poursuivie vendredi dans le centre de la capitale provinciale et s'est étendue à 10 kilomètres de là, dans la localité de La Banda, où des centaines de personnes, dont de nombreux enfants, ont pillé et incendié les demeures de politiciens locaux.

A Santiago-del-Estero, les manifestants, qui avaient incendié la veille le siège du gouvernement et le palais de justice, ont élevé des barricades et se sont battus avec les forces policières. Le président Menem, qui est rentré vendredi à Buenos-Aires après un voyage officiel au Vatican, a réuni un cabinet de crise. Le chef de l'Etat a attribué ces émeutes à la mauvaise administration dans certaines provinces de l'intérieur où règne encore un système quasi féodal contrôlé par des «caudillos» et où le pouvoir et la fortune appartiennent à quelques familles. Raul Alfonsin, le chef du principal parti d'opposition, l'Union civique radicale (UCR), avec lequel M. Menem a récemment signé un «pacte démocratique» en vue de réformer la Constitution, a souligné la nécessité d'*«adapter la politique économique à la réalité sociale»*. Avec l'approbation du congrès réuni d'urgence dans la nuit de jeudi à vendredi, le gouvernement a décidé d'intervenir dans la province de Santiago-del-Estero, et cette tâche a été confiée à Juan Schiaretti, un homme proche du ministre de l'économie, Domingo Cavallo. La gravité des émeutes a eu des répercussions sur la Bourse de Buenos-Aires, qui a enregistré une légère baisse.

Dans les milieux financiers argentins et étrangers règne une grande inquiétude sur l'issue de cet affrontement entre le gouvernement fédéral et les provinces de l'intérieur. Les mesures économiques imposées par M. Cavallo pour réduire les dépenses publiques dans l'ensemble du pays sont décisives pour maintenir l'équilibre du budget national et garantir la poursuite du plan économique. Le président Menem peut être toutefois contraint de ménager la chèvre et le chou dans d'autres provinces parmi les plus défavorisées, où les bienfaits de la relance économique ne sont pas encore évidents.

L'explosion sociale de Santiago-del-Estero est la première depuis l'arrivée au pouvoir, en juillet 1989, de M. Menem et elle se produit dans une province dont le gouverneur appartient au parti péroniste au pouvoir.

CHRISTINE LEGRAND

CANADA

Jean Chrétien effectuera une visite officielle en Europe en janvier

Le premier ministre canadien Jean Chrétien se rendra en visite officielle en Grande-Bretagne, en France et en Belgique début janvier, a annoncé son cabinet vendredi 17 décembre à Ottawa. M. Chrétien, qui sera accompagné de son épouse Aline, sera le 6 janvier à Londres, où il s'entretiendra avec le premier ministre John Major au 10, Downing Street. M. et Mme Chrétien iront ensuite Sandrigham, dans l'est de l'Angleterre, pour une rencontre privée avec la reine Elizabeth II.

Le 7 janvier, à Paris, M. Chrétien rencontrera le président François Mitterrand et assistera ensuite à un déjeuner de travail avec le premier ministre, Edouard Balladur. Le 10 janvier, M. Chrétien se rendra au quartier général de l'OTAN à Bruxelles, où il devrait rencontrer le chancelier allemand, Helmut Kohl. Le premier ministre canadien s'entretiendra également à Bruxelles avec le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, le roi Albert et le président de la commission européenne, Jacques Delors. *(AFP.)*

BRÉSIL

Silence à Rio contre la violence

Les habitants de Rio-de-Janeiro ont cessé toute activité vendredi 17 décembre à midi et observé deux minutes de silence pour protester contre la violence. En dépit d'une pluie battante, des milliers de personnes de tous âges et origines ont répondu à l'appel du mouvement Viva Rio et ont rejoint, vêtues de blanc, les lieux de rassemblement prévus dans toute la ville. En 1992, il y a eu 7 635 assassinats dans cette ville de 9,5 millions d'habitants.

A la Candelaria, l'ancienne cathédrale de Rio, où en juillet dernier huit gamins des rues ont été assassinés par la police, des centaines de personnes ont formé une chaîne autour du bâtiment. Toute la circulation a été stoppée. Les feux sont restés au rouge pendant deux minutes. Même le téléphérique qui mène au célèbre Pain de Sucre s'est arrêté au milieu du trajet et une pluie de pétales de rose a été lancée de ses cabines. – *(AFP.)*

ASIE

Taslima Nasreen, romancière maudite du Bangladesh

Suite de la première page

«Ce n'est pas à cause de mon dernier livre que les islamistes veulent ma peau», affirmait-elle cependant la semaine dernière au magazine indien *Savvy*. Elle ajoutait : *«C'est parce qu'ils pensent que je suis anti-islamique et que j'écris contre le prophète.»*

Taslima est une féministe dont les écrits passent mal auprès de nombreux Bangladais modérés, même si l'*«islam doux»* du delta du Gange est peu propice à ce genre de controverse à l'iranienne. La preuve, le Jamaat Islami, le grand parti fondamentaliste du pays qui fait recette dans les campagnes mais reste politiquement très marginal, a jusqu'à présent gardé un silence prudent, se refusant à cautionner la «fatwa» des «barbus» de Sylhet.

«Une putain qui mérite la mort»

Taslima n'y va pourtant pas de main morte contre la société musulmane : *«C'est la religion qui a créé d'injustes différences entre les hommes et les femmes»*, écrit-elle en s'appuyant sur des extraits du Coran. Un homme peut battre sa femme si elle refuse de faire l'amour quand il en a envie. Tel est le message du Prophète consigné dans les «Hadith» (1). Inutile de dire que ses écrits ont constitué une cible aisée pour les fanatiques. Elle prône en outre l'amour libre et la *«révolte»* des femmes contre l'*«oppression»* de la société musulmane : *«Je ne me remarierai jamais*, dit-elle, *mais si je rencontre quelqu'un que j'aime, je vivrai avec lui»*. Et elle n'hésite pas à décrire les organes génitaux des deux sexes dans ses livres, provoquant ainsi la fureur de certains extrémistes qui l'ont surnommé la *«libératrice du vagin»*. *«En tant que médecin, je ne vois rien de mal à cela»*, dit-elle.

Divorcée d'un poète dont elle fut passionnément amoureuse avant de le rejeter parce qu'*«il me battait et refusait d'accepter mon indépendance»*, Taslima ne croit plus au mariage. *«Les gens pensent que je déteste les hommes. C'est faux. Ce que je déteste, c'est le système créé par les hommes, cette société qui professe que les femmes sont des esclaves»*.

Aujourd'hui, Taslima Nasreen vit sous protection policière dans un appartemment du neuvième étage d'un gratte-ciel de Dacca. Mais, là encore, le parallèle avec Salman Rushdie ne tient pas : elle



prend ses précautions mais continue de sortir en ville, confiante malgré tout dans la tradition pacifique de l'islam bengali.

Ironie, c'est pourtant une femme qui aura le plus déçu Taslima Nasreen : le premier ministre Khaleda Zia ne l'a pas soutenue, bien au contraire... Non seulement le gouvernement lui a retiré son passeport en janvier dernier, prétextant qu'elle s'était *«fait passer pour journaliste»*, mais il a interdit son dernier livre. *«Je n'attends pas de Mme Zia qu'elle me soutienne*, reconnaît Taslima; *après tout, je l'ai attaquée dans mes écrits : elle ne défend pas les femmes et n'a rien changé aux lois discriminatoires contre le «sexe faible»*.

Pire encore, même les cercles littéraires n'ont pas vraiment pris fait et cause pour Mme Nasreen, souvent considérée par ses pairs comme un auteur mineur – et trop populaire – qui met l'accent sur les aspects les plus conservateurs de la société bangladaise. Pour finir par devenir la nouvelle star de médias occidentaux avides de *«martyrs»*. *«Elle est dévorée d'ambition»*, écrivait récemment le correspondant du magazine indien *Frontline* à Dacca.

Le fait que l' «affaire» Taslima ait été immédiatement récupérée par les ultra-nationalistes hindous du *BJP* en Inde n'a fait qu'accroître la gêne des intellectuels dans ce Bangladesh qui perçoit l'influence du «grand frère» de New-Delhi comme un impérialisme régional. Reste que, pour marginale qu'elle soit, la menace sur la vie de la féministe est peut-être, à terme, à prendre au sérieux : dans une entrevueavec deux journalistes anglo-saxons, le mollanah Aziz Ul Haque, chef d'un parti extrémiste musulman, vient d'appeller le gouvernement de Dacca à *«exécuter le jugement»* contre l'écrivain. Faute de quoi, les islamistes déclencheront une *«campagne d'agitation»* nationale. Après tout, dit-il, Taslima n'est qu' *«une putain qui mérite la mort»*.

BRUNO PHILIP

(1) Ensemble des réflexions du Prophète recueillies après sa mort et qui n'appartiennent pas à la «parole révélée» que constitue le Coran.

CHINE

Mao, tyran et obsédé sexuel

Alors que la polémique fait rage entre Pékin et Londres à propos de Hongkong, la Chine fait pression sur la Grande-Bretagne pour empêcher la BBC de diffuser une émission dépeignant Mao Zedong comme un tyran et un obsédé sexuel. L'ambassade chinoise à Londres a accusé la chaîne publique de recourir à des *«moyens méprisables»* pour *«traîner dans la boue»* le *«grand timonier»*, dépeint par son médecin privé comme grand amateur de chair féminine, en particulier de la plus grande fraîcheur. Un ancien garde rouge, Zheng Yi, répète par ailleurs les accusations selon lesquelles des actes de cannibalisme ont eu lieu *«et auraient même été encouragés par certains partisans de Mao»* pendant la révolution culturelle.

L'ambassade ajoute que ces attaques *«personnelles»* *«ne font que montrer au grand jour la dégénérescence déontologique des producteurs de ce document télévisé»*, programmé pour lundi 20 décembre à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Mao, le 26 décembre. Si Pékin n'a guère de leçon à donner en matière de journalisme, il est néanmoins évident que la diffusion d'une telle émission n'arrangera pas les relations sino-britanniques. – *(Reuter, AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Les «chemins» de Paraty

PARATY

de notre envoyé spécial

Au pied de vertes montagnes, dans l'anse d'une baie découpée faisant face à l'Atlantique, se dresse l'une des cités historiques les plus colorées du Brésil. A mi-chemin entre Rio-de-Janeiro et Sao-Paulo, Paraty a connu une histoire mouvementée : *«Elle a toujours été sauvée ou perdue par les chemins»*, selon le mot de l'écrivain Jose Gerardo Barreto Borges. Sa naissance, à la fin du XVIe siècle, est liée à la découverte du Brésil.

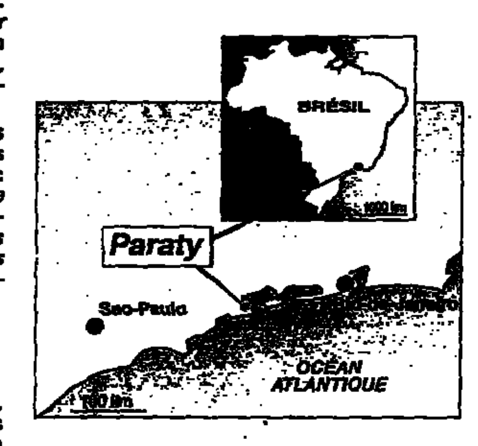
Chemin de pénétration vers les richesses minérales des terres de l'intérieur du Mines Gerais, son port prend de l'importance avec la découverte de l'or. *«Au XVIIIe, la ville atteint son apogée*, explique l'historien Diuner Mello. *Elle devient le passage obligé des aventuriers, des chercheurs d'or, et des colonisateurs, c'est la route de l'Eldorado...»*

Sortie de sa torpeur

De cette époque datent son tracé actuel, ses rues pavées de grosses pierres, ses trois plus belles églises, construites au même moment pour les Blancs, les Noirs et les Métis, et ses places principales, délicieusement ombragées. Le fort, «défenseur perpétuel», trône sur une colline dominant la mer. De simples mais belles demeures aux balcons finement sculptés habillent la ville de tons bleus ou jaunes, vifs et harmonieux. Les cours intérieures regorgent de jardins luxuriants, de bougainvilliers et de palmiers. L'ensemble témoigne d'un passé prestigieux, qui sera pourtant de courte durée.

La création d'une route traversant la vallée du Paraiba et la naissance du port de Sao-Paulo obligent Paraty à recentrer son activité sur l'agriculture. Près de deux cents fabriques de *cachaça*, le célèbre alcool de canne brésilien, assurent la survie de la commune jusqu'à la moitié du XIXe siècle. Mais le développement du Brésil et la création d'une voie de chemin de fer entre Rio et Sao-Paulo, plongent Paraty dans l'oubli. Le port est définitivement abandonné et la ville se vide. Des 12 000 habitants qu'elle abritait à son apogée, à peine 2 000 continuaient d'y vivre au début de ce siècle.

«Cette tragédie de Paraty permettra sa renaissance un demi-siècle plus tard avec la création, une fois encore, d'une nouvelle route qui la désenclavera.» Pendant cette «traversée du désert» Paraty était comme



figée. Alors qu'ailleurs les demeures coloniales sont rasées ou transformées, de nombreuses villes défigurées par des constructions récentes et sans âme, rien ne change dans Paraty oubliée. Au début des années 60, quelques artistes et des familles aisées redécouvrent leurs origines dans ce village, pratiquement à l'abandon. Ils commencent à restaurer des maisons en piteux état, mais au caractère inchangé, et font sortir le bourg de sa torpeur.

Claudine Collet, installée depuis une demi-douzaine d'années à Paraty, se souvient de sa première escale il y a trente ans : *«A l'époque je n'étais guère enthousiaste. La ville paraissait presque en ruines, ses rues envasées étaient tristes et sales. Ce n'était qu'un coin perdu, même si, déjà, quelques familles tentaient d'en sauver le patrimoine.»* Le bateau était alors la seule liaison possible. La fulgurante renaissance de Paraty ne surviendra qu'au milieu des années 70 avec, encore, la construction d'une route, celle qui relie Rio à Santos, le port de Sao-Paulo, et qui passe à quelques centaines de mètres de la ville.

Dès lors Paraty devient un des hauts lieux touristiques du Brésil. Ses demeures et boutiques sont rachetées, retapées. De multiples auberges, des *pousadas*, ouvrent leurs portes. Près de quinze mille personnes y vivent dorénavant en permanence et accueillent pendant la saison d'été et durant les longs week-end jusqu'à 80 000 touristes. Maria José Texeira a suivi, depuis cinquante ans, la transformation de sa ville natale. Elle avoue *«une certaine nostalgie de la tranquille cité»* de son enfance, mais travaille, comme coordinatrice du tourisme de la municipalité, à son rayonnement. Une tâche pas toujours aisée dans une ville classée monument historique et patrimoine de l'Etat fédéral.

«Le maire de Paraty, dit Diuner Mello, *c'est un peu un Jean sans Terre. La ville est gérée par une multitude d'organismes et d'institutions diverses, protégée par de multiples lois et décrets, mais l'essentiel est qu'elle ait été sauvée de la décadence et ait retrouvé pratiquement intégralement les charmes et les fastes de ses origines.»* La ville souhaite maintenant développer le tourisme dans ses alentours : vers les superbes plages des fjords de Paraty-Mirim, ou en direction des cascades et forêts tropicales de ses montagnes proches, et orienter son centre historique vers des activités culturelles. Déjà se multiplient les concerts, débats et spectacles en tout genre.

Paraty semble désormais à l'abri des évolutions routières, ferroviaires, ou portuaires, qui ont tant de fois bouleversé son existence. D'un lieu de transit, elle est devenue un but de visite, et entend bien le rester. Ouverte sur la mer, qui l'envahit partiellement aux époques des fortes marées de la pleine lune, et fière de son nom, provenant d'un poisson de rivière, Paraty a interdit la circulation des véhicules en son centre, comme en un pied de nez à ces routes et chemins qui l'ont malmenée tout au long de son histoire.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

OCÉANIE

AUSTRALIE

Canberra : le ministre de l'économie démissionne

SYDNEY

de notre correspondante

John Dawkins, ministre australien de l'économie depuis deux ans, a annoncé, vendredi 17 décembre, sa démission et son intention de quitter prochainement la scène politique. Il avait déjà évoqué la tentation de se retirer en septembre, lorsque son projet de budget se trouva bloqué par le Sénat. Après deux mois de négociations difficiles, le budget, légèrement modifié, avait été voté, et M. Dawkins avait su faire cesser les spéculations.

L'augmentation, en août, des taxes sur les cigarettes, le vin, l'essence et sur la vente en gros avait été mal reçue par l'opinion et les petits partis dont dépend l'équilibre du pouvoir au Sénat. Quelques mois après avoir remporté leur cinquième mandat consécutif, les travaillistes, qui avaient fait campagne contre l'introduction de la TVA proposée par les conservateurs, affirmaient qu'il était impératif d'élargir l'assiette fiscale (*le Monde* daté 22-23 août). La promesse de réduire les impôts sur les moyens revenus devait être tenue, mais la seconde échéance était repoussée à 1998... à condition que le Labor soit réélu.

M. Dawkins s'engageait à réduire le déficit de 3,8 % à 1 % du PIB d'ici 1996-1997 au nom de la responsabilité fiscale, qui, selon lui, constituait la priorité des priorités. Cette initiative fut applaudie par la Banque de réserves et les commentateurs financiers, qui avaient auparavant déploré les largesses des promesses électorales; mais elle fut impopulaire en raison de son impact sur les bas revenus. Épuisé par les négociations, M. Dawkins, également député d'Australie occidentale depuis dix-huit ans, affirmait alors : *«Lorsque je dois quitter Fremantle pour Canberra* [un trajet de quatre heures d'avion qu'il effectuait deux fois par semaine], *la perspective d'un retrait de la scène politique est tentante.»*

John Dawkins, décidé à se consacrer à la vie familiale, s'efface au moment où il avait fini par s'imposer. S'étant vu confier en décembre 1991 le portefeuille le plus prestigieux par Paul Keating, qui venait de supplanter Bob Hawke à la tête du gouvernement, il était longtemps resté dans l'ombre du nouveau premier ministre, auparavant aux commandes de l'économie pendant huit ans. Ayant occupé des portefeuilles-clés depuis 1983, John Dawkins a voulu partir «la tête haute», au moment où la croissance s'établit à 3,4 %, l'inflation à 2,2 % et où le déficit budgétaire est contrôlé.

SYLVIE LEPAGE

Grèves dans les établissements publics et manifestations

■ MOBILISATION. **Les défenseurs de l'école publique se sont fortement mobilisés, vendredi 17 décembre, contre la révision de la loi Falloux et pour la promotion du service public. Une soixantaine de manifestations, parfois spontanées, à Paris et en province, ont rassemblé un total de près de 70 000 personnes. On comptait de 40 % à 90 % de grévistes dans les établissements publics. Une manifestation nationale est prévue à Paris pour le dimanche 16 janvier.**

■ PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. **M. Mitterrand a vivement critiqué la méthode utilisée par le gouvernement pour faire approuver la réforme de la loi Falloux. Mais le président de la République n'a pas précisé s'il entendait user du droit que lui reconnaît la Constitution de demander une nouvelle délibération au Parlement avant de promulguer la loi.**

■ CONSEIL CONSTITUTIONNEL. **Les sénateurs socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel afin qu'il vérifie la conformité du texte voté par le Parlement à la Constitution. M. Mitterrand a expliqué que ce n'est qu'une fois cela fait que lui-même serait en situation d'intervenir.**

■ PREMIER MINISTRE. **M. Balladur recevra, lundi 20 décembre, Martin Malvy et Claude Estier, présidents des groupes socialistes à l'Assemblée nationale et au Sénat.**

Les défenseurs de l'école publique se sont fortement mobilisés contre la révision de la loi Falloux

Le camp laïque s'est fortement mobilisé, vendredi 17 décembre, pour la défense de l'école publique, en riposte à la révision de la loi Falloux votée «à la hussarde» par le Sénat, mercredi 15 décembre, qui donne désormais aux collectivités locales la possibilité de financer librement le patrimoine immobilier de l'enseignement privé.

La grève, appelée par la quasi-totalité des organisations de gauche et des syndicats d'enseignants, unis malgré leurs divergences, a été plutôt bien suivie, notamment si l'on considère le peu de temps – deux jours – avec lequel elle a été préparée. Selon le ministère de l'éducation nationale, plus de la moitié des instituteurs (60 %) et près de la moitié des professeurs du second degré (45 %) ont suivi le mot d'ordre. De source syndicale, on avance globalement des pourcentages de 80 % à 90 %. Et ce n'est finalement qu'en Alsace – sous régime concordataire – que la mobilisation a été moindre, avec environ un tiers de grévistes.

En revanche, la motivation a été très forte dans les régions où l'enseignement privé est important : la Haute-Loire, où 40 % des enfants sont scolarisés dans le privé (17 % en moyenne en France), a fait grève à 90 %. En Bretagne, où le privé scolarise également 40 % des élèves, la grève a été suivie jusqu'à 80 % dans les grandes villes. On comptait 73 % d'enseignants en grève dans le second degré et 80 % dans le premier. En Ille-et-Vilaine, une quarantaine d'écoles primaires (sur 500) ont fermé. Les académies de Clermont-Ferrand et de Toulouse ont elles aussi été à la pointe de la riposte avec des taux de 80 % et 90 % de grévistes dans le primaire.

Quasi spontanées, vu le délai d'organisation, la soixantaine de manifestations en province ont rassemblé environ 50 000 cinquante personnes, auxquelles il faut rajouter les 20 000 manifestants de la région parisienne. Une vingtaine de villes (Saint-Nazaire, Orléans, Tours, le Havre, Caen, Béziers, Nancy, Narbonne, Nîmes et Perpignan) avaient appelé à manifester en fin d'après-midi, après 18 heures, pour permettre aux salariés autres qu'enseignants d'y participer.

La plus importante manifestation a eu lieu à Toulouse avec 10 000 personnes au total, un chiffre rarement atteint dans la «Ville rose». Mais c'est à l'Ouest que l'engagement des défenseurs de l'école publique a encore été le plus important. A Quimper, 8 000 manifestants ont défilé aux cris de *«la coupe est pleine»*. Plus de 6 000 personnes à Quimper, 4 000 à Rennes et à Saint-Brieuc, 1 000 à Lorient comme à Vannes, 300 à Lannion. A Poitiers, la manifestation, lancée en fin de matinée par les lycéens, a rassemblé 3 500 personnes. On n'avait pas vu là pareil défilé depuis 1986.

Pétitions, délégations aux rectorats et aux préfectures, rencontre avec les élus locaux : les défenseurs de l'école laïque ont fait de vendredi une journée de grève, active jusqu'au lycée Balzac de Tours qui s'est autorebaptisé lycée Saint-Médard, parce qu'il pleut dans les classes.

Les manifestants étaient 3 500 à Marseille, 3 000 à Bordeaux, 2 000 à Lyon et à Lille, 1 500 à Saint-Etienne et Montpellier, 1 000 à Metz, le Puy ou Lons-le-Saunier (chiffres de la police) ... sans oublier les 2 500 réunis à Pau, venus de toutes les Pyrénées-Atlantiques, dont le ministre de l'éducation nationale est président du conseil général, pour scander *«Bayrou bye bye»*. A Mulhouse, des incidents ont éclaté lors de manifestations spontanées, qui ont réuni jusqu'à 600 lycéens, dont certains ont forcé les portes d'un lycée privé de la ville et brisé plusieurs vitrines de magasins.

Les appareils syndicaux et les associations ont continué de réagir à la révision précipitée de la loi Falloux. La Confédération syndicale des familles (CSF) considère que la loi, votée par le Sénat le 15 décembre, *«touche à un des fondements de la société, l'école publique qui, grâce à la gratuité et la laïcité, est la seule qui par nature réponde aux valeurs républicaines de tolérance et de lutte contre les inégalités»*. Elle signale *«l'état de vétusté»* de nombre d'établissements publics et s'indigne que le gouvernement ait *«choisi de privilégier le privé»*. La Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF), qui ont appelé ses adhérents à participer à la grève, parle d'*«un coup de force perpétré à la hussarde* [qui] *est une insulte à l'esprit démocratique»*. La Fédération nationale de l'enseignement et de la culture (FNEC-Force ouvrière) *«condamne ce nouveau détournement de fonds publics»* et rappelle son souhait de voir abroger *«toutes les lois antilaïques»*. La Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture (FERC-CGT) appelle, de son côté, les personnels à participer, *«dans l'unité aux actions décidées avec les autres organisations syndicales»*. La Fédération protestante de France a également tenu à marquer son attachement à l'école publique, en pointant du doigt les conséquences financières du texte voté au Sénat.

Cependant, le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-CSEN) refuse, pour sa part, de participer à *«cette querelle scolaire autant idéologique que politique»* et laisse ses adhérents libres de leurs initiatives.

D'ores et déjà, les défenseurs de l'école publique ont pris date pour la manifestation du dimanche 16 janvier, lancée à l'appel du Comité national d'action laïque.

(Avec AFP, et nos correspondants à Rennes, Lyon, Poitiers et Quimper.)

A Paris : «On reviendra le 16 janvier»

En deux jours, ils ont réussi à rassembler plus de monde sur Paris et la région parisienne qu'ils en avaient mobilisé sur la France entière, il y a deux ans, pour leur dernière manifestation de *«défense du service public»*. Avec 20 000 personnes réunies dans la capitale, les organisateurs de cette journée d'action, à commencer par les dirigeants de la Fédération syndicale unitaire (FSU) et de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), ont tenu leur pari. Au-delà, visiblement, de leurs espérances.

Pourtant, pour les syndicats d'enseignants et les organisations de gauche, organiser un défilé au pied levé, improviser à chaud, à quelques jours des vacances de Noël, une manifestation pour la défense de l'école publique comportait un risque.

Si les parents n'étaient pas là, beaucoup d'instituteurs, jeunes pour la plupart, s'étaient donné rendez-vous devant les grilles du Luxembourg pour réclamer *«des ronds pour les Pailleron»* et *«des sous pour l'école publique»*. On préférait d'ailleurs parler d'école publique plutôt que d'école laïque. Et les quelques slogans-souvenirs des manifs de 1984 – *«A école privée, fonds privés»* ou *«L'école libre, c'est l'école laïque»* – ne faisaient guère recette dans une manifestation assez silencieuse. Dûment badgés, les lycéens de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) se chargeaient de l'animation. Ils avaient réussi à gonfler leurs troupes, collèges et lycées faisant relâche, en donnant de la voix : *«Public-laïque, nous aussi on veut du fric.»* Rageurs de n'avoir rien obtenu lors de leurs précédentes manifestations alors qu'ils réclamaient *«des locaux et des profs»*, ils dénonçaient à tue-tête le *«cadeau au privé»*... même si certains d'entre eux avouaient y avoir effectué une partie de leur scolarité.

«Une réaction de citoyens»

«La mobilisation a été immédiate, expliquait une enseignante d'un lycée d'Argenteuil. *Les gens ont surtout réagi sur la façon dont cette loi a été votée à la sauvette en une nuit. Les syndicats, pour une fois, n'ont pas eu grand-chose à faire.»* *«Je ne suis pas là pour la laïcité*, confiait une toute jeune enseignante de Vernon (Eure) sortie tout droit de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). *Je suis là pour la défense du service public. Je travaille en zone d'éducation prioritaire et l'on a déjà tellement de mal à toucher trois sous pour nous protéger des problèmes de la cité...»*

«De tous les combats depuis 1958», un enseignant de Montreuil ne s'étonnait pas : *«Les socialistes avaient déjà pas mal enfoncé le clou avec les accords Lang-Cloupet.»* Sur une banderole devant lui : *«Ce que frère Jack a commencé, Saint-François le continue.»* Un autre, directeur d'école en Seine-et-Marne, se souvenait de sa première manifestation, à sa sortie de l'école normale, du temps de la loi Debré, à la fin des années 50. *«Je ne suis plus opposé à l'école privée, mais je pense aux communes de l'Ouest, à tous ces endroits où il n'y a plus une seule école publique.»* Un peu plus loin encore, des enseignants du collège Garcia-Lorca de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) exhibaient, sans commentaires, les clichés de leurs locaux, en piteux état.

En fin de parcours, un militant de la Fédération syndicale unitaire (FSU) prononçait rapidement un petit discours, tandis qu'une délégation était reçue au ministère de l'éducation : *«Nous refusons une école à deux vitesses. Ce n'est pas une réaction de laïques, mais bien une réaction de citoyens.»* Les manifestants, tout heureux de se retrouver spontanément si nombreux, mirent plus d'une heure à se disperser, en criant : *«On reviendra !»*

Pour la Fédération syndicale unitaire (FSU), et surtout pour le nouveau syndicat d'instituteurs, le SNU-IPP, qui égrenait les multiples banderoles de ses sections de la grande couronne parisienne, le défilé était aussi une occasion rêvée de faire état de leur bonne santé. Et, de fait, leur supériorité était écrasante sur une FEN reléguée en queue de cortège, juste devant Lutte ouvrière, et sur les maigres troupes du Syndicat des enseignants (SE-FEN).

Les fondateurs historiques du combat laïque faisaient plutôt grise mine : *«La FSU est la plus forte»*, reconnaissait Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SE, en jurant que, la prochaine fois, le 16 janvier, la FEN serait elle aussi *«en tête du cortège, avec la FSU. Mais l'essentiel*, ajoutait-il, *c'est qu'on soit là tous ensemble pour la même cause»*.

CHRISTINE GARIN et JEAN-MICHEL DUMAY

La mobilisation des défenseurs de l'école publique contre la révision de la loi Falloux

M. Mitterrand « surpris et offusqué »

Le président de la République a vivement reproché au gouvernement, vendredi 17 décembre, à Céret (Pyrénées-Orientales), les conditions d'abrogation de la loi Falloux. Le chef de l'Etat, qui recevait une délégation de parents et enseignants de l'enseignement public, s'est dit *« surpris, offusqué que l'on puisse ainsi bousculer le Parlement »*. *« L'opposition est aussi respectable que la majorité et demander à l'opposition de supporter le vote d'une loi aussi importante sans avoir eu le temps d'étudier le pourquoi de cette réforme, c'est quelque chose que je ne crois pas avoir connu. » « J'ai été parlementaire moi-même pendant trente-cinq ans, vraiment, c'est quelque chose que je ne crois pas avoir connu »*, a ajouté M. Mitterrand.

« J'aurais souhaité que les gens qui n'étaient pas d'accord puissent en discuter sérieusement, puissent faire valoir leurs objections, et tel n'a pas été le cas, et moi, personnellement, j'en souffre », a poursuivi le président de la République. *« Le droit des parlementaires n'a pas été respecté et cela me heurte »*, a-t-il souligné. *Si on devait pousser à l'extrême ce type de situation, toutes les lois difficiles pourraient être arrachées de la même manière et il n'y aurait plus de vie parlementaire et plus de démocratie. » « C'est un exemple typique de ce qu'il ne faut pas faire en régime républicain »*, a-t-il ajouté. *« Visiblement, ceux qui ont voulu cette réforme ne se sentaient pas sûrs d'eux-mêmes au point d'affronter le débat dans la clarté (...) La forme est vraiment choquante, mais, comme toujours, la forme rejoint le fond »*, a estimé M. Mitterrand, qui s'est aussi interrogé sur la méthode de travail de la commission Vedel.

« Si ce rapport était complet, si la mission qui lui avait été impartie était totalement impartiale, il aurait fait le tour des besoins de tous les établissements publics et privés pour savoir là où il était nécessaire de procéder à des restaurations ou des réparations qui mettent hors de danger les enfants », a dit M. Mitterrand, qui a également mis en avant *« la stupeur »* du doyen Vedel devant la précipitation du gouvernement. *« Quel délai s'est-il écoulé entre la remise du rapport Vedel au gouvernement et le moment où cette loi a été votée? On ne sait pas, quelques heures peut-être. »* Il s'était auparavant vivement inquiété de voir *« désormais l'enseignement livré aux préférences politiques ou spirituelles des uns ou des autres »* à cause d'une *« législation qui serait soumise aux volontés successives du suffrage universel »* du fait des changements de majorité municipale.

« Je ne m'y attendais pas, personne ne m'en avait parlé avant (...). Je partage le sentiment de ceux qui expriment leur indignation (...) J'agirai selon ma conscience là où je suis », a conclu M. Mitterrand. Le président de la République n'a cependant pas précisé s'il envisage de demander une nouvelle lecture de la loi, aux termes de l'article 10 de la Constitution. Il s'est contenté d'indiquer qu'il convient d'attendre la décision du Conseil constitutionnel qui a été saisi, vendredi 17 décembre, par les sénateurs socialistes.

« Les hypocrites et les sincères » selon François Bayrou

Prompt à pointer les politiques *« hypocrites »*, François Bayrou a déclaré, vendredi 17 décembre, sur France 2 : *« Quand on nous accuse d'avoir fait voter un texte de loi à la sauvette, il faut savoir qu'entre son premier dépôt à l'Assemblée nationale et le vote de mercredi dernier au Sénat il s'est écoulé cinq mois et demi. Le Parlement a débattu en tout 49 heures et 10 minutes. 6 200 amendements ont été déposés sur un texte de deux courtes pages de cinq lignes »*.

François Bayrou, qui s'est refusé par ailleurs à tout commentaire sur les propos de François Mitterrand (*« Un ministre du gouvernement n'a pas à polémiquer avec le président de la République »*), a également indiqué : *« J'ai entendu aussi les sincères, ceux qui défilaient pour défendre une idée de l'école publique mal aimée à leurs yeux. Eux m'intéressent et s'ils veulent un vrai plan de relance pour l'enseignement public, j'y suis totalement prêt »*.

Sur RTL enfin, le ministre de l'éducation a estimé que *« le véritable moyen de rendre l'enseignement public concurrentiel – s'il y a une concurrence avec le privé, – ce n'est pas d'empêcher les travaux de sécurité à l'école privée, c'est de faire une meilleure école publique »*.

Si, sur ce dernier point, ministre et enseignants du public se rejoignent, cet ensemble de déclarations du ministre de l'éducation appelle d'autres remarques. A propos du débat *« à la sauvette »*, M. Bayrou oublie de dire qu'il avait demandé à M. Vedel un rapport d'information, *« afin de permettre au Parlement de poursuivre le débat engagé dans un climat serein et propre au débat de fond »*... Or, le rapport a été transmis lundi 13, dans l'après-midi aux parlementaires, que certains ont reçu mardi 14 au matin. Et la décision de réinscrire la proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat a été prise aussitôt après, le 14 à midi, pour un examen du texte à 16 heures.

Sur le fond, s'étonnant que l'école se sente *« mal aimée »*, M. Bayrou oublie que, dès son arrivée Rue de Grenelle, il avait vivement stigmatisé les carences en matière d'apprentissage de la lecture à l'école primaire. Ce que les enseignants n'avaient pas manqué d'interpréter comme un désaveu de leur mission.

J.-M. Dy.

La profession de Foix de Michel Rocard

FOIX

de notre envoyé spécial

Le fax lui est subrepticement glissé au sortir du déjeuner campagnard. François Mitterrand a enfin parlé. L'Elysée ayant toujours été avare à son endroit de confidences, durant toute la matinée Michel Rocard a attendu. Comme tout le monde ! En ce jour de première grogne des défenseurs de l'école publique, il n'a pas voulu remettre son déplacement de ressourcement socialiste dans l'Ariège, début d'un tour de France qui courra, par-delà les étapes des cantonales et des européennes, jusqu'à la banderole présidentielle. Cette journée avec de vrais militants, les pieds bien dans la terre de gauche, lui fait chaud au cœur. Mais son esprit est ailleurs.

L'écho de la remontrance présidentielle est un soulagement. *« Il a eu raison »*, commente-t-il aussitôt. Avant d'en rajouter. *« Ce n'est pas la première fois que nous sommes d'accord ! »* Les journalistes veulent-ils en savoir plus? Souhaite-t-il que le chef de l'Etat impose une nouvelle lecture? Il biaise : *« Nous ne voulons pas intervenir sur les attributions du président de la République. »* Ce coup de règle de François Mitterrand sur les doigts d'Edouard Balladur lui suffit. Il n'en attend d'ailleurs pas davantage. Son intime conviction est que, devant le tableau noir de la cohabitation, le président ne pourra punir outre mesure le premier de classe de Matignon.

Un « crime contre la démocratie »

Qu'importe. Ce petit quitus élyséen lui suffit. Foin de nuances, de prudences et de convenances, Michel Rocard a décidé, lui, de s'engouffrer dans la brèche. Avec gourmandise, même s'il importe, pour une sage communication, de la taire. *« Ce qui est sûr*, confie son entourage, *c'est que cette affaire nous touche là où ça fait du bien. »* Le patron lui, devant des Ariégeois convertis depuis belle lurette à la laïcité, fait de la politique : *« Le seul service que nous ait jamais rendu la droite, c'est d'être elle-même. »*

Chacune de ses haltes est réglée comme du papier à musique. Un couplet sur le GATT et ce *« mauvais coup porté à l'agriculture »*. Un couplet sur Falloux pour dénoncer *« ce crime contre la démocratie et la sérénité des Français »*. Un long couplet contre Edouard Balladur : *« C'est formidable d'avoir un premier ministre dont la courbe monte comme celle du chômage ! Son style qui rejette l'agression et le combat politicien pour le combat politicien, je l'appréciais. Mais voilà que cette capacité anesthésiante, cette ouate, recouvrent une droite agressive, mensongère, beaucoup plus conservatrice que nous l'avons cru. »*

Les renseignements généraux du chef-lieu n'ont pas vu cela depuis longtemps. Sur le coup de 17 heures, à Foix, huit cents manifestants se sont serrés sous la grande halle. Michel Rocard a tenu à se mêler à eux. Défilé silencieux jusqu'à la préfecture, mobilisation pour la manifestation du 16 janvier à Paris, annonce que les inscriptions et la collecte des dons pour payer les bus sont ouvertes. La gauche ici revit. Dans l'avion de nuit qui le ramène à Paris, Michel Rocard s'inquiète de la force de la grève et des manifestations à Paris et en province. Il songe aussi à tout ce que le parti devra mettre en branle pour que le 16 janvier soit un événement.

Mais à chaque fois, sa réflexion revient buter sur « l'énigme balladurienne ». *« Comment a-t-il pu commettre cette faute ? » « Pourquoi s'est-il fait ainsi posséder par Bayrou ? »* Si les fêtes ne viennent pas éteindre les braises de l'indignation, il croit qu'alors la gauche pourra marquer janvier d'une pierre blanche. *« Ce mauvais coup peut rompre le charisme de Balladur »*, veut-il croire. Lassé des orages, Michel Rocard, comme dans son planeur, profite d'un petit nuage...

DANIEL CARTON



Les réactions

M. BARRE : ne pas « sacrifier l'enseignement public au nom de l'enseignement privé ». – Raymond Barre a estimé à propos de révision de la loi Falloux, jeudi 16 décembre, sur France-Inter, qu'*« il fallait tôt ou tard remettre en ordre notre législation ». « Il n'y a pas là de quoi provoquer une tempête dans la vie scolaire et universitaire de la France*, a ajouté M. Barre. *Ce qui est important, c'est que les mesures soient prises avec discernement : rien ne serait plus dangereux qu'un esprit de revanche. » « Il y a un problème de sécurité »* auquel il faut répondre, *« mais pour les investissements eux-mêmes il y a des questions à se poser (...). L'enseignement public ne doit pas être sacrifié au nom de l'enseignement privé »*, a affirmé l'ancien premier ministre.

M. BARIANI (UDF-Rad.) : attendre la prochaine session. – Didier Bariani, député UDF de Paris, a indiqué au nom du Parti radical dans un communiqué, que les *« aspects particuliers* [mis en avant par le rapport Vedel] *auraient pu trouver une réponse immédiate par un effort financier dans le cadre du collectif budgétaire sous forme d'un plan d'urgence ». « Ces impératifs ainsi réglés, le débat sur la révision de la loi Falloux aurait pu s'exprimer pleinement durant la prochaine session de printemps »*, ajoute-t-il. *« Les radicaux*, poursuit M. Bariani, *regrettent en conséquence que le débat ait été inséré de cette manière dans un calendrier parlementaire surchargé. »*

M. JUPPÉ : « L'exploitation politicienne ». – Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a accusé la gauche, vendredi 17 décembre sur France-Inter, de se livrer *« à une exploitation politicienne »* de la révision de la loi Falloux. *« Il y a là la résurgence d'un vieux débat entretenu par des syndicalistes au chômage et qui ont trouvé l'occasion de se refaire une santé. »* Invité à commenter les propos de François Mitterrand, le ministre des affaires étrangères a répondu : *« Si l'on veut jeter de l'huile sur le feu, on peut aller dans cette direction. »*

PS : appel à la manifestation du CNAL. – Le Parti socialiste *« s'est félicité »* vendredi 17 décembre *« du succès de la grève de l'enseignement public contre l'abrogation de la loi Falloux »* et des *« manifestations qui l'ont couronnée »*. Il appelle ses militants *« à préparer activement la grande manifestation de défense de l'école laïque annoncée par le CNAL le 16 janvier prochain »*.

PC : lettre à M. Mitterrand. – Les sénateurs du groupe communiste ont adressé, jeudi 16 décembre, une lettre à François Mitterrand afin *« d'attirer son attention sur la dangereuse dérive quant à l'organisation des travaux du Sénat »* et lui demander d'imposer une seconde lecture du projet de révision de la loi Falloux par les deux Assemblées. *« L'enjeu est grave »*, concluent-ils.

La PEEP n'exclut pas d'étendre son champ d'action au privé

Jean Pierre Bocquet, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), a déclaré, mercredi 15 décembre, que *« la PEEP ne pouvait que regretter la modification de la loi Falloux, car, sauf augmentation des impôts locaux, les crédits mis à la disposition des établissements publics seront réduits »*. La PEEP demande *« la fermeture immédiate des établissements privés à risques et l'accueil au sein des établissements publics des enfants confrontés à cette situation »*.

Dans une déclaration au *Monde*, M. Bocquet n'exclut pas *« qu'à terme, et quitte à modifier les statuts de la fédération, dans la mesure où les établissements privés sous contrat deviennent des établissements semi-publics, la PEEP n'étende son champ d'action au privé »*.

Les députés socialistes demandent la création d'une commission d'enquête sur le rapport Vedel. – Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a demandé, jeudi 16 décembre, la création d'une commission d'enquête sur *« les conditions d'élaboration du rapport Vedel »*. Selon les députés du PS, il y a *« la plus grande urgence à s'interroger sur les éléments et les sources d'information qui ont prévalu dans l'élaboration de ce rapport »*.

Gouverner

Suite de la première page

La manœuvre qui consiste à donner du grain à moudre à tous ceux qui, à droite, sont indisposés par l'heureuse conclusion de la négociation du GATT, qu'ils ont dû approuver, tolèrent mal la cohabitation, sans pouvoir la rompre, et n'attendent qu'un signe pour instruire contre Edouard Balladur un procès en sorcellerie, c'est-à-dire en connivence avec la social-démocratie ! Va donc pour la manœuvre, d'autant plus promptement menée que Matignon avait été alerté par la menace d'une mobilisation des réseaux qui avaient, en 1984, ébranlé la gauche gouvernante, et qui étaient sur le pied de guerre pour obliger la droite à tenir l'une de ses principales promesses électorales...

Le résultat, sans doute, sera bien celui-là : le président n'a d'autre recours que d'attendre l'issue... de celui que l'opposition a formé devant le Conseil constitutionnel. Hormis l'hypothèse d'une censure de tout ou partie du texte par le juge suprême, le chef de l'Etat sera donc contraint de promulguer la loi. Au reste, qui peut douter que la majorité la plus forte de l'histoire parlementaire puisse être privée des moyens de gouverner? Mais est-ce bien gouverner que d'organiser à la va-vite un coup de force parlementaire ?

C'est là, en effet, que le doute s'insinue. Pourquoi Edouard Balladur – à qui l'on avait, au début de l'été, forcé la main sur le sujet, mais qui aujourd'hui revendique l'initiative – a-t-il pris le risque de contredire sa propre méthode? Je ne brusquerai pas la société, a-t-il coutume de répondre à ceux qui le pressent de la bousculer au nom de l'idéologie victorieuse. Et voilà qu'il a remis sur le tapis une question dont on connaît le potentiel explosif, quand le rapport Vedel lui permettait au contraire de distinguer l'urgence de certains travaux du débat de meilleur niveau que méritait un règlement à long terme du problème. N'est-il pas obstinément, et si heureusement respectueux des personnes et des formes, attaché à restaurer une certaine idée de la concertation? Las ! C'est lui qui bouscule une opposition parlementaire si réduite, si faible numériquement, que le spectacle des survivants de la débâcle est souvent pathétique. Alors quoi? Avait-il besoin de piétiner cette gauche, et ce qui lui reste de représentation, pour briller davantage? Plus sûrement, il fallait tenter de la ringardiser, de couper court à son hypothétique réveil en la renvoyant à ses vieilles lunes, à ses vieux slogans, à sa (maigre) clientèle. C'est alors qu'il faut se souvenir que la droite, du temps de Georges Pompidou, ne s'est jamais si bien portée que lorsqu'elle avait, en face, une gauche certes pugnace mais privée par son archaïsme d'une véritable perspective de pouvoir. Qu'elle se remobilise donc autour de la « laïque », et, si l'on ne fait pas de bêtise, comme pourrait le redire Alain Peyrefitte, « nous sommes là pour trente ans »...

Sauf que, hormis la présence inévitable de quelques porte-parole de la gauche étroitement laïcarde, ceux qui, en grand nombre, sont descendus dans la rue l'ont fait, et surtout pourraient le refaire en plus grand nombre encore, pour exprimer un mécontentement plus large; ils n'avaient pas en tête la querelle scolaire, l'école publique contre l'école privée. Mais ils estiment avoir droit à une éducation nationale de qualité; à des locaux décents, à des enseignants mieux traités et plus présents, à des classes moins surchargés et plus sûres. On ne peut vivre en ces temps de chômage massif, d'appels angoissés des SDF, d'extension dans la société des zones de non-droit, et n'avoir pour priorité affichée que la satisfaction des revendications d'un enfant sur six, si attentif que l'on doive être à celui-là.

Le mal français, aujourd'hui, tient beaucoup à la disparition, pour de nombreuses catégories de la population, de tout espoir social, qu'aggrave la peur du chômage. Le lieu de la réalisation de cet espoir doit redevenir l'école. A charge pour le gouvernement d'y porter tous ses soins. A charge pour le premier ministre de s'y attacher jusqu'à l'obsession, quitte à arbitrer, toujours, dans le sens d'une cohésion menacée. A moins qu'il ne préfère laisser ce soin au chef de l'Etat, qui ne se fera pas prier...

JEAN-MARIE COLOMBANI

Difficile « veto »

L'article 10 de la Constitution permet au président de la République de demander, avant de promulguer une loi, *« une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles »*. Ce retour devant le Parlement, précise la Loi fondamentale, ne *« peut être refusé »*. Mais le décret présidentiel mettant en œuvre ce droit doit être contresigné par le premier ministre. Imagine-t-on M. Balladur acceptant facilement une éventuelle demande en ce sens de M. Mitterrand?

Une querelle de signature, semblable à celle créée par le refus du chef de l'Etat de signer, en juillet 1986, certaines ordonnances du gouvernement de Jacques Chirac, surgirait inévitablement. Ce précédent semble indiquer que nul n'est contraint de signer un texte qu'il récuse, mais, *a contrario*, la Constitution, une fois encore imprécise, indique qu'il ne peut être fait obstacle au « veto suspensif » décidé par le président.

En tout état de cause, le problème ne se posera que lorsque le Conseil constitutionnel se sera prononcé. Un autre précédent pourrait être copié s'il ne censure qu'une partie de la loi qui lui est soumise. En 1985, il avait annulé une des dispositions d'un statut de la Nouvelle-Calédonie. M. Mitterrand avait alors usé de cet article 10 de la Constitution pour demander au Parlement de corriger en conséquence son texte avant sa promulgation.

Th. B.

Aux élections professionnelles

Succès de la FSU dans le second degré

Selon de premiers résultats officieux, la Fédération syndicale unitaire (FSU), concurrente de la Fédération de l'éducation nationale, sort victorieuse des élections professionnelles aux commissions administratives paritaires, qui ont eu lieu en décembre. Chez les certifiés, le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU) remporterait près de 57 % des voix contre seulement 4 % pour le Syndicat des enseignants (SE-FEN), l'ancien Syndicat national des instituteurs (SNI), qui avait décidé en 1992 d'étendre son champ de syndicalisation à tous les enseignants. Le SGEN-CFDT obtiendrait 14 % des voix, le SNALC 10 % et FO 10 %. De même, le jeune syndicat des instituteurs, le SNU-ipp, effriterait la suprématie du SE chez les PEGC (le SE tombant à moins de 40 %). Tandis que le SE s'implantait chez les professeurs de lycées professionnels (aux alentours de 10 %).



POLITIQUE

Le projet de loi sur la santé publique

Les divergences persistent entre députés et sénateurs

L'Assemblée nationale, en examinant, vendredi 17 décembre, en deuxième lecture le projet de loi sur la santé publique, a refusé plusieurs dispositions votées par le Sénat (*le Monde* du 15 décembre), notamment sur le dépistage du sida, l'Agence du médicament et la réforme transitoire de l'allocation compensatrice pour tierce personne. Ce désaccord sera soumis à une commission mixte paritaire Assemblée-Sénat, convoquée samedi après-midi ; si elle n'aboutissait pas, la décision finale reviendrait alors à l'Assemblée nationale.

Les allers et retours se poursuivent entre le Palais du Luxembourg et le Palais Bourbon sans parvenir à éliminer les points d'achoppement entre les deux chambres sur le projet de loi sur la santé publique et la protection sociale, présenté par Simone Veil et Philippe Douste-Blazy. Avec une belle obstination, les députés ont supprimé, vendredi 17 décembre, en deuxième lecture, les principales modifications apportées par les sénateurs, pour revenir à leur version initiale. Ceux-ci avaient montré le même acharnement, lundi dernier, sur le texte issu de l'Assemblée (*le Monde* du 15 décembre).

A l'unanimité, et avec l'approbation du ministre de la santé, les députés ont annulé l'article introduit par le Sénat qui accordait au gouvernement le pouvoir de définir, par décret en Conseil d'Etat, les cas où le médecin devait proposer systématiquement à son patient un test de dépistage de l'infection du virus du sida. Ils ont, du même coup, rétabli les dispositions du code de la santé publique – supprimées par le Sénat – qui ne prévoient la proposition systématique de dépistage que pour les examens prénuptial et prénatal.

Sur l'Agence du médicament, l'Assemblée est aussi revenue à sa version précédente, en donnant au ministre de la santé le pouvoir de se substituer au directeur général de l'Agence, pour les autorisations de mise sur le marché de médicaments, *« en cas de menace grave pour la santé publique »*.

Refus tacite

En revanche, en matière de création d'activités de soins ou d'équipements hospitaliers, l'Assemblée est parvenue à un texte qui donne satisfaction au gouvernement, et par conséquent au Sénat qui s'était rangé à l'avis de celui-ci. Jusque-là acquis à l'idée que le silence de l'administration valait, au bout de six mois, autorisation tacite, les députés, convaincus par les arguments de Mme Veil, ont finalement accepté que l'absence de réponse de l'administration, au bout de six mois, vaille au contraire refus tacite. Ils ont cependant précisé que si l'administration, interrogée par le demandeur qui se serait vu opposer un refus tacite, ne donnait pas les motifs de sa décision dans un délai d'un mois, le refus se transformerait alors en autorisation.

L'Assemblée a adopté deux autres amendements qui ne devraient guère plaire aux sénateurs, gardiens des intérêts des collectivités locales. Le premier, déposé par Elisabeth Hubert (RPR, Loire-Atlantique) et Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne), prévoit de ne plus réserver la présidence des conseils d'administration des hôpitaux aux seuls maires.

Le second supprime les dispositions transitoires, adoptées par le Sénat, destinées à limiter le recours, de plus en plus fréquent, des personnes âgées de plus de soixante ans, à l'allocation compensatrice pour tierce personne, créée en 1975 en faveur des handicapés et prise en charge par les départements. Mme Veil s'est déclarée favorable à la suppression de ce dispositif transitoire, en affirmant que *« la réforme de cette allocation viendrait avec la future loi sur la dépendance des personnes âgées »* promise pour la session de printemps. Les députés ont également adopté un amendement gouvernemental de dernière minute, qui prévoit une réduction de moitié des cotisations patronales versées pour les personnes en cours de réinsertion socioprofessionnelle, accueillies dans des structures comme les centres d'hébergement et de réadaptation sociale ou les compagnons d'Emmaüs.

Le gouvernement a demandé un vote bloqué sur l'ensemble du texte, pour éliminer un amendement de la commission des affaires sociales visant à réduire la taxe sur la publicité qui frappe les sociétés pharmaceutiques et qui aurait diminué les recettes de la Caisse nationale d'assurance-maladie, à un moment mal choisi étant donné la gravité de sa situation financière. Le RPR et l'UDF ont voté pour le projet, le PC contre, le PS n'a pas pris part au vote.

CLAIRE BLANDIN

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE : M. Lamassoure préconise les *« fiançailles »* avant le *« mariage »*. – L'Assemblée a adopté, vendredi 17 décembre, une proposition de résolution présentée par Jean de Lipkowski (RPR, Charente-Maritime) et demandant au gouvernement d'étudier la possibilité d'une *« formule transitoire d'adhésion partielle »* des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne. Définissant la *« doctrine française pour l'Europe centrale et orientale »*, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a souligné qu'il convenait de conclure avec ces pays un *« contrat de fiançailles »*, précisant que *« les fiançailles, en principe, débouchent sur le mariage »*. Selon M. Lamassoure, ce contrat comporte *« un volet commercial »*, une *« aide économique et financière »* et un *« cadre »* politique leur fournissant *« la garantie d'adhérer à l'Union européenne à échéance raisonnable »*.

Le budget de la région Nord-Pas-de-Calais rejeté

La droite recherche une alternance rapide

LILLE
de notre correspondant

L'exécutif du conseil régional Nord-Pas-de-Calais n'a pas réussi à faire adopter son projet de budget pour 1994, qui a été rejeté, vendredi 17 décembre, par 58 voix sur 113. Seuls les 27 élus socialistes et les 7 élus Verts se sont prononcés pour, les 15 élus communistes ayant opté pour l'abstention.

Comme l'an dernier, le texte présenté par Marie-Christine Blandin, la présidente verte, et son premier vice-président chargé des finances, Michel Delebarre (PS), a donc été repoussé en première lecture. Mais s'il avait été finalement adopté en 1993, cette fois-ci il pourrait en être différemment. Car, avant même de venir en séance, les élus régionaux RPR-UDF ainsi que les amis de M. Borloo avaient fait savoir qu'ils jugeaient le projet présenté par l'exécutif *« inamendable »*.

L'opposition s'affirme résolue à aller *« jusqu'au bout »* pour mettre un terme à l'actuel pouvoir régional. Certes la droite n'a jamais admis l'alliance Verts-PS, mais, depuis l'accession de Mme Blandin à la tête de la région, le contexte a changé. M. Balladur est à Matignon et la droite se sent le vent en poupe, et d'autant plus libre de ses mouvements que les Verts ont choisi voilà quelques semaines, de s'inscrire clairement dans l'opposition à la majorité nationale.

Le président du groupe Borloo, Jean-François Sinagra, par ailleurs conseiller municipal PR de Lille, a appelé à la constitution d'une *« majorité d'alternance »* qui réunirait les élus RPR-UDF, les membres du groupe Borloo, les élus de Chasse, pêche, nature et tradition, et ceux de Génération Ecologie. Certes cela ne suffirait pas à établir une majorité absolue, reconnaît Jacques Legendre, sénateur RPR, président du groupe RPR-UDF, mais elle serait plus large que celle de l'exécutif Verts-PS. A condition de ne pas tenir compte du Parti communiste, qui a fait savoir qu'il *« ne ferait pas de cadeaux à la droite »* et d'être sûr du ralliement, supposé, de Génération Ecologie. L'arithmétique étant têtue, ce serait alors au Front national de jouer les arbitres.

JEAN-RENÉ LORE

Dans le cadre d'une information judiciaire

La brigade financière visite une librairie d'extrême droite

Sur commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction, la brigade financière du premier cabinet de délégation judiciaire est intervenue, jeudi 16 décembre, dans les locaux de la librairie d'extrême droite Ogmios, à Paris, pour procéder à une perquisition. Quatre des dirigeants de cet établissement ont été interpellés pour être entendus dans le cadre d'une information ouverte pour abus de biens sociaux et détournement d'actifs. Ils ont été relâchés après leur interrogatoire.

Quelques jours auparavant, cette même brigade financière était déjà intervenue, sans commission rogatoire, dans le cadre d'une enquête préliminaire. La librairie Ogmios, qui est enregistrée sous le nom Espace communication, s'est fait connaître, notamment, pour la diffusion de publications antisémites et négationnistes dont certaines étaient interdites à la vente. Expulsée de son local de la rue des Pyramides à Paris, en septembre dernier, pour non-paiement du loyer, cette librairie s'est installée rue Saint-Honoré où elle a ouvert récemment ses portes. Plusieurs sociétés-sœurs dirigées par toute la « fine fleur » de l'extrême droite sont abritées dans ces locaux.

OLIVIER BIFFAUD

Le Conseil constitutionnel a achevé l'examen du contentieux législatif

L'invalidation et l'inéligibilité de M. Pierre-Bloch sont confirmées

Le Conseil constitutionnel a terminé, vendredi 17 décembre, l'examen des requêtes contestant les résultats des élections législatives de mars dernier. Il a donc tenu le délai qu'il s'était fixé en achevant ce travail à temps pour qu'une éventuelle inéligibilité d'un an – ce délai, d'après la loi, commence le 28 mars 1993 – garde son efficacité, en empêchant effectivement l'élu invalidé de se représenter à l'élection partielle qui doit être organisée dans les trois mois suivant la décision du Conseil.

Au cours de sa dernière séance, le Conseil a examiné la demande en rectification d'erreur matérielle présentée par Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF), élu dans la dix-neuvième circonscription de Paris, et qu'il avait invalidé le 24 novembre. Il a considéré que si le montant total des dépenses à prendre en compte s'élève finalement à 563 572,46 francs au lieu de 588 983,14 francs, alors que le plafond de dépenses pour les élections législatives avait été fixé à 500 000 francs, cette rectification n'est pas de nature à remettre en cause le prononcé de l'inéligibilité de M. Pierre-Bloch et de sa démission d'office.

Le Conseil a également validé l'élection de Daniel Soulage (UDF) dans la troisième circonscription du Lot-et-Garonne, ainsi que celle de Roland Nungesser (RPR) dans la septième circonscription du Val-de-Marne, après avoir toutefois réintégré dans le compte de campagne de M. Nungesser, validé par la Commission nationale des comptes de campagne, la somme de 55 800 francs, ce qui porte le montant total de ces dépenses à 341 780 francs.

G. P.

EN BREF

BUDGET 1994 : le déficit représentera 4,1 % du PIB. – Le Sénat a adopté, vendredi 17 décembre, les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de finances pour 1994 que l'Assemblée avait déjà approuvées jeudi. Ce projet de budget, qui fait finalement apparaître un déficit de 301,365 milliards de francs (soit 4,1 % du PIB), est donc maintenant définitivement adopté.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 1993 : une mesure en faveur des collectivités locales. – Le Sénat a adopté, vendredi 17 décembre, en première lecture, le projet de loi de finances rectificative pour 1993, qui maintient le déficit budgétaire à 317,6 milliards de francs. La majorité sénatoriale a voté « pour » tandis que socialistes et communistes ont voté contre. Le principal amendement introduit par les sénateurs prévoit que les collectivités locales pourront bénéficier d'un remboursement de TVA sur les dépenses d'investissement qu'elles ont réalisées au profit d'un tiers en 1992 et 1993, notamment dans le cas de construction de gendarmeries ou d'habitations principales situées dans une commune de moins de mille habitants.

ACCORDS DE SCHENGEN : les sénateurs confirment les pouvoirs des douaniers en matière de contrôle des étrangers. – Le Sénat a adopté, samedi 18 décembre, en première lecture, le projet de loi sur les métaux précieux. Les sénateurs ont adopté, sans les amender, les dispositions introduites via une lettre rectificative par Nicolas Sarkozy habilitant les douaniers à vérifier la régularité des titres de séjour des étrangers dans les zones frontalières (*le Monde* du 15 décembre). Les sénateurs ont en revanche réécrit certaines dispositions de la partie relative aux métaux précieux. La majorité sénatoriale et les socialistes ont voté « pour », les communistes votant « contre ».

ELECTIONS EUROPÉENNES : M. Juppé n'exclut pas de conduire une liste unique de la majorité. – Alain Juppé, secrétaire général du RPR, n'a pas exclu, vendredi 17 décembre, sur France-Inter, de prendre la tête d'une liste unique de la majorité pour les élections européennes de juin. *« Si on m'explique que cela peut être utile (...), et s'il faut pour une campagne se dévouer à l'union de la majorité, nous pourrons en parler »*, a-t-il indiqué, tout en posant comme condition qu'il soit entendu qu'il souhaite rester ministre des affaires étrangères. M. Juppé a réaffirmé son souhait d' *« une liste unique »* de la majorité RPR-UDF, *« parce que c'est la nature des choses »*. *« Il y a aujourd'hui une immense majorité de la majorité qui a la même approche des problèmes européens et qui est d'accord sur la conception de l'Europe »*, a affirmé M. Juppé.

COMMUNICATION

La réforme de l'audiovisuel

Le Sénat favorable à un quota de chansons françaises aux heures de grande écoute

Le Sénat devait débattre, lundi matin 20 décembre, du projet de réforme du système audiovisuel adopté en première lecture, le 4 décembre, par l'Assemblée nationale. Rapporteur du projet au Palais du Luxembourg, Adrien Gouteyron, sénateur RPR de Haute-Loire, se proposait de défendre, au nom de la commission des affaires culturelles, plusieurs amendements visant à *« préciser et améliorer »* le texte voté par la majorité des députés au terme de diverses passes d'armes entre le ministre de la communication et le groupe UDF (*le Monde* du 7 décembre).

Aucun des amendements adoptés par la commission des affaires culturelles du Sénat ne préconise le rétablissement de la seconde coupure publicitaire, réclamée à grands cris par M 6, mais que TF 1 ne réclame pas. La commission sénatoriale n'a pas *« souhaité prendre l'initiative »* de revenir sur ce débat, calquant son attitude sur celle du ministre de la communication, M. Carignon, qui avait renvoyé la question, lors de la discussion du projet de loi devant l'Assemblée nationale, aux conclusions d'un rapport sur les effets prévisibles d'une telle mesure commandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

M. Gouteyron a, en revanche, jugé *« brutal »* l'amendement adopté au Palais-Bourbon qui *« prive de toute* [nouvelle] *rémunération »* les *« titulaires de droits d'auteur et de droits voisins »* proposant leurs œuvres à la future chaîne du savoir, de l'emploi et de la formation, lors de leur utilisation en classe à des fins pédagogiques.

Le rapporteur prévoit, en outre, de déposer un amendement pour que les présomptions de renouvellement des autorisations d'émettre accordées aux télévisions et aux radios ne prennent effet que *« dans un an »*. La commission des affaires culturelles souhaite également que, *« comme aux Etats-Unis et au Canada »*, les chaînes de télévision mises à la disposition des parlementaires ne donnent pas seulement à *« voir »* le travail parlementaire, mais puissent aussi proposer des programmes qui *« donnent aux téléspectateurs des clés pour apprécier eux-mêmes le fond des dossiers traités et des explications sur l'arrière-plan institutionnel »*. Enfin, elle demande qu'aux côtés des organisations professionnelles et syndicales les associations reconnues par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) puissent également saisir le CSA.

Double raidissement

L'amendement déposé à l'Assemblée nationale par M. Michel Pelchat (UDF-PR, Essonne), et repris à son compte par le gouvernement, en faveur de l'institution, sur les réseaux musicaux de radio, d'un quota imposant la diffusion d'un minimum de chansons françaises devrait, en revanche, susciter de nouveaux débats. M. Gouteyron juge, en effet, *« à la fois opportun et insuffisant »* l'article 7 *bis* du projet actuel qui fixe aux radios ce quota à un minimum de 40 % de chansons d'expression française, dont la moitié serait réservée aux nouvelles productions. Mais la commission souhaite revenir sur l'amendement adopté sous la pression des députés de l'UDF afin de rétablir ces quotas *« aux heures d'écoute significative »*, mais aussi d'étendre l'application de ce régime aux *« radios locales »*. Ce qui inclurait donc, *a priori*, les radios à contenu thématique. Seul assouplissement retenu par M. Gouteyron, l'introduction de la notion de *« jeunes talents »* serait étendue à celle de *« nouvelle production, qui couvrirait également la compilation d'œuvres anciennes »*.

Il y aurait là, de la part du Sénat, si la commission des affaires culturelles était suivie par la majorité de la Haute Assemblée, un double raidissement à l'égard des radios, lesquelles s'étaient montrées majoritairement hostiles à l'institution de quotas, à l'exception des radios associatives et de NRJ.

ARIANE CHEMIN

La répartition de l'aide du gouvernement à la presse écrite

185 quotidiens et périodiques se partagent 90 millions de francs

Le ministère de la communication a précisé, vendredi 17 décembre, quelle sera la répartition du fonds exceptionnel d'aide automatique aux entreprises de presse, soit une enveloppe de 90 millions de francs. Cette aide, qui devrait être attribuée avant la fin de l'année, constitue l'un des volets du plan d'urgence de 200 millions de francs annoncé au printemps par Alain Carignon, le ministre de la communication, pour aider la presse écrite à surmonter la crise qui la frappe (*le Monde* du 5 juin) et qui se traduit par une chute sans précédent des recettes publicitaires commerciales et des annonces classées, et par une stabilisation, voire une érosion de la diffusion.

Une commission composée de Michel Boyon, conseiller d'Etat et président de cette instance, Pierre Guerder, conseiller à la Cour de cassation, et Christian Pouly, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a élu 185 publications parmi les 274 titres demandeurs. Pour être sélectionnés, les journaux devaient justifier d'une diminution d'au moins 5 % de leurs recettes publicitaires nettes, ou d'une chute d'au moins 15 % de leurs recettes de petites annonces entre 1990 et 1992, ou encore attester que leurs recettes publicitaires étaient, en 1992, inférieures à 15 % de leur chiffre d'affaires global.

Or, entre 1991 et 1992, selon une note de Jean Cluzel, sénateur centriste de l'Allier et rapporteur du budget de la communication au Palais du Luxembourg, les recettes publicitaires des seuls quotidiens nationaux ont chuté de 17,9 % (– 34,4 % pour les petites annonces) et celles des régionaux de 7,5 % (– 18,5 % pour les petites annonces)... Parmi les destinataires de cette aide figurent donc 12 quotidiens nationaux, 57 quotidiens régionaux, ainsi que 26 hebdomadaires nationaux, 67 hebdomadaires régionaux, et 23 autres titres de périodicité différente.

L'aide est calculée proportionnellement aux chiffres d'affaires nets des ventes réalisées, en 1992, par chaque bénéficiaire. Ainsi, le montant moyen de l'aide s'établit à environ 1,6 million de francs pour les quotidiens nationaux ; 1,3 million de francs pour les régionaux ; 230 000 francs pour les quotidiens départementaux et environ 350 000 francs pour les hebdomadaires nationaux ; enfin, elle est de 25 000 francs en moyenne pour les hebdomadaires régionaux. Quatre publications obtiennent 4 millions de francs, soit la somme-plafond qui a été fixée pour une publication. Il s'agit du *Figaro*, du *Monde*, d'*Ouest-France* et de *Paris-Match*.

Sur les 110 millions de francs complémentaires qui figurent encore au plan d'aide de M. Carignon, 10 millions de francs – 5,8 millions de francs pour les quotidiens nationaux à faible ressources publicitaires et 4,2 millions pour les quotidiens locaux à faibles ressources en petites annonces – ont permis d'« abonder » les aides déjà votées en ce domaine pour 1993. Les bénéficiaires en sont *la Croix* (10,1 millions de francs au total), *l'Humanité* (6,9 millions) et pour la première fois le *Quotidien de Paris* (2,5 millions) – son PDG, Philippe Tesson, l'ayant jusqu'alors toujours refusée, – ainsi que neuf quotidiens et périodiques locaux à faibles ressources en petites annonces, comme *l'Echo du Centre, la Marseillaise, la Haute-Marne libérée, le Petit Bleu de Lot-et-Garonne*, etc.

Cinquante autres millions de francs de crédits budgétaires ont été affectés aux fonds Sofaris (Société française pour l'assurance du capital-risque, qui garantit à 50 % les concours financiers aux entreprises de presse). Grâce à un coefficient multiplicateur, ce fonds de 50 millions devrait permettre l'octroi de 500 millions de francs de concours financiers aux PME du secteur de la presse écrite. Les derniers 50 millions de francs ont été inscrits au collectif budgétaire. Leur affectation est en cours de discussion, a précisé le ministère de la communication. Ils pourraient soit être affectés à des fonds déjà existants (comme la Sofaris) ou renforcer l'aide financière à des plans sociaux.

Y.-M. L

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un nouveau plan

Le gouvernement veut renforcer les sanctions contre les excès de vitesse

Le gouvernement a arrêté, vendredi 17 décembre, au cours d'un comité interministériel présidé par Edouard Balladur, une série de nouvelles mesures pour lutter contre l'insécurité routière.

La mesure la plus spectaculaire adoptée par le gouvernement et présentée par Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, permettra de sanctionner plus efficacement la vitesse excessive. Un projet de loi sera déposé au cours de la prochaine session parlementaire pour créer un délit en cas de dépassement de 50 km/h de la vitesse autorisée. Ce délit sera sanctionné par une peine maximum de 15 000 francs d'amende, d'une suspension de permis de conduire de cinq ans et entraînera un retrait de six points.

Le seuil maximal d'alcoolémie compatible avec la conduite sera abaissé de 0,8 à 0,7 g par litre de sang. Une évaluation de cette mesure sera faite au bout d'un an selon les résultats, un nouvel abaissement à 0,6 ou 0,5 g/l sera alors décidé. L'auto-contrôle sera encouragé. Une contravention pour les infractions commises sans qu'il soit possible d'interpeller le conducteur sera créée. Cette mesure permettra l'utilisation de moyens automatiques de contrôle aux points dangereux du réseau.

Le défaut de port de la ceinture de sécurité ou du casque pour les conducteurs de deux-roues motorisés sera désormais sanctionné par le retrait d'un point du permis.

Pour améliorer l'effet dissuasif du permis à points (40 000 à 60 000 conducteurs se voient retirés des points chaque mois), une mission d'expertise proposera, d'ici un mois, des mesures pour simplifier et accélérer la répression des contraventions. Un plan de trois ans sera mis en œuvre pour développer les moyens consacrés à la sécurité routière par les forces de police et de gendarmerie.

• **Les jeunes conducteurs** : Sur les 47 000 jeunes de moins de vingt ans victimes d'accidents de la route en 1992, plus de 12 000 étaient des cyclomotoristes (187 morts). Plusieurs mesures visent à les informer et à les responsabiliser. L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau sera généralisée pour tous les élèves de 3e à partir de mars 1994. Un brevet de sécurité routière sera exigé à partir du 1er septembre 1995 pour la conduite des cyclomoteurs entre quatorze et seize ans.

La limitation de vitesse hors agglomération, actuellement de 90 km/h, pour les conducteurs inexpérimentés sera modulée selon les réseaux. Cette modulation (110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur les 2×2 voies, 80 km/h sur les autres routes) sera désormais applicable pendant les deux premières années de conduite. Elle ne concernera pas les jeunes conducteurs formés par la méthode de la conduite accompagnée, qui sera fortement encouragée.

• **La prévention** : Un ensemble d'actions sera enfin mis en place par un partenariat entre l'Etat et les sociétés d'assurances. Celles-ci se sont engagées à consacrer à des opérations de prévention une part importante des économies qu'elles pourraient réaliser avec la baisse du nombre des accidents. Tout candidat au permis de conduire devra faire effectuer un contrôle médical de la vue. Il devra être renouvelé ensuite obligatoirement tous les dix ans.

• **L'état du véhicule et les infrastructures** : Le mauvais état des véhicules intervient comme facteur aggravant dans 21 % des accidents graves. En 1995, le contrôle technique périodique concernera les véhicules de plus de quatre ans. Ceux qui seront contrôlés à partir de 1996 seront ensuite vérifiés tous les deux ans. L'autorisation d'usage des radiotéléphones dans les véhicules sera limitée aux seuls appareils compatibles avec la conduite.

La politique de modération de la vitesse en agglomération sera développée. L'emplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sera systématiquement réexaminé en fonction des impératifs de sécurité et de circulation. Des opérations de contrôle périodique de sécurité seront réalisées sur le réseau de l'Etat et sur celui des collectivités locales volontaires.

COMMENTAIRE

Avertissement sans frais

LA méthode douce chère à Edouard Balladur perce une nouvelle fois sous l'ensemble du programme adopté par le gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière. Peu de mesures profondément nouvelles et aucune décision vraiment spectaculaire figurent parmi la vingtaine de dispositions présentées par Bernard Bosson.

Au titre des mesures nouvelles, l'instauration d'un délit pouvant entraîner le retrait de la moitié des points du permis pour les très grandes vitesses devrait enfin convaincre les irréductibles de «lever le pied». La menace d'un retrait d'un point pour l'absence de ceinture ou de casque devrait rappeler à l'ordre les «étourdis»

Même si la diminution d'un dixième de gramme du taux d'alcoolémie permet (en théorie) de diminuer de moitié les risques d'accidents dus à l'alcool, on peut regretter, en revanche, le manque d'audace de M. Bosson sur ce chapitre. Car avec 0,7 g/l (un apéritif et 0,37 l de vin), le risque est encore cinq fois plus important qu'à jeun, alors qu'avec la règle de 0,5 g/l adoptée par certains pays, il est simplement doublé. Il faut donc espérer que l'évaluation qui sera faite dans un an conduira au renforcement de cette réglementation. L'alcool tue 4 000 personnes chaque année lors d'accidents de la circulation.

Prévus dans ce nouveau train de mesures, les dispositifs automatiques de contrôle, il faudra plusieurs mois pour les mettre en place. Auront-ils rapidement les mêmes effets dissuasifs sur les conducteurs que la «peur du gendarme»? Le renforcement de la répression est pourtant le seul moyen d'agir sur le comportement des conducteurs confirmés qui persistent à ignorer une réglementation globalement cohérente.

La formation des nouveaux conducteurs, dès l'âge de piloter des cyclomoteurs, répond aussi au souhait de faire entrer dans les mœurs la nécessité vitale d'une *«conduite apaisée»*. La modulation de la vitesse pour les plus inexpérimentés, la promotion de l'apprentissage devraient améliorer la responsabilité de ces nouveaux conducteurs qui changeront leur macaron «90», collé sur le coffre, pour le «A» (comme apprenti). Le contrôle régulier de la vue rappellera enfin aux plus anciens qu'un permis de conduire n'est jamais attribué «à vie».

Il faudra beaucoup d'habileté et de sens de la communication pour faire passer dans l'opinion cet ensemble de mesures. Il y faudra aussi beaucoup de moyens. L'accord donné par les compagnies d'assurances pour consacrer aux campagnes de sécurité une part importante des économies qu'elles pourraient réaliser grâce à la baisse du nombre des accidents est à mettre au crédit du gouvernement.

Mais si les chiffres, qui ne cessent de se détériorer, ne devaient pas s'améliorer rapidement, il est fort probable que les mesures de M. Bosson ne seraient qu'un avertissement sans frais pour l'ensemble des conducteurs. Avant un nouveau train de mesures alors forcément beaucoup plus impopulaire.

CHRISTOPHE DE CHENAY

MISE AU POINT. – Après la publication, dans *le Monde* daté 14 novembre, d'un article intitulé «Boisson», la société Dragewerk, propriétaire de la marque Alcootest, nous prie de préciser qu'Alcootest est un nom de marque et que *«cette dénomination ne peut être utilisée que pour désigner les propres produits de cette société et le dépistage pratiqué à l'aide de ceux-ci. Le nom générique officiel est éthylotest ou éthylomètre, selon la catégorie de ces appareils»*.

SCIENCES

Atteignant une température proche de zéro

Un nouveau record de supraconductivité est battu par une équipe de chercheurs de Grenoble

Conduite par Jean-Louis Tholence, une équipe de chercheurs du Centre de recherches sur les très basses températures (CRTBT) et du Laboratoire de cristallographie du CNRS à Grenoble (1) a annoncé, vendredi 17 décembre, qu'elle avait battu le record de température en matière de supraconductivité (– 3 °C), annoncé la veille par une équipe de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris, qui avait atteint – 23 °C (*le Monde* du 18 décembre).

Pour la seconde fois en vingt-quatre heures, des scientifiques français viennent de se distinguer dans le difficile domaine de la supraconductivité à haute température. Des chercheurs du Centre de recherches sur les très basses températures et du Laboratoire de cristallographie du CNRS de Grenoble ont mis en évidence, sur des échantillons d'un matériau composé d'oxyde de cuivre, de baryum et de mercure, des phénomènes de supraconductivité à des températures comprises entre – 43 °C et – 3 °C, battant ainsi le record (– 23 °C) annoncé par une équipe de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris.

Les supraconducteurs sont des matériaux qui laissent passer le courant sans résistance et évitent de ce fait de notables pertes d'énergie. De 1911, date de leur découverte, à 1986, les supraconducteurs ne présentaient cette remarquable propriété que lorsqu'ils étaient plongés à très basse température, – 269 °C, dans l'hélium liquide. L'élaboration, il y a sept ans, d'un nouveau type de composé, une pérovskite, par Georg Bednorz et Alex Müller, prix Nobel de physique 1987, a ouvert la voie à des supraconducteurs fonctionnant à des températures considérablement plus élevées.

Des signes encourageants

De nombreuses familles de supraconducteurs à haute température sont nées de cette découverte. Mais la plupart exigeaient d'être refroidies par l'azote liquide (– 196 °C). Deux équipes françaises viennent, coup sur coup, de faire sauter ce dernier verrou. La première avec un composé à – 23 °C, ce qui est pratiquement la température d'un congélateur. La seconde en frôlant le seuil symbolique des 0 °C avec des échantillons dont la température critique atteint pour certains les – 3 °C et même en le franchissant, semble-t-il, avec un autre!

La voie vers une supraconductivité à température ambiante est donc bien ouverte. Les deux équipes ont d'ailleurs enregistré des *«signes encourageants»* laissant supposer que ce but pourrait être rapidement atteint. *«D'ici quelques mois»*, affirme même un optimiste. Jean-Louis Tholence aurait d'ailleurs observé, début decembre, *«une phase»* à + 7 °C. Beaucoup de travail reste cependant à faire pour s'assurer définitivement de la supraconductivité des matériaux nouvellement élaborés et déterminer précisément, pour Grenoble, la structure exacte des composés produits (2).

Alors que l'équipe parisienne de Michel Laguës fabrique ses échantillons couche d'atomes par couche d'atomes et en contrôle donc parfaitement la structure, l'équipe grenobloise de Jean-Louis Tholence «cuit» ses ingrédients dans une «marmite» vieille de trente ans qui servait à fabriquer des diamants artificiels, puis teste ce qu'elle obtient. C'est ainsi que, l'an dernier, ces scientifiques ont mis en évidence, en coopération avec des chercheurs de l'université de Moscou, une nouvelle famille de supraconducteurs à base de mercure (HgBaCuO) dont le plus ancien, nommé Hg-1201, se révéla supraconducteur à – 209 °C.

Fort de cette réussite, d'autres chercheurs s'engouffrèrent dans cette voie, et une équipe zurichoise a créé de nouveaux composés au mercure : le Hg-1212 et surtout le Hg-1223 dont les Français et les Américains ont montré que sa température critique sous très forte pression – plusieurs centaines de milliers d'atmosphères – pouvait monter à – 114 °C et même à – 111 °C. Or, et c'est là la chance des équipes de Grenoble, elles ont découvert leurs nouveaux records de supraconductivité dans des échantillons de... Hg-1223, mais, cette fois, à la pression atmosphérique. Il ne reste plus qu'à découvrir sa structure, passage incontournable pour des prises de brevets.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Résultats à paraître dans *Physics Letters* du 3 janvier. Les équipes au CRTBT sont composées de J.-L. Tholence, B. Souletie, O. Laborde, et, au Laboratoire de cristallographie, de J.-J. Capponi, C. Chaillout, M. Alario Franco, M. Marezio.

(2) Deux paramètres sont essentiels pour caractériser la supraconductivité : la chute de la résistance du matériau au passage du courant et sa capacité (diamagnétisme) à repousser les lignes de champ magnétique dans lequel il est plongé. Ce second phénomène n'est pas très net dans l'expérience de l'équipe parisienne, mais il l'est dans quinze échantillons des Grenoblois, dont six seulement présentent des chutes de résistance.

MÉDECINE

La lutte contre les expérimentations abusives de vaccins et de traitements

Le Comité d'éthique définit des règles pour les chercheurs français dans les pays en voie de développement

Le Comité national d'éthique a rendu, samedi 18 décembre, un avis portant sur *«la coopération dans le domaine de la recherche biomédicale entre équipes françaises et équipes de pays en voie de développement»*. Ce texte formule *«les précautions particulières»* à respecter, afin de garantir la dignité et la sécurité des personnes qui se prêtent à ces recherches d'intérêt général.

Cet avis du Comité d'éthique devrait combler les vœux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui tente, depuis plus de deux ans, de définir – et de faire respecter – par les équipes scientifiques et les firmes pharmaceutiques un certain nombre de règles communes pour l'expérimentation, dans les pays en voie de développement, de vaccins et de traitements, en particulier contre le sida. L'avis du Comité d'éthique, qui se fonde sur un rapport établi par le professeur Geneviève Barrier, pourrait servir de base à l'élaboration d'un code universel de bonne pratique.

Premier principe, le partenariat : *«L'élaboration d'un protocole parrainé «de l'extérieur»*, peut-on lire dans le rapport, *doit impérativement se placer dans l'optique d'un partenariat et non pas d'un programme d'assistance. Cela veut dire qu'il doit avoir été souhaité par des personnalités locales ou régionales (...) et non procéder d'une politique de santé axée seulement sur le marché et proposée de l'extérieur, même avec l'accord de certaines autorités politiques.»*

Ce partenariat suppose le respect de certaines précautions détaillées dans l'avis :

1. Un accord de coopération entre les autorités françaises et les pays ou régions impliquées doit préciser les conditions de la formation et de l'encadrement des chercheurs et du personnel sanitaire participant à l'étude projetée.

2. Des études préalables doivent permettre d'identifier les particularités sociales, politiques, religieuses ou culturelles susceptibles d'empêcher sa réalisation ou d'en contrarier le bon déroulement.

3. Tous les projets doivent être soumis, avant d'être entrepris, à un comité spécialisé, dit de *«protection des personnes»*, à créer. Ce comité doit inclure des experts de l'OMS et pourra solliciter l'avis du Comité national d'éthique français.

4. Les projets seront également examinés par un comité d'éthique du pays ou de la région où doit avoir lieu l'étude projetée. Une liste des comités locaux et régionaux d'éthique et de défense des droits de l'homme doit être publiée et remise à jour annuellement. En l'absence de tels comités, l'avis propose que des instances régionales fonctionnant sous l'égide de l'OMS, de l'UNESCO ou du Centre international de l'enfance soient sollicitées.

5. Les résultats de l'étude feront l'objet d'une publication communiquée aux autorités nationales, aux instances qui sont à l'origine du projet et aux comités d'éthique qui ont eu à en connaître. *«Ces résultats doivent être accessibles à la communauté scientifique et au public, par voie de publication dans une revue à comité de lecture ou sous toute autre forme.»*

Dans son rapport, le professeur Geneviève Barrier rappelle que toute recherche, en particulier chez l'enfant, doit être *«subordonnée au respect des règles définies par le Centre international de l'enfance et la Convention des droits de l'enfant»*. Les principes énumérés dans cet avis seront présentés par le Comité d'éthique français aux *«autres comités ou structures équivalentes à travers le monde, ainsi qu'aux organismes internationaux concernés par ces problèmes de coopération biomédicale entre pays de niveaux de développement économique très différents»*.

FRANCK NOUCHI

JUSTICE

Jean-Marie Villemin devra verser 165 000 francs à Marie-Ange Laroche

Jean-Marie Villemin, qui a été condamné jeudi 16 décembre à cinq ans d'emprisonnement dont un avec sursis par la cour d'assises de la Côte-d'Or pour le meurtre de son cousin Bernard Laroche (*le Monde* du 18 décembre), est revenu, vendredi 17 décembre, devant les juges pour une audience civile destinée à statuer sur les demandes d'indemnités de la famille Laroche. Conformément aux textes, la cour était simplement composée du président et de ses deux assesseurs.

Me Paul Prompt, avocat de la partie civile, a demandé 900 000 francs pour Marie-Ange Laroche, 900 000 francs pour chacun de ses deux enfants, 300 000 francs pour Murielle Bolle et 100 000 francs pour Lucien Bolle, le beau-frère de Bernard Laroche. Estimant que les débats avaient *«démontré qu'il existait contre Bernard Laroche des éléments très sérieux et que son comportement fautif était à l'origine des faits imputés à Jean-Marie Villemin»*, Me Thierry Moser, l'avocat de Jean-Marie Villemin, a demandé à la cour de *«minorer dans de fortes proportions»* les demandes de Marie-Ange Laroche et de *«réduire à leur plus simple expression»* celles de Murielle Bolle.

La cour a finalement condamné Jean-Marie Villemin à verser 165 000 francs à Marie-Ange Laroche au titre des préjudices moral et matériel, 150 000 francs et 50 000 francs à ses deux enfants, 9 000 francs à Murielle Bolle et 14 000 francs à Lucien. Au titre de l'article 375 du code de procédure pénale relatif aux dépens, Marie-Ange Laroche touchera 500 000 francs et Murielle et Lucien Bolle chacun 10 000 francs. La Cour statuera ultérieurement sur l'estimation du préjudice patrimonial subi par Marie-Ange Laroche et ses enfants.

REPÈRES

FOOTBALL

Le bureau exécutif de la Fédération s'ouvre aux représentants des clubs professionnels

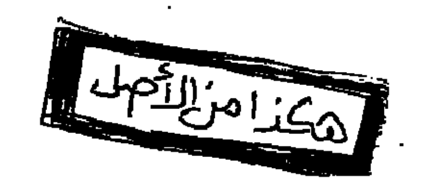
Réuni vendredi 17 décembre pour étudier les réformes de structures qui seront proposées à l'assemblée générale de la Fédération française de football (FFF) le 19 février prochain, le conseil fédéral a souhaité élargir de sept à quatorze membres la composition de son bureau exécutif. Afin de faire une plus large place aux représentants du football professionnel, ce bureau comprendra cinq représentants du football non professionnel, trois du football professionnel, trois des sportifs de haut niveau, éducateurs et syndicats de joueurs et deux personnalités «qualifiées». Les pouvoirs du bureau exécutif seront étendus au respect de l'éthique et de la morale, à la gestion du haut niveau, au contrôle et à la promotion économique et à la communication. En marge de ces travaux, le conseil fédéral a nommé Aimé Jacquet pour succéder à Gérard Houllier au poste d'entraîneur-sélectionneur de l'équipe de France (*nos dernières éditions*). Il a également décidé d'autoriser l'Olympique de Marseille à participer cette saison à la Coupe de France. Cette participation avait été «réservée» par le conseil fédéral du 21 septembre à la suite de l'affaire de corruption présumée lors du match Valenciennes-OM du 20 mai.

ESPACE

Nouveau succès pour Ariane

La fusée européenne Ariane a, lors de son soixante-deuxième tir, mis en orbite, samedi 18 décembre à 2 h 27 (heure française), un satellite de télévision directe américain (DBS-1) et un satellite de télécommunications thaïlandais (Thaicom 1). Pour cette mission, délicate en raison de la masse à emporter (3940 kilos), Arianespace, la société chargée de la commercialisation du lanceur, avait choisi d'utiliser son modèle le plus puissant, une Ariane 44 L, capable d'emporter 4 400 kg.

Ce nouveau succès du lanceur européen vient à point, au moment où la concurrence se fait plus rude pour Ariane et où l'Agence spatiale européenne prépare le lancement, pour la fin de 1995, du premier modèle de vol de son nouveau lanceur, Ariane-5. En attendant, la société Arianespace accumule les nouveaux contrats – 18 depuis le début de l'année, dont 4 ces jours-ci pour des satellites Telecom et Intelsat – et dispose d'un carnet de commandes de 17 milliards de dollars (environ 100 milliards de francs) représentant 41 satellites à lancer.



CULTURE

PHOTO

AUGUST SANDER à Aix-en-Provence

L'Allemagne avant le chaos

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

On lui doit une des plus grandes photographies de l'Histoire : trois jeunes paysans endimanchés, canne à la main, coiffés d'un chapeau, s'arrêtent en chemin et fixent l'objectif. On lui doit surtout une œuvre d'une cohérence rare, une des plus importantes du siècle, encadrée par les deux guerres mondiales : des portraits uniquement, nets et directs, yeux dans les yeux, cadrés en pied ou sous le genou. Des milliers de visages et de vêtements recensant les couches de la société allemande, du paysan à l'industriel, de l'instituteur au notaire. Les gens entraient dans le célèbre studio de Cologne pour se faire tirer le portrait devant la chambre 13×18 – Sander a tenu boutique toute sa vie. L'image était ensuite accrochée au mur, encadrée sur la commode. Mais l'ensemble va bien au-delà de sa fonction marchande : un portrait de l'Allemagne avant le chaos.



August Sander : Révolutionnaires

August Sander (1876-1964) rêvait d'un projet grandiose, dont il ne vit jamais l'achèvement : un livre en cent cahiers, comprenant douze photos chacun, qu'il avait découpé comme un sociologue : *« Groupe 3, série 14 : la Femme et l'enfant »*, *«Groupe 6 : la grande ville ; série 38 : Tziganes et vagabonds »*, et ainsi de suite. Il renforcera le propos par un texte de 1927 qui reste une référence, notament pour l'école documentaire : *« J'ai l'intention de voir les choses telles qu'elles sont et non telles qu'elles doivent ou peuvent être. Rien ne m'est plus odieux que la photographie poudre aux yeux avec minauderies, poses ou effets. »*

Le point de vue est radical. *« La première guerre a bouleversé son regard*, explique son petit-fils Gerd Sander. *Il a fait partie de ces avants-gardes qui ne voulaient plus voir les choses à travers des rideaux. »* S'il pensait que la photo ne ment pas, Sander l'élaborait minutieusement, plaçait son modèle, étudiait ses mains, réalisant des portraits à la fois très posés et très simples.

Esprit indépendant

Avedon et Arbus ont été profondément marqués par Sander. Nombre de photographes le citent comme référence. Des pans entiers de la création contemporaine, notamment allemande (Bernd et Hilla Becher), ont trouvé une paternité : réflexion sur le documentaire, l'objectivité, la série, la confrontation... Ce n'est pas tout. Des créateurs de mode ont allègrement puisé dans les vêtements du paysan, du notaire ou de l'instituteur pour définir le costume des années 80. Des photographes de mode l'ont pillé. Des sociologues y voient un matériau déterminant. Et les tirages d'époque se vendent cher – près de 200 000 francs, il y a quelques semaines.

Dans le cadre de la Fête du livre d'Aix-en-Provence, début décembre, Annie Terrier a eu la bonne idée de monter une exposition Sander – accompagnée d'un portfolio inédit, et superbe, du maître allemand sur les enfants de paysans, – visible jusqu'au 5 janvier : une centaine de photos, uniquement des tirages modernes. *« Tirages modernes ? Sans intérêt »*, trancherait le puriste. Ne gâchons pas notre plaisir. Rares sont les expositions consacrées à cet esprit indépendant, détesté par les nazis et qui avait joint la phrase suivante à sa carte de vœu de 1940 : *« Ayez le courage de penser par vous-même. »*

Depuis le 1er janvier, la Fondation City-Treff (Caisse d'épargne) à Cologne détient l'ensemble de l'œuvre de Sander : 10 000 négatifs, 4 000 tirages originaux (dits *vintage*), sa bibliothèque et sa correspondance, des tableaux (il était également peintre), du mobilier... Par contrat avec la Fondation, Gerd Sander peut commercialiser jusqu'en l'an 2000 des tirages modernes. Il en vend une trentaine par an, 4 500 francs pièce.

Par leur qualité, rendu, matière, « couleur », ces tirages modernes sont étonamment proches des *vintages*. *« Nous avons établi des formules précises de tirage, sur la base des meilleurs originaux*, précise Gerd Sander. *Notre atelier fait des retouches au rasoir, pinceau ou crayon. Nous passons parfois cinq heures à retoucher une image, une journée pour la tirer. Je suis habilité à le faire car j'ai travaillé avec mon grand-père, qui n'hésitait pas gratter le négatif pour gommer une scorie. »*

Pour donner une image plus juste et plus riche de son grand-père, Gerd Sander prépare une *« exposition mondiale »* de deux cents tirages originaux où l'on découvrira, en plus du portraitiste, le paysagiste, le passionné de botanique et d'architecture. L'exposition ira à Tokyo et Moscou. Paris ? *« On ne sait pas encore »*, sourit Gerd Sander.

MICHEL GUERRIN

► Cité du Livre, Bibliothèque Méjanes, 8-10, rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 42-25-98-65. Jusqu'au 5 janvier. Autres expositions : Wols, Bernard Birsinger, Raymond Depardon.

► Livres d'August Sander : *Visages d'un époque, soixante portraits d'Allemands du vingtième siècle*, introduction d'Alfred Döblin, Schirmer/Mosel, 146 pages, 69 francs. *Portraits du vingtième siècle*, Chêne, 442 pages, 580 francs.

PATRIMOINE

L'inauguration par M. Mitterrand d'un musée d'art moderne dans les Pyrénées-Orientales

Muséomania façon Céret

Le président de la République a inauguré, vendredi 17 décembre, le nouveau Musée d'art moderne de Céret (Pyrénées-Orientales), en compagnie du ministre de la culture, Jacques Toubon. Accueilli par le député et maire, Henri Sicre (PS), et une foule importante, manifestant, pour partie d'entre elle, son soutien à l'école publique, François Mitterrand, après avoir visité le nouvel établissement, a reçu dans la mairie, une délégation de manifestants laïques qui protestaient contre l'abolition de la loi Falloux *(lire page 7 et 8)*.

CÉRET
(Pyrénées-Orientales)

de notre envoyé spécial

A l'approche de l'an mille, l'Europe se couvrit *« d'un blanc manteau d'églises »*, nous rapporte la chronique médiévale. Peut-être retiendra-t-on, dans un futur lointain, qu'à la fin du XXe siècle la France se dota d'un réseau de musées particulièrement dense. Le mouvement entamé au milieu des années 70 se poursuit depuis quatre septennats, avec une accélération très nette à la fin de la dernière décennie. Grands ou petits, ces établissements répondent à la sacralisation de l'art et au poids croissant de la culture dans le domaine économique. Le maire de Céret n'a-t-il pas parlé, à propos du nouveau musée que le président de la République venait d'inaugurer, de *« pôle d'appui et d'équilibre dans le développement de la région »* ?

Est-ce seulement l'amour de l'art qui a poussé les représentants de cette petite ville de 7 500 habitants à se lancer dans la construction d'un bâtiment qui a coûté 23 millions de francs ? Sans doute Picasso et Braque ont séjourné ici en 1911, suivis de Juan Gris, Max Jacob et Herbin. Sans doute, après la première guerre mondiale, André Lhote, Chagall, Soutine et Masson ont passé quelques saisons dans la bourgade catalane. Sans doute Matisse a-t-il pu venir de Collioure, toute proche, et Maillol (auteur du sobre Monument aux morts de Céret) de Banyuls, sa ville natale. Et Pignon, Cocteau, Dufy et Marquet s'y sont réfugiés à un moment ou l'autre de l'Occupation. Une aussi longue familiarité avec des artistes aussi divers a certainement incité les élus locaux à traiter l'art moderne avec quelque considération. Cela suffisait-il pour se lancer dans une telle opération ?

Depuis 1950, un musée rassemblait quelques œuvres glanées auprès des peintres ou offertes par des collectionneurs. Ces dessins, gravures, toiles et céramiques étaient logés à l'étroit dans un ancien couvent, qui servit, ensuite, de prison. Cette situation aurait pu se prolonger. L'élection d'un nouvel édile en 1983 – Henri Sicre – et la nomination d'un conservateur entreprenant – Joséphine Matamoros – allaient tout changer. Cette dernière a su convaincre le maire de se doter d'une « vitrine » qui ne pourrait que favoriser le développement touristique de la cité. La ville annexa les bâtiments voisins du musée. L'architecte barcelonais, Jaume Feixa, a réuni la prison, l'ancienne gendarmerie et un antique lavoir pour élever un édifice nouveau dont la superficie dépasse désormais les 2 700 m².

Garnir la « vitrine »

Il y a un an, le Musée d'art moderne de Céret entrouvrait ses portes. Elles sont aujourd'hui grandes ouvertes sous le lourd portique de pierre aux pilastres carrés, encadré par deux grandes céramiques de Tapiès. Les espaces d'accueil sont d'un post-modernisme un rien pompeux et déjà désuet. Les salles sont, heureusement, sobres, nettes et claires. Les collections peuvent s'y déployer à l'aise.

A l'aise, car elles sont pour le moment peu nombreuses. Un portrait de jeunesse de Picasso, venu de la dation de sa veuve ; une nature morte du même, accompagnée de quelques lithographies et de céramiques – dont une belle série de coupelles ornées de tauromachies. Les dessins de Matisse sont faibles. La terrasse destinée aux sculptures est vide. Un très bel Herbin – un paysage de Céret – trône au milieu de Masson post-cubistes assez moyens. Deux Chagall tardifs, une ou deux toiles de Pignon viennent compléter la partie « historique » du musée. Le volet « contemporain », qui privilégie les artistes méditerranéens, commence par une salle offerte au grand voisin catalan, Tapiès. Elle n'est guère bouleversante. Pour l'école de Nice, deux Arman intéressants et l'inévitable aphorisme de Ben. Les représentants de Supports/Surfaces (Viallat en particulier) auraient pu se montrer plus audacieux dans le choix de leurs œuvres. Toni Grand a été convié à intervenir dans un bel espace : il présente dix-sept volumes intitulés « Du simple au double », des cylindres de résine monochromes où sont emprisonnés un poisson. L'exposition temporaire est consacrée à Perjaume, un jeune conceptuel catalan.

Pour attirer le public (47 000 visiteurs en 1992), Joséphine Matamoros garde deux fers au feu. Développer les expositions temporaires de qualité – comme celle consacrée à Miro, l'été dernier – et acquérir des œuvres supplémentaires. Dans les deux cas il lui faut des moyens financiers dont elle ne dispose pas. Il lui reste à convaincre la direction des Musées de France d'augmenter le nombre de dépôts attribués à Céret (mais la DMF s'est déjà montrée généreuse) et à inciter les artistes à donner des œuvres. Pour l'instant, elle consacre son impressionnante énergie à la recherche d'un financement complémentaire qui porterait son budget de fonctionnement annuel de 3,5 à 4,5 millions de francs. Mais l'Etat a déjà investi 10 millions de francs dans la construction du bâtiment et les collectivités territoriales se font tirer l'oreille. Pourtant, la « vitrine » doit être mieux garnie, sous peine de devenir un « éléphant blanc » sur la route de Montpellier à Barcelone.

EMMANUEL DE ROUX

► Musée municipal d'art moderne, rue Joseph-Parayre, 66400 Céret. Tél. : 68-87-27-76.

MUSIQUES

FESTIVAL NOISY CHRISTMAS à l'Espace Reuilly à Paris

Le Noël des décibels

Vendredi 17 décembre, à l'Espace Reuilly à Paris, on a fêté précocement Noël en compagnie des Skippies, Burning Heads, Garlic Frog Diet et Colm, quatre groupes censés représenter la fine fleur du rock français le plus bruyant. Inaugurée en septembre dernier, cette salle parisienne, construite au cœur d'une cité nouvelle du douzième arrondissement, est encore peu connue du public : la rue Hénard où elle se situe ne figure toujours pas sur les plans de la capitale.

Une fois sur place, on eut à peine le temps de s'émerveiller du confort et de l'ingénieux agencement de ce nouveau lieu (adaptable pour des spectacles de 500 à 800 places), qu'on apprenait que ce festival était sans doute le dernier événement rock programmé ici. Des problèmes de voisinage en seraient la cause. Les quatre cents personnes présentes et les artistes de ce Noisy Christmas auront en tout cas bénéficié d'excellentes conditions d'accueil et de travail. Le bruit le plus violent, quand il est maîtrisé, mérite une acoustique correcte.

Les groupes présents confirmèrent, en bons héritiers des Thugs – pionniers angevins du rock dur et anglophone, – qu'en termes de puissance sonore et de technique instrumentale les Français n'avaient plus à nourrir de complexes face à leurs homologues internationaux. Se distinguent-ils pour autant de la masse ? Ces concerts n'en ont pas apporté la preuve formelle. Si, dans certains cas, la mélodie précède le vacarme – on parle alors de Noisy Pop – il s'agit plutôt pour le courant promu dans ce festival de greffer des tentatives scéniques sur une structure de base très lourdement rock. Plus difficile, dans ce cas, de se singulariser. A ce jeu, Garlic Frog Diet s'est montré habile. Ce trio lyonnais, mené par l'ancien batteur des Parkinson Square, l'impressionnant Hugo Maimone (fils du chanteur Angel Maimone), insuffle d'alertes harmonies vocales au cœur d'une énergie amphétaminée. Les maladresses – dont un accent anglais parfois défaillant – de *Democrisis*, leur récent album, s'effacèrent en partie devant ce bel entrain. Les guitares et le look des Skippies font les yeux doux à un genre en vogue. La chemise canadienne de l'un, la longue chevelure de l'autre, leurs riffs précis et contondants appartiennent en effet à la vague *grunge*. Si, en conséquence, ils ne font pas dans la dentelle, ces Rennais savent aussi opérer une efficace fusion entre pétulance pop et extrémisme métallique.

Bûche finale de cette fête de Noël, les Burning Heads faisaient figure de groupe vedette. Fort d'un premier album plutôt bien vendu et du support sans faille de Noir Désir, le quatuor orléanais a imposé – en bermuda – son expérience de la scène. Leur parfaite cohésion propulse une fureur qui prend la salle d'assaut. La hargne et le tempo convainquent enfin le public de s'adonner aux joies du pogo (un emballement qui fleure bon les années punk). Dommage pourtant que cette frénésie ne remette pas plus en question les formes d'un rock somme toute conventionnel et trop linéaire. Quand les Burning Heads s'approprient le *Making Plans for Nigel*, de XTC, ou le *Luka*, de Suzanne Vega, classiques de la chanson dopés ici d'un coup de fouet électrique, alors seulement l'inspiration semble à la hauteur de l'énergie.

STÉPHANE DAVET

► Discographie : Colm, Serum, un CD New Rose, 422 480 ; Garlic Frog Diet, Democrisis, un CD Semetery, 592 283 ; Skippies, World Up !, un CD New Rose 422 455 ; Burning Heads, un CD Semetery, 591 128.

Un quart de siècle après l'assassinat de Sharon Tate

Guns N'Roses chante Manson

On trouve à la fin de *The Spaghetti Incident ?*, le dernier album du groupe Guns N'Roses, une chanson qui n'est pas annoncée sur le livret du CD. *Look at Your Game Girl* a été composée au milieu des années 60 par Charles Manson, condamné pour l'assassinat, en 1969, de Sharon Tate et de six autres personnes. Après en avoir manifesté l'intention, Geffen, la maison de disques de Guns N'Roses, a renoncé à faire enlever *Look At Your Game Girl* de l'album, les termes de son contrat avec le groupe lui interdisant ce type d'intervention. Reste à savoir à qui iront les droits (royalties) du titre. Selon la presse professionnelle américaine, ils s'élèveraient à environ 60 000 dollars (350 000 francs) pour chaque million de disques vendus. Les deux volumes de *Lose Your Illusions*, dernières parutions en date de Guns N'Roses, se sont vendus respectivement à 3 et 4 millions d'exemplaires.

L'Etat de Californie a adopté une loi « Son of Sam » (du nom d'un tueur en série new-yorkais) qui prévoit le reversement aux victimes des royalties dues à un criminel. Dans le cas de Charles Manson, l'argent irait à Bartek Frykowski, le fils de l'une des victimes du massacre.

Doug Goldstein, le manager de Guns N'Roses, a déclaré : *« Une fois que nous avons eu l'assurance que Charles Manson ne toucherait pas de royalties, nous avons décidé de laisser la chanson sur l'album. »* D'autre part, Geffen a annoncé son intention de faire une donation au fonds Doris Tate, créé par la mère de Sharon Tate. L'institution a rejeté cette offre.

Acquisitions au Louvre et à Versailles

A quelques jours de Noël, deux musées nationaux, celui du Louvre et celui de Versailles, viennent de recevoir des étrennes – attendues – qui ont dû réconforter les conservateurs au moment où les crédits d'achat sont revus à la baisse pour 1994.

Le mobilier du salon de Mme Récamier ira rejoindre au Louvre le lit de Juliette exposé dans la nouvelle aile Richelieu. Cet ensemble, détenu par les héritiers d'Amélie Lenormant, nièce de l'égérie de Chateaubriand, a été vendu dans la soirée du 15 décembre par maître Tajan à l'Hôtel George V. Il a été adjugé 4 100 000 F, au profit de Victor Pastor. Ce dernier, l'un des principaux investisseurs immobiliers à Monaco, en a fait don au Musée du Louvre, a annoncé le commissaire-priseur.

C'est un service de Sèvres en porcelaine à décor de perles – ou plutôt ce qu'il en reste – qui a été préempté (pour 1,037 million de francs) le même jour, mais à l'hôtel Drouot, par la Réunion des musées nationaux. Les 50 pièces survivantes (il y en avait à l'origine 239) iront au château de Versailles, où se tient une exposition sur les « tables royales », du dix-septième au dix-huitième siècle, avec des ensembles venus de l'Europe entière pour pallier les manques de nos collections nationales. Ce service, qui vient combler une des lacunes du musée de Versailles, appartenait à un particulier résidant en Suisse. Il avait été livré à la reine Marie-Antoinette en 1784.

E. de R.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BEETHOVEN 2. Film américain de Rod Daniel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BRATAN, LE FRÈRE. Film soviétique de Bakhtiyar Khudoynazarov, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CEMENT GARDEN. Film britannique d'Andrew Birkin, v.o. : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NO SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

NOËL CHEZ LES MUPPETS. Film américain de Brian Henson, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SACRÉ ROBIN DES BOIS. Film américain de Mel Brooks, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

UN MONDE PARFAIT. Film américain de Clint Eastwood, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Festival d'automne : Alain Cuny et Luc Moullet : Irène, Irène (1975), de Peter Del Monte, 16 h 30 ; l'Empire de Médor, la Comédie du travail (1987), de Luc Moullet, 19 h ; Détective (1984), de Jean-Luc Godard, 21 h 15.

LUNDI

Festival d'Automne : quatre cinéastes portugais : le Feu : le courage à deux mains (v.o. s.t.f.), de J. Pinto, l'Air : le jour de mon anniversaire (v.o. s.t.f.), de Joao Botelho, 18 h 30 ; la Terre : la fin du monde (v.o. s.t.f.), de Joao Mario Grilo, l'Eau : le dernier plongeon (v.o. s.t.f.), de Joao César Monteiro, 21 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Taïwan : Spring Swallow (1989, v.o. s.t.f.), de Ch'en Yao Chi, 17 h ; le Dernier Train de Tan-Shui (1988, v.o. s.t.f.), de Ko Yi Cheng, 19 h 30 ; Fard rouge (v.o. s.t.f.), de Jen Wan, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : le Rouet, l'histoire cruelle des femmes (1983, v.o. s.t.f.), de Yi Tuyong, 14 h 30 ; Adada (1988, v.o. s.t.f.), d'Im Kwon-Taek, 17 h 30 ; la Servante (1960, v.o. s.t.f.), de Kim Kiyong, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : le Cordon ombilical (1985, v.o. s.t.f.), de Ha Myongchung, 14 h 30 ; Fin d'automne (1960, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 17 h 30 ; l'Arbre généalogique (1978, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris fantastique : Feuilleton : Belphégor ou le fantôme du Louvre (1965) de Claude Barma, 14 h 30 ; l'Homme en question : Bande annonce : Paradis pour tous (1982) d'Alain Jessua, Buffet froid (1979) de Bertrand Blier, 16 h 30 ; Feuilleton : les Vampires (1915-1916) de Louis Feuillade, 18 h 30 ; Nos Ennemies les bêtes : le Rat (1981) de E. Huppert, Zoo Zéro (1978) d'Alain Fleischer, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

ALLO MAMAN C'EST NOËL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

AMOK (Fr.-Por.-All.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

L'AMOUREUSE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e.

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER (Alg.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ;

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit., v.f.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

BOXING HELENA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CHASSE A L'HOMME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA CLÉ (Iranien, v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

FAUT-IL AIMER MATHILDE ? (Fr.-Bel.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

FERDYDURKE (Fr.-Brit.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LA FIRME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LA FRONTERA (Chil., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE FUGITIF (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

GALÈRES DE FEMMES (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

GERMINAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'HONNEUR DE LA TRIBU (Fr.-Alg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIBERA ME (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LOVE FIELD (A., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE MAITRE DE MARIONNETTE (Taïwan, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES MARMOTTES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

MAUVAIS GARÇON (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MAZEPPA (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NAKED (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA PRÉDICTION (Fr.-russe, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88).

PROFIL BAS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SAINT DE MANHATTAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

SNAKE EYES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SURVIVING DESIRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TRAHIR (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-Helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

TRUE ROMANCE (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE NOUVELLE VIE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VAL ABRAHAM (Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) .

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 45.

GUELWAAR (Sénégalo-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h, 20 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 45.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

L'OMBRE DU DOUTE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h.

POUR QUI SONNE LE GLAS (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h.

TAXI DE NUIT (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 15.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 20 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

LE TIGRE DU BENGALE (All., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

TINA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

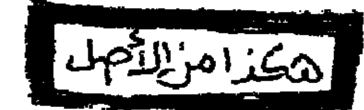
LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 16 h 45.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

ZIEGFELD FOLLIES (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 17 h 05, 19 h 20, 21 h 35.







ÉCONOMIE

Sur fond de crise de leur production

Les Douze ont avalisé les aides d'Etat aux sidérurgies allemande, italienne et espagnole

Le conseil des ministres de l'industrie des Douze consacré à la sidérurgie, qui s'est réuni vendredi 17 décembre à Bruxelles, a finalement donné son feu vert aux principaux cas d'aides d'Etat qui bloquaient encore la mise en œuvre d'un plan d'assainissement global de l'acier européen. Contre 50 milliards de francs de subventions, les sidérurgies publiques allemande, italienne et espagnole se sont engagées à réduire leur production de 5 millions de tonnes. Les producteurs d'acier les plus compétitifs de la Communauté – le britannique British Steel, le français Usinor Sacilor, les allemands Thyssen et Krupp-Hoesch – ont d'ores et déjà condamné cet accord.

« Les aciéristes artificiels », subventionnés par les pouvoirs publics de leurs pays respectifs, au sein de la Communauté européenne, *« quitteront le marché le 17 décembre »*, avait annoncé, le 26 novembre, à Metz, le ministre de l'industrie, des postes et du commerce extérieur, Gérard Longuet. Les injonctions des sidérurgistes non subventionnés – le britannique British Steel, le français Usinor-Sacilor et les gros producteurs allemands Thyssen et Krupp-Hoesch –, les positions fermes arrêtées par Paris et Londres n'y auront toutefois rien fait. Par volonté de ne pas faire traîner les choses, parce qu'*« il vaut mieux un accord que pas d'accord du tout »* selon les déclarations de Karel van Miert, le commissaire européen chargé de la concurrence, par lassitude après quasiment une année de négociations, les Douze ont accepté les plans italien, allemand et espagnol. Aucun Etat n'a finalement mis son veto, autorisant ainsi l'octroi d'un montant total de 7,7 milliards d'écus (environ 51 milliards de francs) d'aides d'Etat aux entreprises publiques Eko-Stahl et Freital (Allemagne), Ilva (Italie), CSI et Sidenor (Espagne) et Siderurgia Nacional (Portugal), en contrepartie de réductions de capacité évaluées à 5,5 millions de tonnes.

« De toute façon, ni les Allemands, ni les Espagnols, ni les Italiens n'auraient bougé d'un iota, commente, dépité, un spécialiste du dossier. *On a assisté depuis le début à un véritable chahut de classe. »* Les Espagnols estimaient avoir fait assez de sacrifices en acceptant la fermeture d'un train à chaud de la CSI à Ansio, au Pays basque. Madrid n'a pu obtenir de délai pour l'arrêt de l'installation que les autorités publiques espagnoles voulaient voir intervenir en 1999. Ansio fermera donc avant la fin 1995. En contrepartie, la création d'une mini-aciérie électrique, d'une capacité de 1 million de tonnes, est confirmée. Le total des réductions de capacité en Espagne est ramené à 1,3 million de tonnes.

Maigre résultat

Les Italiens, dont le forcing à Bruxelles a été, de loin, le plus pesant, avaient été déboutés lors du précédent conseil, le 18 novembre. L'aide fournie par Rome dans la perspective de la privatisation du groupe public Ilva atteint le chiffre record de 2,5 milliards d'écus (17 milliards de francs). En contrepartie, les pouvoirs publics se sont engagés à réduire leurs capacités de 2 millions de tonnes, tout en continuant à y inclure la fermeture du train à bandes de Bagnoli qui a cessé son activité... il y a deux ans déjà.

Quant à l'Allemagne, coincée entre son discours libéral et le coût social de la réunification, elle a continué de défendre pied à pied le dossier Ekostahl, cet ancien combinat sidérurgique de l'ex-RDA, qui doit être modernisé sur fonds d'Etat pour être revendu au groupe privé italien Riva. Le plan allemand, qui prévoit la création d'une nouvelle aciérie d'une capacité de 900 000 tonnes, n'a pas été infléchi. Tout au plus le conseil a-t-il obtenu que cette unité n'utilise pas à fond son potentiel de production qui peut, en fait, être facilement porté à 2 millions de tonnes. Dans ce dernier cas, ayant bénéficié du soutien de Bonn lors des négociations du GATT, Paris était de toute façon peu soucieux de s'opposer à son partenaire sur le dossier acier.

Pour résumer, le résultat est maigre. Et, au bout du compte, ne satisfait personne. *« Voilà le paradoxe. Ce plan qui visait à assainir la sidérurgie risque en fait d'aboutir à des créations sur fonds d'Etat de capacités supplémentaires »*, commentait-on chez Usinor-Sacilor. Outre-Rhin, les sidérurgistes privés ont été plus violents encore, qualifiant de *« vendredi noir »* la réunion du conseil. Pour les Britanniques, les Douze ont en fait avalisé un redémarrage de la course aux aides. Le plan d'assainissement global de la sidérurgie a perdu de sa substance. Et il n'est pas sauvé pour autant. British Steel, Krupp, Thyssen, Usinor-Sacilor qui s'étaient engagés à dédommager financièrement les sidérurgistes privés les moins compétitifs qui accepteraient de stopper leur production, peuvent être tentés de revenir sur leur décision. Ce, alors même que repose désormais sur les diminutions volontaires de capacité du secteur privé la réussite finale du plan.

CAROLINE MONNOT

DÉCHETS D'EMBALLAGES : adoption d'une position commune. – Le conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, mercredi 15 décembre, une position commune sur la gestion des 50 millions de tonnes de déchets d'emballages générés chaque année chez les Douze. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark ont voté contre, par crainte de se voir imposer des pourcentages de recyclage inférieurs à ceux qu'ils pratiquent déjà. Le texte (qui doit encore obtenir l'aval du Parlement européen) fixe les objectifs à atteindre dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la directive : 50 % à 65 % des déchets d'emballages devront être valorisés ; 25 % à 45 % devront être recyclés tous matériaux confondus, avec un minimum de 15 % par matériau. La Grèce, le Portugal et l'Irlande ont obtenu des délais supplémentaires de cinq ans pour se doter des systèmes de valorisation des déchets d'emballages, en raison de leur degré moindre de développement.

TRANSPORTS

Pour se préparer à l'ouverture du ciel

Air Inter prévoit d'économiser 600 millions de francs par an

Le PDG d'Air Inter, Michel Bernard, a présenté vendredi 17 décembre, à l'occasion d'un comité d'entreprise, un projet portant sur les cinq années à venir. Il prévoit une ouverture du capital et 600 millions d'économies par an. L'objectif est de se préparer à la libéralisation du ciel en 1997 au sein de l'Union européenne.

La perspective de mise en application du plan d'économies à cinq ans présenté par le PDG, Michel Bernard, suscite une vive inquiétude parmi les personnels d'Air Inter, qui ont multiplié les grèves ces dernières semaines.

Tout d'abord, l'horizon n'est pas bouché. La compagnie dispose *« d'un véritable potentiel de développement »*, estime la direction. L'activité devrait rester stable sur le réseau intérieur compte tenu de l'apparition d'un concurrent sur les lignes Orly-Marseille et Orly-Toulouse en avril 1995 et 1996, et des gains de part de marché du TGV. En revanche, la croissance viendra des futures lignes en direction de l'Espagne et du Maghreb. La compagnie prévoit de réaliser 11 % du trafic, soit 1,9 million de passagers, en dehors de la métropole, en 1998.

Air France gardera le contrôle

Encore faut-il qu'Air Inter, en situation de monopole aérien, se prépare à affronter la concurrence. *« La situation de la compagnie n'est, aujourd'hui, pas satisfaisante, les résultats sont négatifs depuis 1990 »*, note le document remis aux syndicats. Le déficit devrait atteindre 250 millions de francs en 1993, et l'année à venir ne se présente *« pas favorablement »*. Il manque environ 600 millions de francs par an, soit près de 5 % du chiffre d'affaires. Dans ce contexte, le plan prévoit de réduire le déficit de 100 millions de francs par une politique commerciale *« plus percutante »*, de 300 millions par *« une gestion plus efficace »* et de 200 millions par *« un effort de tous les personnels »*. En 1992, par exemple, l'accord d'intéressement des salariés avait été revu à la baisse. Dans le même esprit qu'Air France (qui a prévu de se mesurer à la Lufthansa dans son effort de redressement), Air Inter va créer un observatoire de la concurrence. La flotte sera adaptée en fonction des besoins. Les quatre premiers A-330 (412 places) seront exploités sur les lignes les plus importantes (Marseille et Toulouse, puis le Maghreb). Les dix autres Airbus de ce type, dont la livraison a été reportée après 1997, ne seront achetés que si la compagnie en a réellement besoin. En revanche, la nécessité d'appareils de 100 à 150 places, bien adaptés au réseau d'Air Inter, sera *« quasi immédiate »*, compte tenu du retrait, en août prochain, des derniers Mercure de la compagnie. En attendant l'arrivée des Airbus A-319 (142 passagers) à partir de 1996, cinq avions d'une capacité sensiblement similaire seront loués (Boeing 737 ou MD-80). A l'horizon 1998, Air Inter prévoit de s'équiper d'une quinzaine d'A-319. En ce qui concerne ses besoins en appareils de moins de 100 places, la compagnie fera appel à des affrètements auprès des petites compagnies françaises, ou exceptionnellement européennes.

En matière de politique commerciale, la compagnie prévoit de concevoir et d'étudier des formules nouvelles pour faire face à la concurrence. Sur les lignes internationales, la compagnie fera sa propre politique tarifaire (fondée sur des prix bas), là où Air France n'est pas présente. Sur le Maghreb, les deux compagnies négocieront dans le cadre d'accords bilatéraux, la desserte et les tarifs qu'elles pratiqueront. Air Inter souhaite développer *« une politique de développement cohérente, des politiques commerciales concertées et des outils informatiques compatibles »* avec sa maison mère en évitant que cette dernière ne soit trop dirigiste à son égard.

Enfin, le capital d'Air Inter sera ouvert au personnel à une hauteur minimale de 5 % et à des partenaires extérieurs au groupe *« ayant des intérêts »* dans les activités da la compagnie. La part d'Air France (72,3 %) restera au-dessus de 51 %. Ces derniers jours, l'éventualité d'une prise de participation de La Poste dans Air Inter a été évoquée. Le gouvernement a confirmé l'existence de *« discussions exploratoires »* entre les deux entreprises. La Poste n'est pas étrangère à cette activité puisqu'elle détient à égalité avec Air France 40 % de l'Aéropostale.

MARTINE LARONCHE

SOCIAL

Entériné par le conseil d'administration des caisses

L'accord sur le régime de retraite complémentaire des agents de la Sécurité sociale va être soumis aux syndicats

Au 1er janvier prochain, le régime de retraite complémentaire des agents de la Sécurité sociale sera intégré au régime général des salariés. Ainsi en a décidé le conseil d'administration de l'Union de leurs caisses. Cet accord doit maintenant recevoir l'aval des fédérations syndicales, avant d'être approuvé par le ministère de tutelle.

Le conseil d'administration de l'Union des caisses nationales de la Sécurité sociale (UCANSS) a entériné, jeudi 16 décembre, par 20 voix (CFDT, CFE-CGC, CFTC) contre 6 (CGT, FO), un projet d'accord relatif à l'intégration, au 1er janvier, du régime de retraite complémentaire des personnels de la Sécurité sociale au régime général interprofessionnel de l'AGIRC-ARRCO (*le Monde* du 10 décembre). Ce protocole doit maintenant être proposé à la signature des fédérations syndicales des 260 000 agents actifs et retraités, avant d'être soumis à l'agrément du ministère des affaires sociales.

Toutefois, les trois syndicats favorables à cette intégration (CFDT, CFTC, CFE-CGC) ont qualifié de *« réelles avancées »* les ultimes propositions d'Hubert Maigrat, président (CNPF) de l'UCANSS. S'agissant des cotisations au régime de l'ARRCO (non-cadres), la part patronale passe de 55 % à 60 % de ces cotisations. Soit pour les salariés – et sur la base d'une cotisation de 6 % (hors taux d'appel) – une contribution égale à 2,40 % (au lieu de 2,70 %). L'employeur a également accepté de diminuer, de 1,825 % à 1,5 %, la participation des salariés non-cadres au financement de la contribution de maintien de droits exigée par l'ARRCO. Cette participation devrait être la même pour tous (employeurs et salariés, cadres et non-cadres) tandis que sa durée est limitée à douze ans. Toutefois, une prolongation de trois ans a été prévue pour tenir compte du coût réel de cette contribution. Etant entendu que l'ARRCO et l'AGIRC sont officiellement invitées à en reconsidérer le montant, aujourd'hui estimé à 29,2 milliards de francs.

« L'effort de solidarité »

Les modalités de *« l'effort de solidarité »* demandé aux retraités du régime de la Caisse de retraite et de prévoyance des personnels des organismes sociaux et similaires (CPPOSS) ont également été revues. Si les agents partis en retraite avant le 1er avril 1983 doivent voir leur pension amputée de 5 % dès le 1er janvier, le niveau des pensions des agents partis ultérieurement sera seulement gelé dans la limite de 3 % de revalorisation des pensions AGIRC-ARRCO. Quant au maintien des avantages supplémentaires acquis au 31 décembre par les agents en activité au sein de la CPPOSS, le protocole prévoit un abandon de ces droits acquis, proportionnel aux années de service de ces actifs. Les salariés qui auront plus de trente ans d'activité au 31 décembre pourront ainsi bénéficier de 75 % de ces avantages, ceux qui en auront entre trente et quinze récupéreront 70 % de ces droits, tandis que les autres ne pourront espérer bénéficier que de 65 % de ces avantages.

Employeur et syndicats ne sont en revanche pas parvenus à trouver un terrain d'entente sur le nouveau système de prévoyance à mettre en place. Les partenaires sociaux se retrouveront avant le 31 mai 1994 afin de reconsidérer prestations et ressources de ce régime. De leur côté, la CGT et FO, hostiles à l'intégration de la CPPOSS, ont d'ores et déjà fait part de leur intention *« de tout faire pour qu'aucune fédération syndicale ne brade les intérêts du personnel, actif, invalide ou retraité »*.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

RÉDUCTION D'EFFECTIFS : IBM va supprimer 10 000 emplois en Europe. – Après avoir supprimé plus de 10 000 emplois en 1993, IBM-Europe s'apprête à réduire encore ses effectifs en 1994. Un porte-parole du groupe informatique, Joerg Winkelmann, a déclaré le 17 décembre que 10 000 emplois supplémentaires seraient touchés en Europe.
Cet objectif fait partie intégrante du programme de réduction d'effectifs qui porte, pour l'ensemble du groupe, sur 35 000 emplois en moins d'ici la fin de l'année prochaine, et qui avait été annoncé en juillet. En restructuration depuis deux ans, IBM emploie 77 000 personnes en Europe, à fin 1993, contre 110 000 à la fin de 1991. L'effectif mondial s'élève à 255 000 personnes.

ÉTRANGER

Le limogeage du président de la Compagnie des métaux

Metallgesellschaft, la centenaire, ne supporte pas la fête

FRANCFORT

de notre correspondant

C'est une histoire qui commence dans la joie et qui finit dans la violence. Une centenaire de robuste constitution vend des métaux : tout sauf le fer. Le cuivre, le zinc, l'or, bien sûr. Elle porte le nom simple de Compagnie des métaux (en allemand *Metallgesellschaft*) et sa réputation est mondiale depuis sa création en 1881 à Francfort-sur-le-Main.

En mai 1989, elle s'éprend d'un jeune homme de quarante-cinq ans. Un Autrichien enjoué, enthousiaste, beau parleur. Présent dans la maison depuis quinze ans, il vient d'être nommé président. Sitôt en place il déclare vouloir rompre avec les habitudes antiques. Les métaux c'est vieillot ! La centenaire risque l'apoplexie si on ne lui donne pas une jeunesse nouvelle. Dans les films, le jeune homme emmène la dame à Monaco ou à Ischia. Dans les entreprises, on appelle cela diversification.

Des idées de diversification, Heinz Schimmelbusch – c'est son nom – en a plein la tête. L'environnement, voilà l'avenir ! A coups de rachats successifs il fait de la dame le premier groupe européen de services antipollution. Elle est toute fière. La technologie, voilà la modernité ! Metallgesellschaft investit dans l'ingénierie, les techniques de transport, l'énergie. La finance, voilà qui sied aux sociétés dynamiques ! En tout plus de 1 milliard de marks. Puis arrive le chef-d'œuvre. L'acquisition au suédois Stora, pour 1,45 milliard de marks, d'un nombre considérable d'activités qui vont du chauffage à l'acier inox jusqu'aux explosifs de Dynamit Nobel. En tout, la firme compte... 258 filiales !

M. Schimmelbusch a construit à toute allure l'un des plus puissants groupes allemands, avec un chiffre d'affaires de 25,5 milliards de marks à la fin septembre 1992, date de clôture du bilan. Il est nommé, bien entendu, manager de l'année. La dame est très émue.

Pourtant, les choses se dégradent déjà. Le film bascule dans le mélodrame. Les Russes se mettent à brader leur métaux dans le monde occidental. La branche de composants automobiles devient un gouffre, les fonderies de zinc aussi. Et puis le dernier coup, la dynamite de Nobel, a surtout été tonitruant... pour les finances de la centenaire. Pour M. Schimmelbusch – ce qui veut dire « buisson moisi » en allemand – commence la cavalcade. Lui qui négocie tant d'or a de gros besoins d'argent. Il est contraint de céder des bijoux, comme le chimiste Essener Goldschmidt. Il doit faire entrer des actionnaires minoritaires dans les filiales rentables.

Le 19 novembre 1993, il annonce un résultat annuel en perte de 347 millions de marks. Déjà les profits avaient chuté de 35 % en 1991, puis de 25 % en 1992. Mais, cette fois, c'est le rouge inévitable. Le président explique que l'essentiel est dû à la filiale de machines-outils Schiess, achetée en 1989, puis cédée au cours de 1993. Trop tard, la famille cette fois s'inquiète pour l'aïeule. Et, dans la famille, ce ne sont pas des rigolos. Chez Deutsche Bank, Dresdner Bank, Allianz, les responsables ne croient pas aux romans. Ils exigent une enquête interne. Discrète, bien entendu.

Pourtant, le 17 décembre, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* révèle que la Metallgesellschaft a dû appeler les banques au secours. La firme aurait besoin de 3 milliards de marks pour couvrir des opérations à terme sur le pétrole faites par sa filiale américaine, MG Corp. Un communiqué confirme l'information mais ramène le chiffre à 1 milliard de marks. C'est la déconfiture. Les banques allemandes, attaquées ces temps derniers pour faire de gros profits en temps de récession, font « leur devoir » et couvrent. La Deutsche Bank tient à le souligner.

Elles couvrent mais sanctionnent. L'enquête interne n'est pas rendue publique, et sans doute n'est-elle pas achevée. Mais, le 17 décembre, le couperet est tombé. M. Schimmelbusch est écarté avec effet immédiat, ainsi que cinq autres membres du directoire, dont le directeur financier. Un nouveau patron, Kajo Neukirchen, redresseur de plusieurs entreprises allemandes dont le sidérurgiste Hoesch, est nommé. Ce genre de limogeage brutal est extrêmement rare en Allemagne.

La fête est finie. La famille va devoir faire un inventaire de la pauvre fortune de la dame... avec éventuellement des suites judiciaires.

ÉRIC LE BOUCHER

par la CDU de Steffen Heitmann

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 13 AU 17 DÉCEMBRE 1993

PARIS

La trêve avant l'heure

INDICE CAC 40

-0,05 %

A l'approche de la trêve des confiseurs, l'heure n'est plus à la Bourse de Paris aux grands élans d'enthousiasme ou aux *flambées spéculatives*, elle serait plutôt à la *frilosité* et à la prudence extrême. Si le pays traverse sa *crise économique* la plus profonde depuis 1945, les boursiers ont tout lieu d'être satisfaits d'une hausse moyenne des cours en près d'un an de l'ordre de 18 %. L'heureuse conclusion des négociations du GATT qu'ils appelaient de leur vœux les a également rassurés comme toutes les autres places financières qui, à l'image de Londres et New-York, ont encore battu de nouveaux records.

Moment de frayeur

Une situation tellement apaisée et favorable que les investisseurs ont décidé avant tout de ne pas prendre le moindre risque ni la moindre initiative à quelques jours de la fin de l'année afin d'assurer les performances. Tout au plus note-t-on ici ou là quelques petits ajustements de portefeuilles et quelques capitaux qui viennent s'investir en Bourse pour des raisons essentiellement fiscales. Il s'agit essentiellement de transferts de Sicav monétaires vers des PEA (plan d'épargne en actions) afin de bénéficier d'une exonération fiscale ouverte pour ce type de transfert jusqu'au 31 décembre.

Mais à trop jouer la montre et l'attentisme, on s'expose à se faire quelques frayeurs. C'est exactement ce qui s'est passé mardi quand Paris a brusquemment chuté de 1,81 % en quelques minutes en fin de séance, réagissant plus que toute les autres places aux propos prêtés au leader extrémiste russe Vladimir Jirinovski *qui*, dans son style caractéristique, menaçait de *représailles nucléaires* l'Allemagne et le Japon . En fait, l'ultranationaliste, vainqueur surprise des élections *parlementaires* russes de dimanche avec près d'un quart des voix, avait bien tenu de tels propos, mais des *mois* plus tôt.

Une fois le moment de frayeur passé, les valeurs françaises ont repris leur surplace. L'indice CAC 40 avait perdu 0,08 % lundi, il en a gagné 0,28 % mercredi et reperdu 0,11 % jeudi notamment à la suite de l'annonce d'une hausse sensible de la masse monétaire allemande M 3 en novembre (+ 7,2 % contre + 6,9 % le mois précédent) qui ne laisse pas espérer une nouvelle baisse rapide de ses taux par la Bundesbank. Bref, calme plat et séances cahotiques sans réelle tendance jusqu'à ce que l'INSEE s'en mêle et permette au marché de regagner *vendredi* 1,67 %, à peu de choses près ce qu'il avait perdu mardi.

Cadeau de Noël

Selon l'INSEE qui vient de publier ses prévisions pour les six prochains mois, le PIB (produit intérieur brut) pourrait augmenter de 0,2 % et de 0,4 % respectivement au premier et deuxième trimestre 1994. Les investissements devraient également reprendre à raison de + 1,1 % au premier trimestre et + 1,8 % au second. De quoi conforter les anticipations de légère reprise de la croissance et plus encore d'amélioration nette de la rentabilité des entreprises en 1994. Une amélioration de la conjoncture d'autant plus nécessaire à la Bourse qu'elle seule peut justifier des niveaux de cours très élevés et des rapports cours/bénéfices supérieurs en moyenne à 20.

A signaler par ailleurs que les députés ont décidé jeudi soir d'offrir par avance un *cadeau de Noël à la Bourse de* Paris en supprimant l'impôt de Bourse pour les non-résidents (*le Monde* du 18 décembre). Ils ont adopté dans le même temps une proposition de loi faite par le sénateur Etienne Dailly qui autorise le versement d'un dividende majoré à *certaines* actions nominatives. Cela fait des années que les milieux boursiers réclamaient la suppression de l'impôt de Bourse *prélevé sur chaque* opération afin de pouvoir soutenir la concurrence avec la place londonienne qui, lors des transactions, propose aux investisseurs des prix nets. Ils ont obtenu gain de cause et pourront cette fois lutter à armes égales avec Londres qui *attire une* part considérable des transactions réalisées par les investisseurs étrangers sur les grandes valeurs françaises.

Quant à l'instauration d'un dividende majoré, elle vise à encourager la fidélité des actionnaires et notamment des actionnaires individuels, gage de stabilité pour les entreprises. La loi autorise maintenant les statuts des sociétés commerciales à attribuer une majoration de dividendes aux personnes physiques détenant depuis deux ans leurs actions sous la forme nominative et autorise à accorder à ces mêmes actionnaires, en cas d'augmentation du capital, une majoration du nombre d'actions qui leur est attribué.

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	17-12-93	Diff.
Bongrain	2953	- 27
BSN	894	+ 15
Eridania Béghin	894	+ 20
Fromageries Bel	5 000	- 240
LVMH	3 830	+ 20
Pernod-Ricard	403,60	+ 9,60
Rémy-Cointreau	241	+ 5,50
Saint-Louis	1 394	+ 9

Assurances

	17-12-93	Diff.
AGF	712	+ 33
AXA	1 536	- 31
GAN	534	- 1
Groupe Victoire	1 480	- 20
SCOR SA	598	Inch.
UAP	658	+ 6

Bâtiment et matériaux

	17-12-93	Diff.
Bouygues	686	- 5
Ciments français	330	+ 1
Colas	1 031	+ Inch.
Eurotunnel	46,80	+ 3,45
Eiffage	1 200	+ 77
GTM Entrepose	498	+ 14
Imétal	558	- 7
Immob. Phénix	118	- 7
Jean Lefebvre	1 220	- 11
Lafarge-Coppée	435,90	- 1,10
Poliet	409,20	+ 19,20
Saint-Gobain	578	- 10
SGE	270	+ 23,80
Spie-Batignolles	394	+ 24

Chimie

	17-12-93	Diff.
Air liquide (L')	839	+ 8
ELF Sanofi	965	- 41
Gascogne	481	+ 21,90
Institut Mérieux	2 100	-
Michelin	195,60	+ 6
Plastic Omnium	725	+ 49
Rhône-Poulenc A	145,30	- 6
Rhône-Poulenc (T.)	159,50	+ 1,50
Roussel-Uclaf	714	+ 5
Synthélabo	220	- 5,90

Consommation non alimentaire

	17-12-93	Diff.
BIC	1285	- 5
Chargeurs	1244	+ 44
Christian Dior	343	- 3
Clarins	533	+ Inch.
DMC	362	+ 29,50
EBF	719	+ 64
Essilor Int.	735	+ 33
Groupe André	686	- 3
L'Oréal	1242	- 1
Moulinex	103,60	- 2,60
Salomon	2131	+ 171
SEB	500	+ 5
Skis Rossignol	1985	+ 54
Sommer-Allibert	1988	+ 3
Zodiac	1879	- 40

Crédit et banques

	17-12-93	Diff.
Comp. bancaire	544	+ 4
BNP CI	280	- 8,20
Cetelem	1300	+ 32
CPR	530	+ 1
CDE	219	Inch.
CCF	281	+ 4,90
CFF	1117	- 88
CLF	479,90	+ 7,20
Créd. lyon. CI	705	+ 22
Crédit national	872	- 1
Société générale	752	+ 14
SOVAC	1770	+ Inch.
UFB Locabail	390	+ 3,90
UIC	547	+ 18
Via Banque	420,50	+ 24,50

Electricité et électronique

	17-12-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	803	- 4
Alcatel-Câble	703	+ 43
CSEE	538	+ 5
Intertechnique	470	- 4
Labinal	858	- 11
Legrand	5 220	- 30
Matra Hachette	144,50	- 0,20
Radiotechnique	353,10	+ 1,10
Sagem	2 750	+ 195
Schneider	415,20	- 1,70
Sextant Avionique	300	-
Thomson CSF	171	+ 16,50

Distribution

	17-12-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 250	Inchangé
Bon Marché	640	+ 8
Carrefour	4 100	+ 27
Casino	194,70	+ 13,60
Castorama Dubois	834	- 6
Compt. Modernes	1 712	+ 43
Damart	5 080	+ 140
Docks de France	720	+ 6
Gal. Lafayette	1 940	+ 20
Guilbert SA	1 490	+ 70
Guyenne Gasc.	1 885	+ 110
Pinault Pr.	939	+ 36
Primagaz	987	- 2
Promodès	1 131	- 39
Rexel (ex-CDME)	628	- 24
SCOA	9,8	- 0,20

Immobilier et foncier

	17-12-93	Diff.
CFI	305	+ 5
GFC	495	+ 5
Lucia	NC	-
Olipar	28,50	+ 0,20
Rue Impériale	3950	- 140
Sefimeg	519	+ 2
Silic	650	+ 13
Simco	595	- 6
Sogeparc	905	+ 25
UIF	626	+ 1

Investissement et portefeuille

	17-12-93	Diff.
Arnault et Assoc.	233,20	-
Bolloré	340,10	- 9,90
Cerus	122,50	- 0,30
CGIP	1191	+ 6
Eurafr. CP 48F	2280	- 21
Gaz et Eaux	2021	+ 71
Lagardère MMB	141,60	+ 4,6
Marine-Wendel	400	- 2,50
Navigation mixte	1 033	- 6
Nord-Est	163	+ 10,10
Origny-Desvroise	909	+ 9
Parfinance	212,60	+ 2,70
Paribas	468	- 8,50
Pinault	NC	-
Suez	341,80	- 5,10
Worms	327,50	+ 16

Métallurgie, mécanique

	17-12-93	Diff.
CarnaudMetalbox	181	- 2,90
Dassault Aviation	469	- 21
De Dietrich	2150	- 10
Fives-Lille	490	- 10
Legris Industrie	195	+ 3
Métaleurop	71,60	- 1,60
Pechiney CI	392,60	+ 12
Pechiney Int.	195	- 3
Peugeot SA	721	- 12
Strafor, Facom	840	+ 9
Valeo	1220	+ 3
Vallourec	210	- 3

Mines d'or, diamant

	17-12-93	Diff.
Anglo-American	256	+ 7,10
Buffelsfontein	67,50	- 0,50
De Beers	134,60	+ 8,30
Driefontein	72	- 1
Gencor CP 0,40 F.	10,50	+ 1,35
Harmony	29,55	+ 1
Randfontein	57,90	+ 3,85
Sainte-Helena	59	+ 1
Western Deep	287,70	+ 7,80

Pétrole

	17-12-93	Diff.
BP-France	120	- 1
Elf-Aquit.	414,20	- 5,80
Erap-Elf	NC	-
Esso	1037	+ 35
Géophysique	530	+ 11
Total	315,70	+ 2,70

Sicomi ou ex-Sicomi

	17-12-93	Diff.
Bail Investis.	1051	- 66
Genefim	389	+ 24
Immobail BTP	529	+ 14
Interbail	485	- 29
Klepierre	743	+ 27
Locindus	1025	+ 5
Selectibanque	202	- 1
Unibail	574	+ 2

Transports, loisirs, services

	17-12-93	Diff.
Accor	571	- 11
BIS	207,40	+ 36,80
Canal Plus	1103	- 192
Cap Gemini	188	- 2,20
CEP Comm.	433,10	+ 3,20
Club Méditerranée	347	+ 9,90
Dauphin Ota	250	+ 5
Génér. des eaux	2763	- 12
Ecco	608	- 2
Euro Disney	34,70	- 1,10
Filipacchi Médias	815	+ 7
Havas	438	- 17,50
Lyonnaise-Dumez	537	+ 5
OGF	673	- 26
Publicis	394	+ 13
Delmas Vieljeux	590	+ 50
SITA	779	+ 4
Sligos	535	+ 8
Sodexho	1 095	- 17
TF1	508	- 4

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	17-12-93	Diff.
9 % 1979	NC	-
10,80 % 1979	102,80	-
EDF-GDF3 %	5 780	+ 70
CNB 5 000 F	100,30	- 0,70
CNB Par.5 000 F	NC	-
CNB Suez5 000 F	NC	-
CNI 5 000 F	100,43	Inch.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Lyonn. eaux Dumez	3000550	1574911
Alcatel Alsthom	1713521	1374548
BNP	4075078	1175058
Rhône Poulenc	7719231	1144151
Eaux Cie générale des	312933	853358
Total	2575481	800118
BSN	840573	740578
Canal Plus	648345	734191
ELF-Aquitaine	1788892	730392
Eurotunnel	15699540	695868
Société générale	882905	654861
Suez	1597325	549183
LVMH	143784	545584
AGF	697510	480214

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
CCMC Marsegix	+ 21,7	Canal Plus	- 16,3
SDR Nd-P-de-C	+ 18,2	CFF	- 7,5
Bis	+ 14,6	Havas	- 7,2
Plastic Omnium	+ 11,1	Rhône-Poulenc	- 5,7
Eurotunnel	+ 10	Promodès	- 5,4
Dynaction	+ 9,6	Carnaudmetal.	- 5,4
Degremont	+ 8,6	ELF-Aquitaine	- 5,1
EBF	+ 8,4	Caumartin Part.	- 5
Gle Entreprises	+ 8,3	Synthelabo	- 4,9
Pinault Print.	+ 7,9	BNP	- 4,3
Casino Guich.	+ 6,9	Immob. Phenix	- 4
Nord Est	+ 6,8	Paribas	- 3,9
Finextel	+ 6,8	ELF-Sanofi	- 3,8
SAT	+ 6,5	Axa	- 3,8

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10-12-93	13-12-93	14-12-93	15-12-93	16-12-93
RM	3 877 173	3 730 727	5 084 014	5 914 880	5 515 979
Comptant R. et obl.	34 449 859	32 889 630	40 707 376	34 496 312	31 774 199
Actions	214 707	433 491	354 481	239 335	313 134
Total	38 541 739	37 053 848	46 145 871	40 650 527	37 603 312

INDICES CAC (*du lundi au vendredi*)

	13-12-93	14-12-93	15-12-93	16-12-93	17-12-93
Ind. SBF 120	1514,92	1495,59	1497,47	1499,77	1510,05
Ind. SBF 250	1449,16	1432,25	1434,01	1437,01	1445,52
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 196,31	2 158,50	2 162,63	2 160,26	2 196,44

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 décembre 1993
Nombre de contrats : 100 668

COURS	ÉCHÉANCES DÉCEMBRE 93	MARS 94	JUIN 94
Premier	125,54	129,56	129,04
Dernier	125,58	129,78	129,18

NEW-YORK

Solide

INDICE DOW JONES

+0,29 %

Wall Street a de nouveau fait preuve d'une santé étincelante cette semaine après les records de la semaine passée. Soutenu par une série de bonnes statistiques économiques et en dépit d'une légère remontée des taux d'intérêt, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est inscrit vendredi en fin de séance à 3 751,57 points, en hausse de 10,9 points (+ 0,29 %) par rapport à la semaine précédente. Les investisseurs ont surtout salué l'annonce d'une augmentation de 3,9 % des mises en chantier de logements en novembre qui signifie que tous les secteurs de l'économie liés à la construction vont connaître une expansion.

Les investisseurs continuent par ailleurs de suivre de très près l'évolution du marché obligataire. Les détenteurs de portefeuilles craignent une poursuite de la remontée des taux d'intérêt. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a terminé vendredi à 6,28 % contre 6,20 % la semaine dernière.

Indice Dow Jones du 17 décembre : 3 751,57 (c. 3 740,67).

	Cours 10 déc.	Cours 17 déc.
Alcoa	72 3/8	69 7/8
ATT	54 3/4	54 5/8
Boeing	40 1/8	44 3/8
Chase Man. Bank	33 3/8	34 1/4
Du Pont de Nemours	47 3/8	49 3/8
Eastman Kodak	63 1/2	56 1/4
Exxon	62 7/8	64
Ford	64 3/8	62 5/8
General Electric	101 3/4	105 1/8
General Motors	58 1/8	54 3/4
Goodyear	47 1/4	43 3/8
IBM	55 1/4	59 3/4
ITT	93	93 1/4
Mobil Oil	76 1/8	74 5/8
Pfizer	65 3/8	64 7/8
Schlumberger	59 3/4	57 1/2
Texaco	64 1/2	63 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	150 1/8	143 3/8
Union Carbide	21 5/8	21 3/8
United Tech.	62 1/4	61 3/4
Westinghouse	13 7/8	14
Xerox Corp	88 1/4	88 5/8

TOKYO

Rebond

INDICE NIKKEI

+4,6 %

Les valeurs ont regagné du terrain cette semaine à la Bourse de Tokyo, dans l'attente d'un nouveau plan de relance de l'économie que le gouvernement devrait annoncer la semaine prochaine. Ce plan, selon la presse, devrait atteindre 7 000 milliards de yens soit environ 350 milliards de francs. En conséquence, l'indice Nikkei a fait un bond de 794,48 points, soit 4,6 %, cette semaine à 18 051,91 points alors qu'il avait chuté la semaine passée de 201,92 points. Le volume des échanges a porté sur 259,5 millions d'actions, soit une sensible contraction par rapport aux 311,4 millions d'actions échangées huit jours auparavant.

Tombé à 17 145,01 points lundi, l'indice a, par la suite, évolué de façon erratique dans une atmosphère d'incertitude politique en raison de l'ouverture partielle du marché du riz. Le marché a ensuite rebondi après l'adoption mercredi par le Parlement d'un deuxième budget additionnel proposé par le gouvernement et la publication dans la presse d'informations selon lesquelles le premier ministre, Morihiro Hosokawa, s'apprête à proposer l'adoption d'une troisième enveloppe budgétaire supplémentaire.

M. Hosokawa a estimé vendredi qu'il *«serait dangereux de ne pas adopter de mesures efficaces, drastiques, maintenant». «Je prendrai les mesures adéquates pour reconstruire l'économie japonaise, à moyen et long terme»*, a ajouté M. Hosokawa, sans préciser la nature exacte ni le montant des mesures de relance.

Des rumeurs ont également circulé sur une prochaine réduction des impôts sur le revenu, mais le gouvernement rechercherait encore les fonds pour compenser cette réduction.

Indices du 17 décembre : Nikkei, 18 051,91 (c. 17 257,48) ; Topix, 1 490,97 (c. 1 456,71).

	Cours 10 déc.	Cours 17 déc.
Ajinomoto	1 180	1 250
Bridgestone	1 230	1 310
Canon	1 420	1 490
Fuji Bank	1 930	1 970
Honda Motors	1 430	1 520
Matsushita Electric	1 480	1 530
Mitsubishi Heavy	640	640
Sony Corp.	5 200	5 510
Toyota Motors	1 770	1 790

LONDRES

Nouveaux records
+ 2,3 %

Pour la troisième semaine consécutive, le Stock Exchange a battu de nouveaux records, stimulé par les bons chiffres des ventes de détail, de l'inflation et du chômage et par les espoirs tenaces d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a enregistré un gain de 75,8 points (2,3 %) d'un vendredi à l'autre, terminant sur un record de clôture de 3 337,1 points. Il a atteint, vendredi pendant la séance, un record absolu de 3 350,8 points.

Les perspectives d'une réduction de 0,5 point des taux d'intérêt avant Noël ou au début de 1994 ont été appuyées par la stabilité de l'inflation en novembre, à 1,4 % en rythme annuel, et par la progression supérieure aux prévisions (+ 0,4 %) des ventes de détail en volume.

Indices «FT» du 17 décembre : 100 valeurs 3 337,1 (c. 3 261,3) ; 30 valeurs 2 496 (c. 2 503,3) ; Fonds d'Etat 107,16 (c. 106,52) ; Mines d'or 247,6 (c. 246,7).

	Cours 10 déc.	Cours 17 déc.
Allied Lyons	6,21	6,41
BP	3,14	3,47
BTR	3,49	3,55
Cadbury	4,89	4,88
De Beers	14,56	15,75
Glaxo	6,84	7,07
GUS	5,83	6,08
ICI	7,58	7,67
Reuters	17,75	17,58
RTZ	7,80	7,76
Shell	6,91	7,11
Unilever	11,77	11,73

FRANCFORT

Vent d'est
– 0,47 %

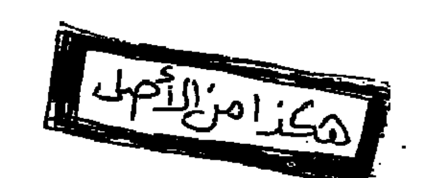
La Bourse allemande a été perturbée au début de cette semaine par le résultat des élections en Russie, avant de se reprendre nettement sur les deux dernières séances. L'indice DAX des trente valeurs vedettes s'est inscrit vendredi en clôture à 2 151,02 points, soit en baisse de 0,47 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Le DAX a chuté de presque 3 % sur les seules séances de mardi et mercredi, alors que se confirmait la victoire de l'extrême droite en Russie. Selon les opérateurs, les investisseurs ont également saisi l'occasion pour prendre leurs bénéfices après deux semaines de fortes hausses.

Le DAX a d'ailleurs bien vite repris le chemin de la hausse, regagnant 2 % sur jeudi et vendredi. La décision de la Bundesbank, jeudi, de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs et de fixer pour 1994 un objectif de croissance de la masse monétaire compris entre 4 % et 6 % n'a que peu influencé le marché.

Indice DAX du 17 décembre : 2 151,02 (c. 2 161,13).

	Cours 10 déc.	Cours 17 déc.
AEG	175,20	186,90
BASF	284,70	282
Bayer	353,80	352
Commerzbank	390,50	380,80
Deutschebank	879,50	854,80
Hoechst	290,20	297,50
Karstadt	570,50	572,50
Mannesman	385	397,30
Siemens	744,40	746,90
Volkswagen	422,50	420,80



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Des emprunts sur mesure

Chaque année, à la fin du mois de décembre, la liste des nouvelles émissions sur le marché international des capitaux se remplit d'opérations qui sortent par trop de l'ordinaire. Les particuliers qui cherchent à placer leur épargne ont de la peine à s'y retrouver. En réalité, ces affaires ne sont pas offertes en souscription publique. Lorsque leurs conditions sont dévoilées, les titres ont déjà trouvé preneurs.

Il s'agit d'emprunts construits sur mesure pour répondre aux besoins bien précis de quelques grands investisseurs professionnels qui, à l'heure des bilans annuels, veulent modifier la composition ou la présentation de leur portefeuille. Certains sont à la recherche de signatures impeccables mais ils veulent également s'assurer de rendements élevés. Ces deux exigences sont normalement inconciliables. Mais comme ces investisseurs ont pour l'instant beaucoup de liquidités à placer, on résout le problème en leur proposant d'acquérir des obligations à un prix qui dépasse de loin leur valeur nominale.

Une formule est en vogue actuellement, celle des emprunts à taux variable dont le niveau de l'intérêt est appelé à changer tout au long de la vie de l'emprunt, à intervalles réguliers, en fonction de l'évolution du loyer de l'argent. La référence la plus utilisée pour mesurer les taux d'intérêt à court terme est une référence bancaire, le Libor. Normalement, un emprunteur au-dessus de tout soupçon n'a pas à rémunérer sa dette au même niveau que les banques commerciales. Lorsque le Trésor public d'un grand pays ou une organisation supranationale de développement se présente sur ce marché, il lui suffit de proposer aux bailleurs de fonds une rémunération inférieure au Libor. Or, c'est bien le contraire qui s'est produit ces derniers jours. Vendredi 17 décembre, la Banque européenne d'investissement a lancé un grand emprunt de 50 milliards de yens pour une durée d'un peu plus de six ans. Le taux d'intérêt des titres sera de 90 points de base supérieur au Libor. En contrepartie de cet apparent avantage, l'investisseur est prêt à payer très cher ces obligations. Leur prix de départ est de plus de 8,7 % plus élevé que leur valeur nominale, celle à laquelle ils seront remboursés en l'an 2000.

Dans la foulée, la Banque interaméricaine de développement a émis un emprunt de 10 milliards de yens d'une durée de cinq ans. L'investisseur a payé une prime d'émission importante qui se monte à 6,5 %, en échange de quoi il peut tabler sur un rendement de 80 points de base de plus que le Libor.

Une référence allemande très attendue

Plusieurs opérations de ce genre ont également été lancées dans le compartiment du dollar américain. Un des meilleurs débiteurs français, le Crédit local, s'est ainsi procuré 100 millions de dollars pour une durée de cinq ans. L'investisseur a payé ses titres très cher, près de 10 % de plus que leur valeur nominale, mais il compte sur un taux d'intérêt de 200 points de base de plus que le Libor.

Dans le compartiment du deutschemark, toute l'attention est retenue par la préparation d'un grand emprunt de trente ans de durée que la République fédérale devrait émettre entre Noël et le Nouvel An. Le Trésor public de Bonn n'a plus émis de titres à aussi longue échéance depuis 1986. C'est donc une évolution importante qui permettra à l'Allemagne de mieux répartir le fardeau de son immense dette. Pour le marché tout entier, d'un point de vue technique, c'est une très bonne nouvelle. On disposera enfin d'une véritable référence dans le domaine du très long terme. Cette perspective a déjà produit ses effets. Elle a mis en évidence le fait que plusieurs des nombreux emprunts internationaux lancés en novembre par des collectivités locales allemandes pour des durées de 20 à 30 ans procurent un rendement nettement insuffisant.

Il est difficile de prévoir à quelles conditions précises sortira ce nouvel emprunt, mais en partant de l'exemple français on estime que les obligations allemandes de 30 ans devraient rapporter quelque 65 points de base de plus que celles de dix ans. Cela situerait actuellement leur rendement à environ 6,3 %.

Parmi les rares nouveaux emprunts internationaux qui sont destinés aux particuliers, il convient de mentionner celui de 250 millions de francs suisses (soit l'équivalent d'environ un milliard de francs français) que la Banque mondiale a émis pour une durée de huit ans. Les obligations sont munies de coupons d'intérêt de 4 % l'an. Le rendement effectif est maigre mais les titres ne devraient pas tarder à se placer. On en est persuadé à la banque Paribas, à qui la direction de l'opération a été confiée.

Les incertitudes nées de la situation politique en Russie ont encore accentué le double mouvement de repli des taux d'intérêt et de fermeté de la monnaie helvétique. Cette évolution devrait d'ailleurs attirer prochainement plusieurs emprunteurs français à suivre l'exemple de la Banque mondiale et à solliciter à leur tour le marché suisse. Deux entreprises publiques sont déjà sur les rangs.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le franc confirme son redressement

Profitant d'un accès de faiblesse du mark, le franc a poursuivi et confirmé son redressement, le cours de la monnaie allemande retombant au-dessous de 3,42 francs à la veille du week-end. La semaine dernière, plus précisément le mercredi 8 décembre dans l'après-midi, le mark avait glissé au-dessous de 3,4305 francs, son ancien cours plafond avant l'élargissement à 15 % de sa marge de fluctuation, avec un nouveau plafond de 3,8948 francs. Le 15 octobre précédent, il avait culminé à 3,5480 francs, record historique, avant de battre en retraite graduellement. Cette semaine, après avoir touché 3,4250 francs à la veille du week-end précédent, le mark est donc revenu au-dessous de 3,42 francs, touchant même 3,4120 avant de s'établir, vendredi 17 décembre, à 3,4180 francs environ.

Parallèlement, les réserves de devises de la Banque de France continuent à se reconstituer, mais à un rythme bien lent : 3,5 milliards de francs au 25 novembre, 2,2 milliards de francs au 2 décembre et 2 milliards de francs au 9 décembre, ce qui situerait à 5,4 milliards de francs les réserves nettes de la Banque.

Les résultats des élections russes ont pesé sur le mark. Le succès remporté par le Parti démocratique libéral de l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski inquiète, de même que les propos musclés de cette personnalité, qui, il y a deux ans, menaçait de bombardements nucléaires l'Allemagne et le Japon. Le franc et le dollar en ont profité, mais la devise américaine n'a pas réussi à dépasser 1,71 deutschemark, progressant toutefois à Tokyo, où l'on payait 110 yens pour 1 dollar contre 108,95 une semaine auparavant.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 13 AU 17 DÉCEMBRE
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
New-York	1,4900	-	17,1468	68,7040	58,6235	2,8177	52,3478	0,08593
	1,4955	-	17,9899	68,7994	58,9623	2,8177	52,6454	0,08599
Paris	8,6897	5,8320	-	400,6870	341,8934	16,4316	305,3924	3,4591
	8,6978	5,9160	-	400,1376	342,9245	16,3877	306,1858	3,4826
Zurich	2,1687	1,4555	24,9571	-	85,3265	4,1912	76,1922	0,8633
	2,1737	1,4535	27,3932	-	85,7017	4,0956	76,5201	0,8704
Francfort	2,5416	1,7058	29,2490	117,1968	-	4,8064	89,2940	1,0117
	2,5364	1,6960	29,5334	116,6839	-	4,7788	89,2867	1,0156
Bruxelles	52,8801	35,40	6,0854	24,3834	20,8055	-	18,5782	2,1050
	53,0753	35,40	6,0947	24,4169	20,9257	-	18,6839	2,1251
Amsterdam	2,8463	1,9183	327,5548	1,3124	111,9885	5,3826	-	1,1330
	2,8407	1,8995	332,4979	1,3068	111,9988	5,3522	-	1,1374
Milan	2512,14	1686	289,8947	1158,3648	988,3925	47,5863	882,5839	-
	2497,49	1670	275,9918	1148,9598	984,6698	47,8555	879,1787	-
Tokyo	163,97	110,05	18,8700	75,6897	64,5151	3,1868	57,6867	0,0652
	162,93	108,95	21,5724	74,9570	64,2383	3,0698	57,3572	0,0652

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 17 décembre 5,2994 F contre 5,3382 F le vendredi 10 décembre 1993.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
17 déc. 1993

FLORIN NÉERLAND. — MARK ALLEMAND — FRANC BELGE — FRANC FRANÇAIS — COURONNE DAN. — LIVRE IRLANDAISE — ESCUDO — PESETA ESPAGNOLE

0 / -2 / -4 / -6 / -8 / -10 / -12 / -14 / -16 / -18 / -20

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Dinde, marrons et chocolat

Sur les marchés financiers comme sur les marchés des changes, l'activité est en train de diminuer à l'approche des fêtes et des clôtures, ou habillages de bilans (*window dressing* chez les Anglo-Saxons). En France, les grandes émissions obligataires sont terminées, comme on le verra plus loin, et le MATIF ronronne en digérant, très bien, ses gains récents, les transactions se portant essentiellement sur le comptant, qui reste très ferme : vendredi soir, le rendement de l'OAT 10 ans était tombé à 5,78 % contre 5,84 %, au plus bas depuis vingt ans, à 0,11 point d'écart avec le Bund allemand de même durée à 5,67 %.

Sur ce même MATIF, où l'on cotait, à la veille du week-end, 125,56 sur le notionnel (long terme) à échéance décembre, et 129,78 à échéance décembre, sommets historiques, les opérateurs restent confiants. Certains voyant même, pour le début de la semaine suivante, un nouvel abaissement du taux des appels d'offres de la Banque de France, qui pourrait revenir de 6,20 % à 6 %, en raison de la bonne tenue du franc, mais rien n'est moins sûr, car l'on connaît la prudence de la grande dame de la rue La Vrillière (siège de l'établissement).

De toute façon, tout le monde attend la reprise, au début de 1993, de la baisse des taux à court terme, distillée par la Bundesbank. A cette occasion, l'annonce d'une augmentation de 7,2 % de la masse monétaire allemande (M3) en novembre, sur douze mois, contre 6,9 % en octobre, a jeté un froid, en raison d'une accélération en fin de période, due à une forte croissance des crédits du secteur public, d'un petit redémarrage des crédits des secteurs privés, et surtout, de grosses rentrées de capitaux en provenance de l'étranger (qui pourraient tout expliquer). Donc, une mauvaise surprise, avec un indice rassurant : l'épargne longue continue à se reconstituer outre-Rhin, à la grande satisfaction de la Bundesbank, qui, toutefois, observe une grande prudence dans l'attente des grandes négociations salariales, reportées à janvier (déjà 2 % plus les primes par les assurances, ce qui est considéré comme « raisonnable »). Sans surprise, en revanche, la Banque fédérale d'Allemagne, à l'issue de son conseil d'administration du 16 décembre, a énoncé un léger resserrement de ses objectifs de croissance de la masse monétaire M3 pour 1994, la fourchette de 4,5 %-6,5 % étant ramenée à 4 %-6 %.

Sur le marché obligataire américain, pour l'instant déconnecté des marchés européens mais que le monde entier surveille avec attention et un peu d'inquiétude, les rendements des bons du Trésor *(T bonds)* se sont raffermis. Tombés, on le sait, à 5,17 % pour le 10 ans et 5,77 % pour le 30 ans le 15 octobre dernier, ces rendements avaient rebondi à 5,85 % et 6,39 % avant de revenir, la semaine dernière, à 5,73 % et 6,18 %. Le revoilà à 5,78 %-5,80 %, donc au-dessus des taux allemands, et à 6,29 %-6,30 %, ce qui, selon les spécialistes de Morgan Stanley à Paris, correspond à 6,50 % en raison de la moindre liquidité du T bond 30 ans.

Relâche jusqu'à la fin de l'année

Le mouvement, sorte de fièvre rampante, donne à réfléchir. Il est provoqué, on le sait également, par l'accentuation de la reprise de l'économie américaine, confirmée, cette semaine, par une hausse de 3,9 % des mises en chantier en novembre (+16 % sur les quatre derniers mois et + 22,6 % pour les permis de construire). Certains économistes prédisent un relèvement « préventif » de son taux directeur par la Réserve fédérale au premier trimestre prochain, mesure que le *Washington Post* du 17 décembre juge peu probable.

Sur le marché obligataire français, on va afficher « *relâche* » jusqu'à la fin de l'année : tout le monde ferme ses livres et clôt ses bilans, c'est la trêve des confiseurs, « dinde, marrons et chocolat ». Le dernier emprunt de l'année aura été celui de la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH), pour 800 millions de francs, sous la conduite de la Caisse centrale des Banques populaires. Assimilable à une souche persistante à 7,40 % normal, l'emprunt a été émis au-dessus du pair, à 110 %, pour obtenir un rendement final de 6,10 % à 0,35 point en dessous de l'OAT à 10 ans. Pour une belle « colle », cela a été une belle colle, « implaçable », disaient même les méchantes langues, en raison de l'émission au-dessus du pair, qui rebute les investisseurs pour des raisons comptable (valeur au bilan) et technique (trop grande volatilité des cours). De toute façon, il faut bien que les commissions de garantie, payées par les émetteurs aux banques, servent à quelque chose. La Société générale, par sa filiale Equities and Derivatives (SGED), lance une obligation indexée sur l'indice SBF 120, regroupant les 120 valeurs plus actives de la Bourse de Paris.

Emise pour 300 millions de francs, à 4 ans, et 5,40 % (contre 5,23 % pour l'OAT de même durée en ce moment), cette obligation d'une valeur de 100 000 francs unitaire veut jouer la hausse de l'indice et la reprise de l'économie française, en reprenant en compte, notamment, le redémarrage de trois secteurs « avant-coureurs », c'est-à-dire le bâtiment et les travaux publics, les biens de consommation durable et la distribution, qui représentent 15,9 % de l'indice SBF 120.

Le nouveau produit reflète une des préoccupations des gestionnaires de portefeuilles en ce début de l'année 1994 : après une formidable baisse des rendements des obligations (3 points en douze mois, un record historique), baisse bien acquise et peu susceptible de se poursuivre (peut-être un demi-point de plus, en dessous des 5,80 %-6 % actuels), n'est-il pas opportun de se tourner vers les actions, et de se « placer » sur la reprise ?

A signaler, enfin, que Finacor, nº 1 du courtage sur le MATIF et les instruments dérivés, va s'installer à Francfort pour exercer son métier en direct sur les créances d'Etat allemandes *(Bundes Obligationen)* en s'associant avec la firme locale Rabe and Partner Borsen Makler, dont les activités seront développées. On sait que le gonflement de la dette publique allemande, à la suite de la réunification, est en train d'accroître fortement la masse des titres en circulation, d'où l'initiative de Finacor.

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Le plomb et le zinc stimulés

Les cours du zinc et du plomb sont au plus haut depuis six mois : cette semaine, les cours du premier franchissaient la barre des 1 000 dollars la tonne, ceux du plomb, qui avaient atteint leur plancher au creux de l'hiver à moins de 390 dollars la tonne, caracolèrent à 477 dollars. Pourtant, les données fondamentales concernant ces deux métaux demeurent. Certes, la production mondiale reste stable (1,216 million de tonnes pour le plomb, 3 millions de tonnes pour le zinc, cette année) mais la demande est en récession, même si elle reste supérieure à l'offre (2,5 millions de tonnes pour le plomb, 3,1 millions de tonnes pour le zinc). L'Europe et le Japon n'ont toujours pas réanimé leurs activités industrielles, et la reprise de la demande aux Etats-Unis, mais aussi dans les nouveaux pays industrialisés comme la Corée et Taïwan, compense à peine cette inertie.

D'autre part, les deux métaux continuent à crouler sous le poids des stocks : ceux-ci s'établissent actuellement à près de 281 000 tonnes pour le plomb, soit un gonflement d'environ 53 000 tonnes depuis le début de l'année, et à 769 000 tonnes pour le zinc, soit une hausse de près de 40 % par rapport à janvier. Alors, qu'est-ce qui justifie un tel redressement des cours ? « *C'est à cause d'anticipations* », affirme un opérateur en riant. Plus exactement, les discussions entre les principaux producteurs de zinc – Metaleurop, Union minière (Belgique), Outokumpu (Finlande), Bileiton (Pays-Bas et Royaume-Uni), Norzink (Norvège) – et les services de l'Union européenne semblent se dérouler sous les meilleurs auspices. Réunis à Bruxelles les 13 et 14 novembre, puis les 11 et 12 décembre, ces entreprises poursuivent leurs travaux pour constituer « *un marché commun des producteurs de zinc* ».

Des versements russes jugulés

En d'autres termes, pour réduire leurs capacités en Europe. Dans ce cadre, les cinq producteurs ont, bien sûr, abordé le problème des fermetures de fonderies. Certains industriels estiment que les réductions de capacité devraient s'élever à 300 000 tonnes, d'autres avancent le chiffre de 100 000 tonnes. Les participants eux-mêmes restent très discrets sur le montant exact de ce retrait. « *On note une forte volonté d'aboutir, les producteurs sont très unis* », disait l'un d'eux, qui désire ne pas être cité. Les analystes du secteur pensent que les résultats définitifs de ces discussions, en particulier le montant du financement des fermetures, seront annoncés à la sortie de la prochaine réunion à Bruxelles, à la mi-janvier.

Les opérateurs, d'ores et déjà, ressentent favorablement ces travaux. L'effet de contagion est manifeste dans un contexte où le groupe d'études international sur le plomb et le zinc (ILZSG) vient d'annoncer une baisse de 8,9 % de la production de plomb pendant les sept premiers mois de l'année par rapport à la même période en 1992. Et cette baisse est justement le fait d'une politique volontariste de fermeture de plusieurs mines de plomb en Europe à la suite d'un effritement des cours.

Cet optimisme soudain s'explique surtout par la moindre présence de la Communauté des Etats indépendants (CEI) sur le marché. « *Il ne s'agit que de sentiments*, sourit un négociant, *le sentiment d'une prise de conscience russe.* » Après le désordre, les débordements incontrôlés, vient l'heure, semble-t-il, de la cohérence. Les Russes ont réduit notablement leurs exportations en ce qui concerne le nickel – 90 000 tonnes cette année au lieu de 160 000 tonnes en 1992 – faute de compétitivité : l'électricité et les transports ont tellement augmenté de l'autre côté de l'Oural qu'il n'est guère intéressant d'exporter. Fort de cet exemple, le marché réagit à l'idée que le phénomène pourrait être analogue sur les autres métaux.

Et pourtant, les effets d'une pareille hypothèse ne sont pas encore visibles. « *La Communauté des Etats indépendants est affolée par les pratiques mafieuses effectuées sur les trafics des métaux* », affirme Christian Bué, président-directeur général de l'Union minière. De fait, toutes les déclarations émanant de Moscou vont dans ce sens. Les autorités de l'ancienne Union soviétique, dans son ensemble, entendent mieux contrôler leur filière. Mais les républiques de la CEI en ont-elles les moyens ? Leur équilibre est encore trop fragile pour répondre par l'affirmative.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 17-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 747 (+ 29,50) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	996 (– 120,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 340 (+ 175) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars 1994	283,40 (– 1,60) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars 1994	1 263 (– 8) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars 1994	1 209 (– 54) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars 1994	370 (+ 6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars 1994	296 (+ 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars 1994	198,90 (– 4,40) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Février 1994	13,60 (– 0,21) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 10-12-93	Cours 17-12-93
Or fin (kilo en barre)	71 150	72 000
– (kilo en lingot)	71 150	72 050
Pièce française (20 F)	407	411
• Pièce française (10 F)	382	370
Pièce suisse (20 F)	404	411
Pièce latine (20 F)	404	412
• Pièce tunisienne (20 F)	412	410
Souverain	521	521
• Souverain Elisabeth II	521	521
• Demi-souverain	319	320
Pièce de 20 dollars	2 580	2 645
– 10 dollars	1 380	1 450
• – 5 dollars	750	793,75
– 50 pesos	2 665	2 685
• – 20 marks	512	510
– 10 florins	425	440
• – 5 roubles	280	283

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

CARNET

Naissances

Catherine et Thierry ALLEMAND
ainsi que
Louise
ont la joie d'annoncer la naissance de

Geoffroy,

le 15 décembre 1993, à Courbevoie.

Mariages

M. et Mme Jean LEGRAND

sont heureux de faire part du mariage de leur petite-fille

Juliette LEGRAND
avec
Christophe MARRET,

qui sera célébré le 31 décembre 1993, en l'église Saint-Sauveur des Andelys.

10, rue du Général-Delestraint,
75016 Paris.

Décès

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie
Et le personnel de la communauté universitaire
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Bernard GROSSETÊTE,
directeur du laboratoire
de physique nucléaire
et de hautes énergies,

survenu le 15 décembre 1993.

Les obsèques auront lieu le 21 décembre.

(Le Monde *du 18 décembre.*)

– Mme Mathilde Kabla,
son épouse,
M. et Mme Nahum Kabla,
M. et Mme Simon Kabla,
M. et Mme Gabriel Suffir,
M. et Mme Victor Kabla,
M. et Mme Serge Bouaniche,
M. et Mme Yves Mimieux,
M. et Mme David Kabla,
M. et Mme Fernand Jahjah,
M. Daniel Kabla,
M. et Mme Richard Salabi,
ses enfants,
M. et Mme Maryous Cohen,
M. et Mme Rouline Kabla,
ses petits-enfants,
Et son arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph KABLA,

survenu le 16 décembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Sarcelles, le 17 décembre.

Une prière à la mémoire du défunt sera dite le dimanche 19 décembre, à 15 heures, à la synagogue La Ghriba, 24, avenue Prost.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

21, boulevard Branly,
95200 Sarcelles.

– La famille Mecattaf
a la douleur d'annoncer le décès, survenu à Paris le 18 décembre 1993, du regretté

Georges MECATTAF.

Une messe sera célébrée le dimanche 19 décembre à 16 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, Paris-5e.

L'inhumation aura lieu à Beyrouth, la semaine du 20 décembre.

– Clermont-Ferrand. Méréville.

Jean-Pierre Quilliot et Corine,
son fils et sa bru,
Roger et Claire Quilliot,
son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme André Lebel,
Alcide Quilliot,
Marie-Louise Chollet,
André Quilliot,
ses cousins germains,
MM. et Mmes Roland et Alain Quilliot,
ses neveux,
Les familles Quilliot, Lebel, Chollet, Tramecourt, Billom,
font part du décès, dans sa soixante et onzième année, de

Mme Agnès QUILLIOT,
pharmacien honoraire.

L'enterrement aura lieu à Méréville (Essonne), le 20 décembre 1993, à 10 h 30.

– Andrée May-Lyotard,
sa fille,
Laurence et Rémi Kahn,
Corinne et Michel Enaudeau,
ses petits-enfants,
Alexandre Demoule,
Mathias Kahn,
Jacques Enaudeau,
ses arrière-petits-fils,
ont la grande tristesse de faire part de la mort de

Mme Emile MAY,
née Marguerite Potier,

survenue le lundi 13 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

62, rue Blomet,
75015 Paris.

Anniversaires

– *Le 19 décembre 1976, le*

prince Saïd Ibrahim
BEN SULTAN SAÏD ALI,
ancien président des Comores,

quittait sa famille et ses amis.

Nous lui dédions une prière !

– Il y a quatre ans,

Albert-David DARMON

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont aimé aient une pensée pour lui en ce jour.

– Il y a un an, le 20 décembre 1992, disparaissait

André DUBOIS-CHABERT.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a dix ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

– Il y a dix ans, le 20 décembre 1983

Georges VÉJUS,

quittait les siens.

Ses enfants
demandent à ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée ou une prière pour lui.

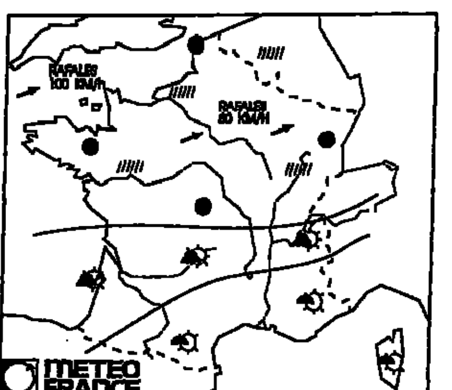
Bernard Véjus,
Monique Monard.

DÉFENSE

SANCTIONS : deux officiers relevés de leurs fonctions. – Après la mort par asphyxie, le 12 décembre, d'un appelé du 2e régiment de commandement et de soutien de Versailles, *« des sanctions sévères d'ordre disciplinaire »* ont été prises à la suite de la découverte d'*« un certain nombre d'infractions graves aux règles de sécurité »*, selon l'armée de terre. Sans préjuger des mesures d'ordre disciplinaire ou statutaire qui pourraient être décidées, un capitaine et un lieutenant ont été relevés de leurs fonctions. Au cours d'un exercice à Saint-Fargeau (Yonne), Thomas Rousselin avait été découvert asphyxié par de l'oxyde de carbone dans un camion dont la remorque était un groupe électrogène resté en fonctionnement durant la nuit.

ARMEMENT : des chars français Leclerc proposés à la Suède. – Le ministre de la défense, François Léotard, a affirmé, jeudi 16 décembre, qu'il avait de *« bons espoirs »* de vendre des chars Leclerc à la Suède. Il se rendra à Stockholm en janvier prochain. Le marché suédois porte sur cent vingt chars, plus une option pour quatre-vingt-dix autres. Face au Leclerc, sont en compétition le char américain Abrams et le char allemand Leopard. Une décision définitive de la Suède est attendue pour le début de février, selon une source industrielle.

MÉTÉOROLOGIE



Dimanche : pluie et vent fort sur la moitié nord. – Sur toute la moitié nord, le ciel restera couvert tout au long de la journée. Il pleuvra, faiblement des Pays de Loire à la Franche-Comté et de façon modérée plus au nord.
Le vent de sud-ouest soufflera très fort, entre 100 et 110 km/h sur les côtes de la Manche à la mi-journée et à 80 km/h dans l'intérieur de la Bretagne à l'Alsace et au Nord-Pas-de-Calais.
Sur la moitié sud, le ciel sera nuageux à très nuageux mais sans précipitations du Poitou-Charentes à Rhône-Alpes. Plus au sud, le soleil brillera malgré quelques nuages.

Les températures seront très douces. Le matin, il fera 8 à 11 degrés sur le Nord et le Nord-Ouest, 3 à 8 degrés sur le reste du pays. L'après-midi, les températures seront très homogènes et très au-dessus des normales saisonnières, entre 5 et 7 degrés au-dessus des normales. Il fera 13 à 16 degrés sur l'ensemble du pays, localement 17 degrés sur la Corse et l'extrême Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



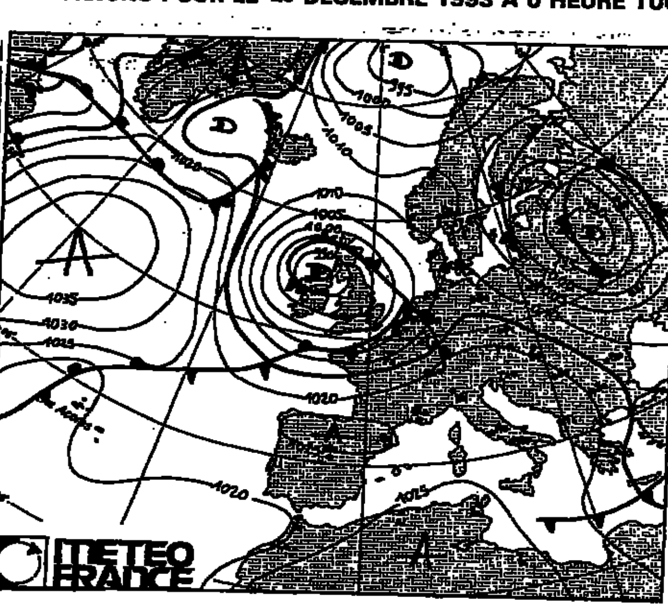
TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	15/ 8
BIARRITZ	15/ 6
BORDEAUX	14/ 9
BOURGES	11/ 7
BREST	11/10
CAEN	11/ 9
CHERBOURG	11/ 9
CLERMONT-FER.	12/ 7
DIJON	10/ 3
GRENOBLE	9/ 2
LILLE	10/ 9
LIMOGES	6/ 7
LYON, BRON	10/ 5
MARSEILLE	14/ 3
NANCY, ESSEY	9/ 8
NANTES	12/ 9
NICE	17/ 7
PARIS-MONTS	12/ 9
PAU	15/ 3
PERPIGNAN	16/ 6
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	12/ 9
ST-ETIENNE	11/ 0
STRASBOURG	9/ 8
TOULOUSE	13/ 3
TOURS	12/ 9
ÉTRANGER	
ALGER	18/ 4
AMSTERDAM	7/ 5
ATHÈNES	19/ 8
BANGKOK	30/22
BARCELONE	14/ 5
BELGRADE	11/ 2
BERLIN	6/ 1
BRUXELLES	7/ 7
COPENHAGUE	3/ 1
DAKAR	25/20
GENÈVE	9/ 3
ISTANBUL	15/ 6
JÉRUSALEM	18/ 6
LE CAIRE	21/12
LISBONNE	13/10
LONDRES	10/ 9
LOS ANGELES	15/ 8
LUXEMBOURG	7/ 7
MADRID	6/ 1
MARRAKECH	20/ 4
MEXICO	18/ 8
MILAN	13/–4
MONTRÉAL	–2/–10
MOSCOU	1/ 0
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	23/ 6
NEW-YORK	4/–2
PALMA-DE-MAJ.	17/ 1
PÉKIN	3/–5
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	17/ 7
HONGKONG	–/ –
SÉVILLE	16/ 5
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	3/–1
SYDNEY	24/19
TOKYO	14/ 4
TUNIS	19/11
VARSOVIE	4/ 2
VENISE	7/ 1
VIENNE	7/ 5

Valeurs extrêmes relevées entre le 17-12-1993 à 18 heures TUC et le 18-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 20 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6195

HORIZONTALEMENT

I. Elle s'intéresse à des choses qui ne sont vraiment pas de son âge. – II. Commune. Un sommet. Une partie de l'ensemble. Servent à rehausser. – III. En fumant beaucoup. Vieille vache. – IV. Cri. Bien mis. Crier comme une bête. – V. Utiles sur le chantier naval. On y reste si on n'est pas bien. Souris au paradis. – VI. Un homme à fables. Eventuellement comme le goût d'une farce. – VII. Qualifie un fourgon où l'on met tout ce qui est emballé. Dans une série de sept. – VIII. Pour faire l'appel. Un homme à qui on peut demander des arrangements. – IX. Quand il est grand, ça ne passe pas. Pas entouré. – X. Coule en France. Récipient. Un seul passage le rendit célèbre. – XI. Pour désigner. Une petite planche. – XII. Câblé. Où il n'y a rien à prendre. Pas fine. – XIII. Peut avoir le cœur sec. Article étranger. Réagira en homme. Donné par le chef. – XIV. Au retour, il a une allure très rapide. Peuvent être des bouts de fillettes. – XV. Possessif. Distanças. Travaille des mâchoires.

VERTICALEMENT

1. Des gens qui jouent avec le feu. – 2. Transformée en liquide. Fis un essai. – 3. Dans l'essence de girofle. Avant l'heure. D'un auxiliaire. – 4. Peut amener des cafards. Point de départ. – 5. Un gouffre. Berceau pour des princes. Eut en son bec un « fromage ». – 6. Possessif. Esaü ne les eut pas à l'œil. – 7. Très agitées. Partie d'une jupe. – 8. Très fin. Ancien souverain. – 9. Riposter comme une rosse. Ruminaient autrefois. Lança. – 10. Qui n'a rien coûté. Qui peuvent foncer. – 11. Témoin d'un quotidien lever. Interjection. Pris. Fournit un latex toxique. – 12. S'étend quand elle se met à ronger. Pronom. – 13. Pas lisses. Un vulgaire travail. 14. Vagabonder. Circulait en Espagne. Est au service des personnes dépourvues de coffre... fort. – 15. Parler comme à un oiseau. Battue. Qui est bien rentré.

Solution du problème n° 6194

Horizontalement

I. Modernes. – II. Ecolières. – III. Lésineuse. – IV. El. Tc. Dam. – V. Eon. Elimé. – VI. Tectite. – VII. Fêtée. – VIII. Oil. Sol. – IX. Lues. Si. – X. Il. Infuse. – XI. Eeklo. Nus.

Verticalement

1. Mêlée. Folie. – 2. Ocelot. Iule. – 3. Dos. Nèfle. – 4. Elit. Ce. Sil. – 5. Rincette. Nô. – 6. Née. Lie. If. – 7. Erudites. Un. – 8. Sésame. Ossu. – 9. Semé. Pliés.

GUY BROUTY

هكذا من الأصل



RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 18 DÉCEMBRE

TF 1

14.20 La Une est à vous.
17.25 Divertissement : Cinégags.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.45 Variétés : Super nana. Emission présentée par Patrick Sébastien et Philippe Lavil. Election de la Super nana 1994. Les régions Bretagne, Pays de la Loire, Normandie.
23.05 Téléfilm : Manhattan Connection. De Peter Levin.
0.45 Sport : Karting. Master Karting Indoor, à Bercy.

FRANCE 2

15.10 Magazine : Samedi sport. Football (64e de finale de la Coupe de France) : Saint-Brieuc-Rennes.
17.15 Série : Taggart.
18.45 INC.
18.50 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Invité : Greg Hansen, mannequin.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Magazine : C'est votre vie. Présenté par Frédéric Mitterrand. Invité : le professeur Cabrol pour son ouvrage « La bataille pour la vie, la chirurgie au quotidien » (Hachette-Carrere).
22.45 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : Phil Collins.
0.15 Journal et Météo.
0.35 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin.

FRANCE 3

17.40 Magazine : Montagne.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Correspondance, de François Truffaut.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Série : La Guerre blanche. Les parrains ne meurent pas, de Pedro Maso Paulet (dernier épisode).
22.20 Journal et Météo.
22.45 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Umberto Eco *(De Superman au surhomme)* ; Gilles Perrault *(L'Ombre de la Bastille)* ; Jacques Tardi, textes et dessins de *1914-1918 : c'était la guerre des tranchées* ; Entretien avec Allen Ginsberg *(Kaddish et Howl)*.
23.40 Magazine : Musique sans frontière. Spécial concours Découvertes 1993 de RFI au Mali.
0.30 Continentales Club.

CANAL PLUS

16.35 Documentaire : Tonnelles d'amour. De Beverly Brown.
17.00 Sport : Football américain. Match de championnat de la NFL.

En clair jusqu'à 20.35

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo.
20.35 Téléfilm : Les Envoûtées de l'espace 2. De Dan Curtis.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Surprises.
22.15 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 23e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Time Bomb. ■ Film américain d'Avi Nesher (1990).
0.30 Cinéma : Bob Roberts. ■■ Film américain de Tim Robbins (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Premières vues. Filmer la vieillesse.
18.05 Magazine : Mégamix.
19.00 Magazine : Via Regio. La Vie quotidienne en Turquie.
19.25 ▶ Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Chritophe Victor. Les cartes mentent.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 18 décembre 1943.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Ni travail, ni famille, ni patrie. De Mosco. Journal d'une brigade FTP-MOI.
22.10 Téléfilm : Une si jolie vallée. De Paul Turner (v.o.).
23.45 Cinéma d'animation : Snark.
0.15 Musique : Jazz à Berlin.

M 6

15.00 Série : Covington Cross.
16.00 Série : Département S.
17.00 Série : Destination danger.
17.50 Série : Le Saint.
18.50 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.25).
20.45 Téléfilm : Laura. De Jeannot Szwarc et Vittorio Sindoni.
0.20 Série : Soko, brigade des stups.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Claude Mediavilla, calligraphe.
20.45 Dramatique. Vie et aventures de Salavin, d'après Georges Duhamel (4).
22.35 Musique : Opus.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Maria Koleva.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Soirée lyrique (donnée le 21 juin au Théâtre de la Scala de Milan) : Falstaff, comédie lyrique en trois actes, de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti ; sol. : Juan Pons, Roberto Frontali, Ramon Vargas, Ernesto Gavazzi, Paolo Barbacini, Luigi Roni, Daniela Dessi, Maureen O'Flynn, Bernadette Manca Di Nissa, Dolores Ziegler, Damiano Pettenella.
23.00 Maestro. Œuvres de Wagner et de Prokofiev. Les Tableaux d'une exposition, de Moussorgski, par l'Orchestre national de France, dir. Erich Leinsdorf.
0.05 Carrefour de la guitare. Par Robert Vidal.

IMAGES

Complies

C'ÉTAIT la première fois, vendredi soir, que la télévision nous faisait pénétrer, sans discontinuité, de l'heure des vêpres jusqu'à celle des complies, dans les arcanes sacrés de l'Eglise mitterrando-balladurienne de France. Et, par l'une de ces coïncidences qu'on ne saurait expliquer autrement que par les divins mystères, cet événement a permis au peuple des ouailles de vivre en direct ce surprenant échange de sermons que beaucoup d'exégètes interprètent déjà comme le début d'un schisme.

La virulente homélie prononcée par le Père François, au cours de sa visite à l'abbaye catalane de Céret, s'adressait, de toute évidence, au chanoine Edouard, qui, l'avant-veille, devant les caméras de la chapelle TF 1, avait joué les enfants de chœur en soutenant benoîtement qu'il n'y avait aucune malice dans le prêche de l'abbé Bayrou.

Le fait que le Père François ait reçu sur-le-champ le renfort de l'archidiacre Rocard et celui du diacre Charasse, accourus pour prêter main-forte aux paroissiens laïques en colère, confirme le risque d'une nouvelle croisade intérieure. En effet, la réponse jésuitique que l'abbé Bayrou a tenu à faire lui-même à ses censeurs, en chaire de France 2, ne semble pas de nature à rassurer ceux des fidèles qui redoutent de voir le denier du culte républicain utiliser à des fins peu orthodoxes. Bien au contraire, en tançant longuement *« les hypocrites »* après avoir prétendu qu'il n'entendait pas polémiquer avec sa hiérarchie élyséenne l'abbé Bayrou a donné un bel exemple de pharisaïsme.

La gravité de la situation n'a pas échappé à Frère Honorat, l'ancien apprenti-bénédictin du monastère de la Pierre-qui-Vire (Saint-Léger-Vauban, Yonne), alias Frère Léotard, désormais missionnaire aux armées, qui s'est empressé de faire discrètement la tournée des popotes ecclésiales.

Heureusement, grâce à la vigilance des caméras de France 3, le commun des mortels a pu contempler ce mystique de Port-Fréjus dans ses œuvres civiles. On l'a vu qui n'hésitait pas à se camoufler sous de fausses identités laïques pour s'assurer en personne, en pleine nuit, impromptu, dans les brumes de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne), de la qualité d'éveil de la gendarmerie nationale au cas où...

Le pire est même à craindre si l'on en juge par les images venues la veille du terrain de manœuvres de Carpiagne (Bouches-du-Rhône) où Frère Léotard a été aperçu aux commandes du nouveau tank Leclerc.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 19 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 Série : Côté cœur (et à 3.25).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club. Invité : Sky Jumpers, danseurs acrobatiques ; Variétés : Didier Sustrac.
10.25 Magazine : Auto Moto. Spécial Master Karting Indoor ; Présentation d'un kart ; La saison ; Trois question de David Terien, champion de kart, à Alain Prost ; Le tour embarqué d'Alain Prost ; Nostalgie Prost, Senna ; Le bilan de la saison de formule 1.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Starsky et Hutch.
15.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invitée : Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la ville.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Force majeure. ■■ Film français de Pierre Jolivet (1988).
22.15 Magazine : Ciné dimanche.
22.25 Cinéma : Châteauroux District. ■ Film français de Philippe Charigot (1987).
0.00 Journal et Météo.
0.05 Magazine : Le Vidéo Club.
0.25 Spécial sport : karting. Master Karting Indoor à Bercy.
1.10 TF1 nuit. (et à 1.45, 2.15, 3.15, 3.45.)
1.20 Série : Intrigues.
1.50 Documentaire : L'Aventure des plantes.
2.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.55).
4.50 Musique.
5.05 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (1er épisode).

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le Jour du Seigneur.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Martin à Troo (Loir-et-Cher).
12.00 L'Heure de vérité (et à 1.35). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. 100e. Invité : l'archiduc Otto de Habsbourg.
12.55 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous.
14.55 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec Hugues Aufray ; Ainsi font, font, font.
17.30 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.
18.25 Magazine : Stade 2. Football ; Rugby ; Basket-ball ; Ski alpin ; Cyclo-cross ; Handisport ; Karting ; Athlétisme ; Saut à ski ; Haltérophilie.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Lune de miel. □ Film français de Patrick Jamain (1985).
22.35 Magazine : Musiques au cœur. Présenté par Eve Ruggieri. En fêtes avec Luciano Pavarotti.
0.05 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
2.25 Magazine : Frou-frou (rediff.).
3.20 Documentaire : Safari Namibie.
4.00 Dessin animé (et à 5.25).
4.10 24 heures d'info.
4.20 Magazine : Stade 2 (rediff.).
5.30 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Présenté par Jacques Mailhot. Reportage : Géorgie, cacahuète grillée.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Expression directe. RPR.
13.15 Documentaire animalier.
13.20 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault.
14.40 Téléfilm : Cow-boy. De Jerry Jameson.
16.15 Magazine : Sports 3 dimanche. Tiercé, en direct de Vincennes ; A 16.25, Spécial patinage artistique.
18.00 Série : Sherlock Holmes. L'aventure de Wisteria lodge, de Peter Hammond, d'après sir Arthur Conan Doyle.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19 09 à 19 31, le journal de la région.

20.05 Divertissement : Yacapa.
20.50 ▶ Téléfilm : Un soleil pour l'hiver. De Laurent Carcelès, avec Patachou, Philippe Caroit.
22.25 Documentaire : Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. L'histoire oubliée : les harkis, d'Alain de Sédouy et Eric Deroo. 2. L'abandon.
23.20 Journal et Météo.
23.45 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : Jean-Claude Dreyfus, comédien.
0.10 ▶ Cinéma : The Mortal Storm. ■■■ Film américain de Frank Borzage (1940).

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 7.25

7.00 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.30 Sport : Boxe. Rediffusion des meilleurs moments de la réunion de Pueblo.
9.00 Cinéma : IP 5. ■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1992).
10.55 Cinéma : Le Zèbre. ■■ Film français de Jean Poiret (1992).

En clair jusqu'à 14.00

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Invité : Patrick Poivre d'Arvor.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Téléfilm : Chambre froide. De Sylvain Madigan.
15.20 Sport : Handball. Allemagne-France. Match qualificatif pour les championnats d'Europe, en direct d'Aschaffenburg.
17.00 ▶ Documentaire : Jean Poiret, un prince sans rire. De Jean-Luc Seigle et Gilles Nadeau.
18.00 Cinéma : Siméon. □ Film français d'Euzhan Palcy (1992).

En clair jusqu'à 20.30

19.45 Flash d'informations.
19.55 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.15 Sport : Football. Bordeaux-Monaco. Match de 22e journée du championat de France de D1, en direct ; à 20.30 coup d'envoi.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football : les buts de D1 ; les meilleurs buts : Alain Giresse Séville 1982. Basket américain : match de la NBA, Phoenix-Orlando.
1.05 Cinéma : Mister Johnson. ■ Film américain de Bruce Beresford (1990) (v.o.).
2.45 Cinéma : Le Rescapé. ■ Film français d'Okacha Touita (1986).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : Bella Block. De Max Farberbock.
19.00 Série : Absolutely.
19.25 Documentaire : Palettes. D'Alain Jaubert. La haute note jaune.
20.00 Documentaire : Images d'une ville. Budapest, d'Erica Reese.
20.30 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Sarajevo-Strasbourg, un corridor pour la parole. En direct du Conseil de l'Europe. Des citoyens de Sarajevo interpellent des personnalités européennes.
22.30 Soirée thématique : Spécial Sarajevo. Notre âme saigne, films d'un pays en guerre. Soirée proposée par Antoinette Spielman (90 min.).

M 6

8.00 Musique : Flashback. L'année 1965.
8.35 Téléfilm : Miracle en Alaska. De Richard Lang.
10.10 Magazine : Ciné 6.
10.40 Magazine : E = M 6.
11.10 Magazine : Turbo (rediff.)
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Brigade de nuit.
13.45 Série : Rock and Love.
14.50 Série : Les Champions.
15.20 Magazine : Fréquenstar. Alain Chamfort.
16.30 Magazine : Culture rock. Spécial Rolling Stones.
17.05 Série : Les Cadavres exquis de Patricia Highsmith.
18.00 Série : Le Fugitif.
18.55 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.10).
20.45 Cinéma : Les Collines de la terreur. ■ Film britannico-américain de Michael Winner (1972).
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial séries.
23.00 Cinéma : Good-bye Emmanuelle. □ Film français de François Leterrier (1976).
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Métal express.
1.15 Boulevard des clips (et à 6.05).
2.30 Rediffusions. E = M6 ; Salsa opus 2 (Colombie) ; Les Mawkeens, nomades des mers ; Les enquêtes de Capital ; Destination le monde (l'Australie).

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. En marge (au cœur) du chaos.
22.25 Poésie sur parole. Les poètes de Jean-Jacques Lebel.
22.35 Musique : Concert (enregistré au Théâtre de la Ville, le 24 octobre). Musique traditionnelle et chants soufis.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.32 Concert de jazz (donné le 8 octobre à Budapest) : le Big Band de l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER), dir. György Vukan et Richard Krusa.
22.03 L'Oiseau rare. Par Michèle Lejeune et Jean-Claude Blette. Fantaisie et fugue pour piano op. 13, de Mortensen ; L'Echelle de Jacob, oratorio orchestré par Wilfried Zilling, de Schoenberg.
23.00 Autoportrait. Jean-Marc Singier, par Cécile Gilly.
0.05 Atelier de création. Imaginez... la nuit... Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

France-Culture, 11 heures : Rediff. du « Mémoire du siècle », d'Alexandre Trauner.
France-Inter, 12 heures : Leila Shahid et Marek Halter (« A titre provisoire »).
RMC, 13 heures : Nicolas Sarkosy (« Forum RMC-*l'Express* »).
RTL, 18 h 30 : François Léotard (« Le Grand Jury RTL-*le Monde* »).
Europe 1, 19 h 30 : Guy Verrecchia, Cyrille du Peloux (« Managers »).

par la CDU de Steffen Heitmann ... de Berlin, appuyée par ... ALAIN DEBOVE

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Mode

Le retour de la « guerre scolaire » n'a pas que des mauvais côtés. Les bouleversements politiques et idéologiques de ces dernières années avaient fini par faire perdre la boussole à plus d'un. On ne savait plus comment se quereller en famille, et les points d'interrogation remplaçaient les points d'exclamation et les poings sur la table. On s'apprêtait à vieillir moroses, désabusés, cyniques.

Grâce à François Bayrou et à feu Fréderic Albert, comte de Falloux, nous voilà revenus au bon temps des slogans simples, des certitudes fermes comme le roc.

Quel plaisir d'entendre un Jocelyn de Rohan, sénateur RPR, s'en prendre avec gourmandise au président de la République et de voir surgir des pancartes « à bas la calotte ? » brandies par des instits barbus. Tout ce qui est rétro reviendra à la mode, n'est-ce pas, monsieur Trenet ?

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a vingt ans, l'assassinat de Carrero Blanco. Livres politiques, par André Laurens : « Le moment du vote » *(page 2)*.

ÉTRANGER

La transition s'éternise en Ethiopie

Deux ans et demi après la chute du colonel Menguistu, le processus de démocratisation est lent et le président Méles Zenaw ne semble pas vouloir lâcher le pouvoir, fort du soutien des Etats-Unis *(page 4)*.

POLITIQUE

Santé publique : divergences au Parlement

Le projet de loi sur la santé publique et la protection sociale divise députés et sénateurs. En deuxième lecture, l'Assemblée nationale a refusé certaines dispositions votées par le Sénat, concernant notamment le délicat dossier du dépistage du sida *(page 9)*.

COMMUNICATION

Coup de pouce à la presse écrite

Pour compenser la dégringolade des recettes publicitaires, le ministère de la communication a décidé d'accorder une aide exceptionnelle de 90 millions de francs. Cent quatre-vingt-cinq quotidiens se partagent l'enveloppe *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

L'arsenal de la sécurité routière renforcé

Aggravation des sanctions contre les excès de vitesse, abaissement du seuil maximal d'alcoolémie, sont les principales mesures dissuasives mises en place par le gouvernement *(page 10)*.

Un nouveau record de supraconductivité

Vingt-quatre heures après le record à – 23°C, établi par une équipe parisienne, des chercheurs grenoblois ont mis en évidence des phénomènes de supraconductivité à – 3°C. On approche de la température ambiante *(page 10)*.

CULTURE

L'Allemagne d'August Sander

Paysan, industriel, instituteur, notaire, August Sander a photographié un par un les acteurs de la société de l'entre-deux-guerres. Un portrait unique de l'Allemagne d'avant le chaos *(page 11)*.

ÉCONOMIE

Compromis européen sur l'acier

En acceptant l'octroi d'aides d'Etat à certains aciéristes en difficulté, Bruxelles risque de relancer la course aux subventions dans la sidérurgie *(page 13)*.

Un plan d'économies à Air Inter

Augmentation de capital, politique commerciale *« plus percutante »* et réduction du déficit : le PDG, Michel Bernard, veut préparer la compagnie à la libéralisation du ciel. Les syndicats grognent *(page 13)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de I à VIII et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Dans notre prochain numéro

L'Economie

En 1993, les cours du pétrole sont retombés pratiquement à leur niveau d'il y a vingt ans. Mais les pays consommateurs auraient tort de se réjouir trop fort. Lire aussi « La mafia des Pères Noël ».

Le numéro du « Monde » daté samedi 18 décembre 1993 a été tiré à 466 218 exemplaires

Après le refus de témoigner du trésorier du second parti de la majorité

La chambre d'accusation de Rennes se prononcera en janvier dans l'enquête sur le financement du PR

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes rendra le 27 janvier 1994 un arrêt dans l'affaire qui oppose son conseiller Renaud Van Ruymbeke à la direction du Parti républicain. Cette décision fait suite au refus de témoigner du trésorier de ce parti, Jean-Pierre Thomas (*le Monde* du 16 décembre).

Refus de comparaître ; refus de témoigner ; mise en cause du magistrat instructeur : en optant pour une stratégie de rupture et de confrontation ouverte à l'égard du juge Renaud Van Ruymbeke, les dirigeants du Parti républicain (PR) ont déclenché une épreuve de force dont ils ne sont pas sûrs de sortir vainqueurs. Même s'ils ont choisi, dans un geste apparemment plus politique que juridique, d'y associer le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie.

Il y a des semaines – en fait, depuis que le magistrat s'intéresse à la comptabilité du PR – que le feu couvait sous la cendre. Mais c'est mardi 14 décembre que tout a basculé. Convoqué à 9 heures dans le cabinet du conseiller Van Ruymbeke, à Rennes, Jean-Pierre Thomas, député des Vosges et trésorier du PR, ne s'est pas présenté. Quelques jours plus tôt, il avait invoqué le débat sur le GATT pour demander un report. Le juge avait refusé et la date du 14 avait été maintenue. C'est seulement mardi en milieu de matinée, alors que le juge l'attendait, que M. Thomas a notifié sa décision de ne pas se présenter. Motif invoqué : l'audition aurait porté sur des faits dont le magistrat n'était pas saisi. Cette *« anomalie »*, précisait le message, avait conduit le secrétaire général du PR, Philippe Vasseur, à saisir le garde des sceaux et à demander à son trésorier de ne pas se rendre à Rennes.

Comment expliquer cette volte-face d'un parti qui avait choisi, dans un premier temps, de coopérer avec la justice ? Tient-elle à un excès de zèle du magistrat rennais, comme l'affirme M. Thomas ? S'agit-il, au contraire, d'une manœuvre visant à freiner la curiosité d'un magistrat connu pour son obstination à débusquer la corruption politique ? Dans quelques semaines, la chambre d'accusation répondra à ces interrogations. Mais elle le fera en fonction d'un dossier dont certains éléments permettent de mieux apprécier les prises de position du juge et de ses adversaires.

Des circuits financiers embrouillés

Lancé sur la trace d'une commission de 4,4 millions de francs versée, en 1988, par la société Pont-à-Mousson à l'industriel nantais René Trager, le conseiller Van Ruymbeke s'est retrouvé au cœur du système de financement du PR. Depuis trois mois, les découvertes embarrassantes pour les dirigeants de ce parti se sont succédé (*le Monde* des 11 octobre et 5 novembre). D'abord, en enquêtant à Nantes, où la commission semble s'être volatilisée, le magistrat a exhumé le réseau qui avait permis au PR, dans les années 80, de profiter avantageusement de certains marchés publics de la ville. Ses investigations l'ont ensuite conduit à s'intéresser aux montages financiers ayant permis à quatre dirigeants du PR (MM. Léotard, Longuet, Madelin et Thomas), regroupés dans une société civile immobilière, d'acquérir deux appartements, à Paris, pour y installer le siège de leur parti.

Le magistrat rennais et les policiers du SRPJ s'intéressent, en outre, à d'importants versements effectués, en argent liquide, sur plusieurs comptes du PR : près de 30 millions de francs, dont une partie postérieure à la loi d'amnistie de 1990. Enfin, les enquêteurs s'interrogent sur le fonctionnement du Groupement des régies réunies (GRR), une régie publicitaire du PR chargée de la vente de publicité aux grandes entreprises.

Les millions de la commission versée à M. Trager se cachent-ils dans ces circuits financiers embrouillés ? C'est pour tenter de le savoir que le juge avait convoqué, pour la deuxième fois, Jean-Pierre Thomas, qui a la haute main sur les comptes du PR. En lui demandant de préparer explications et justificatifs. On connaît la suite. Selon le PR, M. Van Ruymbeke sort des limites de sa saisine. Non seulement bien des faits auxquels il s'intéresse seraient amnistiés, mais, de plus, il n'aurait pas le droit d'éplucher une comptabilité qui serait sans rapport avec son enquête initiale.

1,2 million de francs en liquide

Tel n'est pas l'avis de l'avocat de René Trager, M[e] François Chéron, qui, prenant la défense de M. Van Ruymbeke, estime que *« le PR, en parlant d'anomalie judiciaire et en saisissant le garde des sceaux, a commis une double erreur, juridique et politique »*. Selon lui, *« le juge est bien dans sa saisine et sa démarche est parfaitement justifiée »*. Pourquoi ? *« Parce qu'il ne manque pas d'indices matériels laissant penser qu'une partie au moins de la commission a pu aboutir sur les comptes du PR. »* Selon son avocat, René Trager a admis que 3 millions de francs de la commission étaient destinés au PR. Un aveu à rapprocher du versement de 1,2 million de francs effectué, en liquide, le 8 mars 1988, sur un compte du PR. Une semaine plus tôt, Trager avait en effet retiré 3 millions de francs versés sur son compte suisse par Pont-à-Mousson. *« Une étonnante coïncidence »*, remarque l'avocat avant d'affirmer : *« Lorsque Trager se décide à parler, il ne ment pas. On l'a bien vu dans d'autres affaires. »*

A l'instar des responsables socialistes, quand ils durent faire face aux curiosités du même magistrat rennais dans l'affaire Urba, les dirigeants du PR ont-ils cherché à politiser l'affaire en saisissant le garde des sceaux ? Certains le pensent. Quelles que soient leurs intentions, avouées ou cachées, leur geste n'est pas sans risques. Car le refus du PR de répondre plus avant aux questions de M. Van Ruymbeke met en branle un processus judiciaire qui ne concerne pas seulement ce dernier.

En effet, le magistrat rennais n'est pas dans la situation d'isolement d'un juge d'instruction ordinaire. L'épreuve de force créée par l'attitude des dirigeants du PR l'oblige à affronter une instance collégiale : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, juridiction dont relève le conseiller Van Ruymbeke et dont il est, en quelque sorte, le bras exécutif. C'est donc elle qui leur répondra, collégialement, le 27 janvier prochain.

En vue de cette audience, les parties concernées auront à donner leur point de vue. A commencer par le procureur général de Rennes, dont les réquisitions refléteront la position du garde des sceaux. Un exercice qui pourrait s'avérer délicat si M. Méhaignerie se trouvait écartelé entre les impératifs du code de procédure pénale, d'une part, et ceux de la solidarité politique, d'autre part.

Il reste que, depuis deux ans, la chambre d'accusation, présidée par Dominique Bailhache, a montré avec quelle détermination elle soutenait le conseiller Van Ruymbeke dans les épreuves qui l'ont opposé aux socialistes pour des raisons similaires à celles qui lui valent aujourd'hui l'hostilité du PR. Non par corporatisme, mais parce que les initiatives de ce redoutable procédurier ne se sont jamais écartées de la légalité.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

L'invalidation de l'élection de M. Estrosi par le Conseil constitutionnel

Le RPR recherche le candidat capable d'éviter l'élection d'un député FN à Nice

M. Estrosi a vivement critiqué le Conseil constitutionnel, qui, jeudi 16 décembre, a annulé son élection de député de Nice et lui a interdit de se présenter à l'élection partielle qui devra être organisée. Le RPR recherche le candidat qui pourra éviter la victoire de M. Peyrat, le candidat du FN qui n'avait été battu que de peu par M. Estrosi en mars dernier.

NICE

de notre correspondant régional

Au cours d'une conférence de presse, vendredi 17 décembre, à Nice, Christian Estrosi (RPR) a vivement pris à partie le Conseil constitutionnel qui avait invalidé, la veille, son élection dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes et l'avait déclaré inéligible pour un an (*le Monde* du 18 décembre).

« Cette décision est tout à fait scandaleuse et ne revêt qu'un caractère purement politicien de la part du Conseil constitutionnel dirigé par des hiérarques du Parti socialiste », a déclaré M. Estrosi, visiblement très affecté par ce nouveau déboire venant après son éviction de la présidence de la fédération départementale du RPR, en juillet dernier. Le député invalidé a également mis en cause la probité du rapporteur adjoint du conseil, un magistrat de la Cour des comptes, André Valat, *« ancien membre du cabinet de M. Mitterrand »*, qui fut, aussi, *« le rapporteur du dossier concernant M. Tapie. Comme par hasard »*, a insisté M. Estrosi qui a conclu sa philippique en exprimant son *« plus profond dégoût »* et en émettant l'hypothèse que le Parti socialiste espérait, ainsi, *« offrir une circonscription à un candidat du Front national afin de gêner la majorité gouvernementale »*.

En mars 1993, M. Estrosi l'avait, en effet, emporté, de justesse, au second tour de scrutin, avec 51,57 % des suffrages exprimés sur le leader local du FN, l'avocat Jacques Peyrat. Celui-ci, dont l'objectif principal est la conquête de la mairie de Nice, sera, naturellement, à nouveau candidat, avec la même suppléante, Jacqueline Mathieu-Obadia, conseiller municipal (ex-CNI) de Nice.

Une possible candidature de M. Barety

Bien que l'invalidation de M. Estrosi joue, plutôt, en sa faveur, M. Peyrat reste, toutefois, circonspect, en raison d'un mode de scrutin *« qui*, dit-il, *est très difficile pour quelqu'un comme moi »*. Quel sera, cette fois, son adversaire ? Qu'il s'agisse de Bernard Asso, conseiller général (RPR), de Jean Icart (div. droite), fils de l'ancien ministre de l'équipement Fernard Icart, de l'ancien préfet Pierre Costa (RPR) ou du tout nouveau maire (RPR) de Nice, Jean-Paul Barety, aucun des candidats potentiels, dont les noms sont cités, ne paraît, *a priori*, s'imposer. M. Estrosi, lui, exprime sa préférence pour son propre suppléant, Henri Richelme, conseiller régional (RPR) et ancien doyen de la faculté de médecine de Nice, un chirurgien réputé mais qui est Grassois et manque de notoriété en dehors de sa sphère professionnelle.

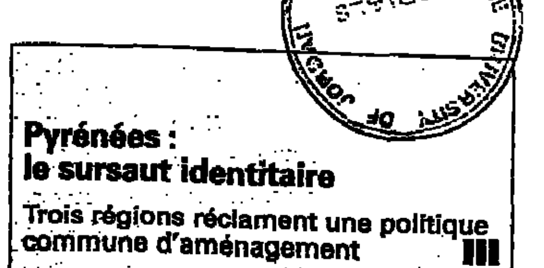
Embarrassé par cette élection partielle qui survient quelques semaines seulement après le deuxième replatrâge du conseil municipal de Nice et interfère avec la préparation des cantonales, le RPR essaie de s'en accommoder. *« C'est l'occasion de purger cette espèce d'abcès psychologique qui veut que M. Peyrat soit incontournable à Nice »*, se rassure Patrick Stephanini, directeur du cabinet d'Alain Juppé au secrétariat général de ce mouvement. *« A nous de faire le bon choix »*, reconnaît-il. La commission nationale d'investiture du RPR se prononcera début janvier, après avoir pris connaissance des résultats d'un sondage d'opinion.

Le cas de M. Barety sera, à coup sûr, examiné à la loupe. L'actuel maire de Nice pourrait, en effet, être une alternative précieuse, en 1995, au cas où le ministre de la culture, Jacques Toubon, persisterait dans son refus de se présenter. *« Il n'est pas question*, prévient M. Stephanini, *de lui faire courir des risques, alors qu'il vient d'assumer une succession difficile. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne sera pas candidat… »*.

GUY PORTE

ALLOCATION PARENTALE : M. Debré (RPR) demande au gouvernement de *« respecter les promesses »*. – Dans un entretien au *Parisien*, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, demande au gouvernement, samedi 18 décembre, de *« respecter les promesses faites par les candidats »* du RPR et de l'UDF pendant la campagne des législatives concernant l'allocation de libre choix. *« Je comprends bien les conséquences financières d'une telle mesure. Mais il est important que nous tenions nos engagements »*, a-t-il dit. M. Debré souligne que, *« depuis toujours, le RPR souhaite l'élaboration d'une véritable politique de la famille »*. Il relève que *« Simone Veil vient d'affirmer qu'on avait tourné la page du salaire maternel »*, mais que *« le premier ministre, lui, semble moins affirmatif puisqu'il parle d'élargissement de l'allocation parentale d'éducation qui existe déjà »*.

EXTRÊME DROITE : manifestation contre L'Œuvre française. – La LICRA a appelé, vendredi 17 décembre, à un rassemblement devant le siège parisien du mouvement d'extrême droite. L'Œuvre française, dirigé par Pierre Sidos, lundi 20 décembre à 18 h 30. L'organisation antiraciste s'est également adressée au président de la République pour obtenir la dissolution ce mouvement antisémite dont trois membres ont été mis en examen, jeudi, sous le chef d'association de malfaiteurs (*le Monde* du 16 décembre).



Le Monde • Le Monde • Dimanche 19-Lundi 20 décembre 1993 I

HEURES LOCALES

LE TRAUMATISME DE LA RESTRUCTURATION HOSPITALIÈRE

La loi sur la santé publique ouvre un débat difficile sur l'avenir des hôpitaux et la responsabilité des maires

EN 1991, lors de la discussion de la loi hospitalière, c'était encore un crime de lèse-majesté. Aujourd'hui, il s'agit d'une *« piste de réflexion »*. S'interroger sur le bien-fondé de la règle qui veut que la présidence du conseil d'administration de l'hôpital revienne obligatoirement au maire ne fait plus partie de ces sujets qu'un parlementaire se doit de ne pas évoquer publiquement.

En affichant sa volonté de supprimer sans tarder les quelque 60 000 lits excédentaires officiellement recensés en France, le gouvernement a ouvert un débat nécessaire mais sensible.

Si le projet de loi sur la santé publique, actuellement examiné en seconde lecture, ne remet pas en cause la prééminence du maire au sein des établissements publics de santé, il révèle que restructuration hospitalière et aménagement du territoire ne font pas bon ménage. Ce ne sont pas les municipalités, notamment celles de Concarneau (Finistère) ou de Moûtiers (Savoie), qui ont brandi l'étendard de la révolte contre la fermeture de petites maternités qui affirmeront le contraire.



Deux discours légitimes

Depuis quelques semaines, Simone Veil, ministre des affaires sociales, a déclenché une onde de choc dans le monde de la santé. L'annonce d'un taux directeur draconien (3,35 % en 1994 contre 5,15 % en 1993) s'est s'accompagnée d'un nouvel arsenal réglementaire qui, entre autres, prévoit que les fermetures d'établissements pourront intervenir pour cause *« d'utilisation insuffisante des capacités »* et non plus seulement pour des motifs de sécurité.

Face à l'autorité renforcée des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), chargées de faire respecter la carte sanitaire et de répartir les budgets, certains maires nourrissent les plus grandes craintes pour « leur » hôpital, souvent le premier employeur local.

Evoquée un moment par le premier ministre, la généralisation de structures comparables à l'Assistance publique de Paris, a été abandonnée. Reste que la restructuration est en marche.

« Deux discours parfaitement légitimes s'affrontent, souligne un directeur d'établissement. *Les DRASS défendent les finances de la Sécurité sociale et mettent en avant le respect de la qualité des soins. On sait par exemple qu'une maternité où se pratiquent moins de trois cents accouchements dans l'année ne présente pas toutes les garanties. En face, l'élu se doit de préserver l'activité et, surtout dans le contexte actuel, de défendre l'emploi dans sa commune ».*

« Un bouleversement, pas une adaptation »

Tenté de faire barrage à des décisions qu'il ne peut accepter en tant que responsable politique, le maire risque de constituer un obstacle majeur aux tentatives de restructuration. *« Que le premier magistrat occupe systématiquement la présidence du conseil d'administration de l'hôpital ne me paraît plus adapté à la situation,* assure Claude Huriet, sénateur (Union centriste) et chef du service de néphrologie au CHU de Nancy. *Attention, il ne s'agit pas de l'écarter systématiquement mais de faire en sorte que le président soit élu par le conseil. Et il pourrait parfaitement s'agir du maire. D'ailleurs,* souligne-t-il, *lorsque le redéploiement des équipements est élaboré dans* la concertation, *suffisamment en amont, les choses en général se passent très bien. »*

Elisabeth Hubert, député (RPR) de Loire-Atlantique, ne cache pas son impatience. *« Je crois à un bouleversement, pas à une adaptation. En 1991, j'ai dû être la seule à voter mon amendement visant à faire élire le président du conseil d'administration de l'hôpital. En 1993, j'ai eu beaucoup plus de succès : nous étions au moins cinq ! Je ferai encore mieux en seconde lecture »*, assure-t-elle non sans humour.

« Regardons les choses en face, ajoute Mme Hubert. *Un hôpital rural n'a pas à essayer de faire la même chose qu'un hôpital régional. Lorsqu'il s'agit de leur sécurité, les gens acceptent de faire 20 kilomètres. Pourquoi ne pas se doter d'établissements-relais de proximité auxquels participeraient des médecins libéraux ? »*

Pour Jean-Yves Le Drian (PS), maire de Lorient, *« la situation actuelle n'est pas un facteur d'immobilisme ». « Le maire est le mieux placé pour éviter les excès d'une restructuration purement technocratique et obtenir des choix intelligents, équilibrés. Cela dit, ma position de premier magistrat lorientais n'est pas la plus difficile,* concède l'ancien ministre. *L'un des dangers de la restructuration, qui est incontournable, est l'apparition du CHU-centrisme, c'est-à-dire la concentration excessive des équipements autour d'un établissement central. C'est pourquoi certains d'entre nous se sont mobilisés contre le projet de schéma régional d'organisation sanitaire qui faisait du centre-Bretagne un désert hospitalier ».* Quant à Jean-Pierre Fourcade, président (Républicains indépendants) de la commission des affaires sociales du Sénat, il propose de parier sur l'autonomie des établissements dont la contrepartie serait *« le plein engagement de leur responsabilité financière par la mise en œuvre d'une réforme profonde de la tarification et d'un instrument effectif d'évaluation de leur activité ».*

Des solutions alternatives

Pour les élus, les pouvoirs publics et les gestionnaires de l'hôpital, il existe un moyen datténuer le traumatisme de la restructuration hospitalière.

Le salut viendrait du développement, dans le cadre de la discussion du projet de loi sur la dépendance, de structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, un domaine où les besoins restent largement insatisfaits.

Certes réelles, les perspectives ouvertes par ces transferts de capacités doivent pourtant être relativisées. En effet, elles ne pourront que partiellement compenser la suppression des lits jugés excédentaires et des emplois correspondants.

D'autre part, une telle opération exige que les départements consacrent des moyens supplémentaires à leur budget d'action sociale. Tout comme les municipalités, que l'on voit mal rester l'arme au pied...

Jean-Michel Normand

Cadeaux

LE moment des fêtes approche et le Père Noël prépare sa hotte. Les élus des collectivités locales s'en seraient peut-être passés, mais il a pensé à eux. Le gouvernement, se muant pour la circonstance en bonhomme à barbe blanche, n'a pas voulu laisser passer l'époque des cadeaux sans faire quelques gestes en leur direction.

Le ministre de l'éducation n'a pas hésité à passer de longues heures devant les sénateurs, mardi 14 décembre, pour défendre une révision de la loi Falloux qui permet aux collectivités d'aider financièrement l'enseignement privé. Certes, François Bayrou a annoncé que le gouvernement avait décidé de *« ne pas abandonner les collectivités à leurs seules ressources »*, mais les maires, les présidents de conseils généraux et régionaux savent que ces mesures sont ponctuelles et qu'il leur faudra prévoir ces dépenses supplémentaires dans leurs budgets.

Le premier ministre a souhaité lui aussi garnir les souliers des collectivités déposés au pied de l'arbre. Lors de sa déclaration de politique générale, mercredi 15 décembre à l'Assemblée nationale, Edouard Balladur a précisé qu'en ce qui concerne une future loi sur la dépendance des personnes âgées *« les collectivités locales devront s'associer à l'effort de la nation ».*

En quelques jours, voilà les élus locaux prévenus des futures dépenses qu'ils devront assumer. Au moment où le gouvernement claironne qu'il faut diminuer les impôts, maires et présidents de conseils étudient la meilleure façon de ne pas rendre trop douloureuses les feuilles colorées d'automne. Ils jonglent avec les chiffres et rognent sur les emplois et les dépenses, pour que la baisse de leurs recettes n'entraîne pas, automatiquement, une hausse de la contribution des habitants. Les petits cadeaux qu'ils viennent de recevoir, sans vraiment les avoir fait figurer dans leur liste adressée au Père Noël, risquent de ne pas leur faire grand plaisir.

Serge Bolloch

SOUTIEN

LES ÉCRIVAINS PUBLICS PRÊTENT LEUR PLUME

Les communes s'intéressent aux nouveaux scribes qui rédigent le courrier des autres, ou leur donnent envie d'écrire

MUNI d'un stylo et d'une pile de feuilles blanches, l'écrivain public écoute avec patience ceux qui viennent lui confier leurs soucis. Le petit bureau vitré que Mohamed Safini occupe, au centre communal d'action sociale d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), ne désemplit pas.

Il y a des visiteurs qu'il connaît, dont il « suit » les dossiers, et d'autres qu'il voit pour la première fois. Certains se sentent honteux d'avouer qu'ils sont au chômage, qu'ils ont besoin d'une aide financière, d'une allocation logement. Ils usent de chemins détournés pour expliquer ce qu'ils veulent. Alors, l'écrivain public essaie de les mettre en confiance. Il fait preuve de tact pour leur poser les questions très personnelles qu'exige l'administration. Il remplit avec soin les imprimés, et tente de rassurer ses interlocuteurs, qui le remercient avec chaleur.

Certains s'adressent à lui en arabe ou en berbère, comme cette veuve algérienne, qui n'a jamais eu l'occasion d'apprendre le français. D'autres s'expriment parfaitement en français, mais ne savent pas l'écrire. Ainsi, bien qu'il soit allé à l'école jusqu'au bac, Abdallah bute sur l'orthographe. Comme il sait qu'une lettre pleine de fautes n'aura aucune chance d'être lue, il s'en remet à l'écrivain public pour écrire son courrier.

Pablo, lui, écorche les mots. Il faut toute l'attention de Mohamed pour comprendre, à travers le récit haché d'un accident du travail et l'évocation d'un grand fils *« en stage aux Eaux et Forêts »*, que Pablo cherche du travail dans une mairie. *« Je prendrais n'importe quoi »*, explique-t-il. Il voudrait un modèle de lettre, qu'il recopiera en plusieurs exemplaires. Il demande à Mohamed d'*« écrire gros »*, parce qu'il est myope, et qu'il n'a pas assez d'argent pour s'acheter des lunettes.

« Le plus dur, c'est de saisir ce que veulent les gens », explique Mohamed Safini. Cet écrivain public marocain d'une trentaine d'années possède un DEA de sciences économiques. C'est pour financer ses études qu'il s'est lancé dans le métier, qui lui permet, aujourd'hui, d'attendre un travail plus conforme à sa formation, tout en lui assurant un revenu d'environ 8 500 francs par mois. Il est employé par l'association Inter-Service Migrants (ISM), qui l'envoie aussi dans les tribunaux et les bureaux de poste. Depuis plus de vingt ans, ISM milite en faveur de l'intégration des étrangers dans la société française (1).

Rafaële Rivais

(1) ISM, 12, rue Guy-de-la-Brosse, 75005 Paris. Tél. : (16-1) 43-37-62-52.

Lire la suite page IV

par la CDU de Steffen Heitmann

FINANCES

Du chômage à l'augmentation des impôts

Evolution entre 1991 et 1992 des emplois (en %)
- >0
- de -1 à 0
- de -1,5 à -1
- de -2 à -1,5
- <-2

Sources : UNEDIC et Maires de Grandes Villes

L'an prochain, l'effet de la crise économique commencera à se faire sentir sur les budgets des collectivités locales, par le biais de la taxe professionnelle. En effet, cet impôt, assis sur la masse salariale, la valeur locative et le matériel de l'entreprise, prend en compte la situation de l'année antépénultième. Les licenciements et dépôts de bilan enregistrés en 1992 entraîneront, en 1994, une diminution des bases.

Entre 1991 et 1993, le secteur privé a perdu 258 865 emplois salariés, selon l'UNEDIC. Si la Corse et l'Auvergne affichent un solde positif, des diminutions très sensibles apparaissent dans les zones urbanisées, note l'Association des maires des grandes villes de France, qui a dessiné la carte ci-dessus.

Les pertes les plus graves concernent la Lorraine, la Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côtes d'Azur, le Languedoc-Roussillon et l'Ile-de-France, excepté la Seine-et-Marne, qui a bénéficié de l'implantation d'Euro Disney. Elles portent sur l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, ainsi que sur le secteur tertiaire.

Selon l'Association des maires des grandes villes de France, ce recul de l'activité pourrait provoquer une perte de taxe professionnelle de plus d'un milliard de francs, pour les communes, groupements, départements et régions. A elles seules, les grandes villes prévoient un manque à gagner de 200 millions de francs. Pour obtenir une recette de taxe professionnelle identique à celle de l'année précédente, les élus devraient augmenter la fiscalité d'un point.

URBANISME

QUELLE PLACE POUR LA RECHERCHE ?

Face aux défis économiques et sociaux engendrés par la crise, les études semblent utiles aux décideurs

LE programme de recherche « Mutations économiques et urbanisation », une entreprise qui a mobilisé, pendant près de neuf ans, plus de cent chercheurs, sous la responsabilité du Plan urbain, de la DATAR et du Commissariat général du Plan, ne livre ni recettes toutes faites ni représentation simple de la réalité (1). Les questions posées étaient ambitieuses : elles évoquaient le rôle de la crise économique dans la transformation de l'espace, ou les logiques de reclassement des territoires. Les réponses, qui s'entrecroisent sans s'additionner, sont forcément partielles. D'où la perplexité des décideurs sur les objectifs de la recherche urbaine ?

En 1985, lorsque le programme est engagé, la recherche urbaine est endormie. Elle a connu ses heures de gloire au début des années 60. Tandis qu'il met en place une série de politiques et d'outils, tant dans l'aménagement urbain que dans l'aménagement du territoire, l'Etat fait appel aux chercheurs. *« Les interrogations étaient alors à dominante sociologique*, rappelle Jean-Paul Lacaze, président du comité de pilotage de « Mutations économiques et urbanisation ». *On se demandait pourquoi ça ne marchait pas. Le mot-clé, c'était l'appropriation de l'espace. »*

Vingt ans après, c'est la crise qui interpelle les gouvernants. La théorie du déclin urbain fait florès, la *friche* menace. Entre-temps, la donne évolue : l'économie connaît une *« bouffée de croissance »* en 1985-1990, le recensement montre que la ville gagne du terrain. Et pourtant, la crise s'installe. Face à un défi à la fois économique, spatial, et social, la relance de la recherche est volontairement pluridisciplinaire, et elle s'ouvre sur les praticiens. Des expérimentations ont lieu à Tulle, Thiers, ou Toulouse. Passé leur thèse, des chercheurs deviennent experts au service des villes. De ces travaux émerge un thème-clé : celui du double mouvement de l'économie qui s'internationalise et, paradoxalement, se branche sur le local. Les entreprises, avec leur stratégie propre, choisissent les territoires pour leurs ressources (la proximité des sous-traitants, des marchés, la qualité de la main-d'œuvre, l'organisation propre de l'entreprise), mais aussi pour leur climat institutionnel et relationnel. L'universitaire californien Allen Scott appelle cela l'*« atmosphère »*. *« C'est dans la construction de nouveaux systèmes institutionnels locaux qu'il faut agir*, explique-t-il. *Cette atmosphère ajoute un « plus » aux territoires qui contribue aux économies très vibrantes. »*

Ces mutations économiques coïncident avec un phénomène urbain, la métropolisation. Le concept est ambigu, même s'il couvre une réalité démographique et économique (la polarisation de centres décisionnels et de tertiaire supérieur autour de quelques zones). Dans une étude, le laboratoire parisien Strates tente de le préciser, à partir de l'analyse croisée des fonctions économiques et des qualifications des salariés, en Ile-de-France (2). Pour ces géographes, le débat secondaire-tertiaire est dépassé.

Nouveaux rapports Etat-collectivités

D'autres analysent la métropolisation à la lumière des nouveaux rapports entre Etat et collectivités locales. A l'image des métropoles d'équilibre des années 60, décrétées par l'Etat et fondées sur une sorte de théorie de l'équité provinciale, se superpose désormais l'image de métropoles concurrentes, exclusives, branchées sur l'extérieur pour échapper à la référence parisienne. Dans cette *« société d'archipels »*, la ségrégation s'amplifie. Marie-Christine Jaillet l'a montré pour le cas toulousain (3).

Jean-Baptiste de Foucault, commissaire au plan, estime que *« le modèle étatique est en difficulté »*, tandis que Jean Frébault, directeur de l'urbanisme et de l'architecture, trouve dans ces échanges *« une nouvelle légitimité pour la planification »*. Les chercheurs, selon leur tempérament, soulignent la force du message scientifique... ou au contraire sa fragilité. *« Parler de métropolisation a été souvent une façon de réduire l'espace*, dit André Bruston, responsable du Plan urbain. *Lorsqu'une notion est utile, on a tendance à en faire une norme »*.

Seul élu présent à la tribune, Umberto Battist (PS), maire de Jeumont dans le Nord, a insisté sur la force des idéologies. Il a cité l'exemple d'une unité de montage automobile, maintenue dans la vallée de la Sambre alors que tout la condamnait. C'est sans doute aussi cela, *« l'atmosphère »*.

Hélène Giraud

(1) « Mutations économiques et urbanisation : cinq ans de recherche, bilan et perspectives », colloque organisé à La Villette, les 6-7 décembre.

(2) *Métropolisation et aires métropolitaines : internationalisation et enjeux urbains*. 1990. Strates, université Paris-I.

(3) *Toulouse, sous le technopôle... l'exclusion ?*, 1992.

CULTURE

Sauver la mémoire russe

L'enjeu est de taille : il s'agit de rien de moins que mettre à l'abri les archives de la Russie. Depuis la révolution de 1917, elles sont entreposées dans les palais de Saint-Pétersbourg. Derrière les façades imposantes, ce ne sont que fissures et lézardes, escaliers en ruine, planchers affaissés, électricité d'époque.

Depuis l'incendie qui a ravagé voici deux ans la Bibliothèque de l'académie, détruisant ainsi des milliers de documents précieux, les autorités se sont émues. Si rien n'est entrepris, il risque fort, un jour ou l'autre, d'arriver le même accident aux archives impériales, manuscrits accumulés depuis Catherine la Grande et concernant l'histoire intérieure et extérieure de la Russie pendant deux siècles.

Une association baptisée Barrocco a été créée par l'antiquaire Yves Mikaeloff pour organiser un sauvetage de ces documents. Elle réunit la ville de Versailles et la capitale des tsars. En novembre, les représentants de l'UNESCO, du Conseil international des archives, des experts suisses, allemands, français, se sont réunis à Versailles durant trois jours pour mettre au point un calendrier de travaux et trouver des financements.

Les conclusions ont été rendues publiques par le maire de Saint-Pétersbourg, Anatoli Sobtchak, qui était accompagné du directeur des archives russes. Les travaux s'étaleront jusqu'en 1999, grâce au transfert progressif des archives dans des bâtiments rénovés. L'accueil des chercheurs, resté théorique jusqu'à présent compte tenu des conditions matérielles, ne sera pas oublié. La somme nécessaire à l'entreprise est évaluée à 300 millions de francs. Les Russes prendront en charge 50 % des dépenses. L'association Barrocco se chargeant de récolter le reste en faisant appel à la communauté internationale et au mécénat.

Liliane Delwasse

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Le financement de l'aménagement du territoire.** – La Caisse des dépôts et consignations organise mardi 21 décembre un colloque sur le thème « Le financement de l'aménagement du territoire », en coopération avec la DATAR. Ce colloque aura lieu simultanément à Paris (Palais des Congrès), à Lille (Opéra) et au parc des Expositions d'Agen. Les débats seront retransmis dans les trois sites en visio-conférence et seront cloturés par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.
▶ **Renseignements : (1) 40-49-65-91.**

■ **Gestion de la dette.** – L'Institut de la performance publique, société anonyme à responsabilité limitée, et le cabinet de conseil Philippe Laurent Consultants organisent une journée de formation sur le calcul des intérêts et la gestion de la dette, mardi 11 janvier, à Paris.
▶ **Renseignements : (16-1) 46-51-00-18.**

■ **Chambres de commerce et d'industrie.** – L'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (AFCI) organise le huitième Carrefour de la formation, dont le thème s'intitulera *« Compétences et réseaux »*, à Nantes, mardi 11 et mercredi 12 janvier. L'AFCI rassemble 183 Chambres de commerce et d'industrie, établissements publics chargés d'assurer la représentation des entreprises et de favoriser le développement économique. Les participants évoqueront les conséquences de la loi quinquennale sur l'emploi, qui doit conforter le rôle des régions dans l'apprentissage.
▶ **Renseignements : (16-1) 40-69-37-71.**

■ **Finances locales.** – La faculté de droit d'Amiens et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organisent un colloque intitulé *« le financement du développement local »*, à Amiens (Somme), vendredi 21 janvier. Des universitaires présenteront la fiscalité locale, le mécanisme du contrôle des budgets, ainsi que les différents modes de financement (publics et privés) du développement local. Des spécialistes se demanderont comment on peut évaluer la santé financière d'une collectivité.
▶ **Renseignements : (16) 22-82-74-53.**

■ **Université d'hiver.** – *La Lettre du cadre territorial*, mensuel à destination des secrétaires généraux, organise une université d'hiver de la fonction publique territoriale, à Chamrousse (Isère), du mardi 25 au vendredi 28 janvier 1994. Les responsables des collectivités locales seront invités à réfléchir aux démarches de management pouvant être initiées dans un contexte de raréfaction des ressources . Des consultants, des professeurs du Centre supérieur de Fontainebleau, ainsi que des directeurs des ressources humaines interviendront au cours de ces journées. (Prix : 7 500 francs hors taxe).
▶ **Renseignements : (16) 76-65-71-36.**

TRANSPORTS

LE SITE PROPRE GAGNE DU TERRAIN

Ce type d'équipements commence à l'emporter sur le ferroviaire

LE transport en commun en site propre (TCSP) n'a pas une bonne image mais il s'impose peu à peu, notamment grâce à son moindre coût. Tel est le constat final de la réunion du Club des villes à transport en commun en site propre qui vient de se tenir à Evry (Essonne).

Ce club rassemble aussi bien les membres du GART (Groupement des autorités responsables de transports) que les exploitants composant l'Union des transports publics (UTP). Les uns et les autres sont d'accord pour estimer que la conjoncture conduit à rechercher des systèmes de transport d'un moindre coût que les systèmes ferroviaires et constatent un regain d'intérêt pour la solution plus économique du site propre routier. D'ailleurs, selon une étude du GART, le financement des projets de TCSP s'élève à 62 milliards de francs.

La taxe transport

« Dans l'avenir, il faudra toujours des investissements lourds pour les axes à fort flux, mais j'ai le sentiment que le développement futur du transport en commun passe par des équipements plus légers », estime Michel Cornil, président de l'UTP. Les systèmes ferroviaires ont fait la preuve de leur attractivité. Mais ils sont très coûteux, tant au plan des infrastructures qu'à celui du matériel. La facture des 12 kilomètres de la ligne D du métro de Lyon, récemment mis en service, s'élève à 6 milliards de francs. Chaque kilomètre du métro automatique VAL de Toulouse a coûté 323 millions de francs. De tels investissements se justifient lorsque l'on sait disposer d'une clientèle potentielle laissant espérer un amortissement assez rapide. Tel n'est pas le cas pour les liaisons moins fréquentées des grandes villes ou celles des cités de taille moyenne. C'est pourtant sur ces créneaux que les transports en commun doivent se développer dans le futur.

« Le problème essentiel de toutes les autorités organisatrices de transport qui envisagent de réaliser une infrastructure est de trouver les moyens les plus économiques pouvant obtenir les meilleurs résultats », affirme Pierre Bernard, l'un des responsables administratifs du GART. La raréfaction des fonds publics incite plus que jamais à la réflexion au moment de choisir un mode de transport en commun. D'autant qu'une menace plane sur la pérennité du versement de la taxe transport. Cette contribution des entreprises est en effet remise en cause par le patronat. Or ce versement représente 41 % des ressources des transports publics urbains.

Les transports en commun en site propre routier apparaissent dès lors comme un choix raisonnable. Les exemples se multiplient. Le tramway s'impose entre Saint-Denis et Bobigny ; le site propre routier Transval de Marne, inauguré en octobre, devrait transporter dans l'année douze millions de passagers ; la ville de Caen étudie les possibilités du TVR (transport sur voie réservée), une sorte de trolleybus pouvant aussi se déplacer de manière autonome. La solution routière offre les avantages communs à tout transport en site propre : confort, régularité, fiabilité. Mais elle a l'avantage de coûter moins cher. Ainsi Grenoble a dépensé seulement 630 millions de francs pour les 5,8 kilomètres de sa deuxième ligne de tramway. Pour les 7 kilomètres de son deuxième axe prioritaire de bus, Montpellier prévoit de débourser un peu moins de 150 millions de francs.

Un long cheminement

Néanmoins, un obstacle sérieux subsiste au développement du site propre routier. Quel que soit le moyen de transport qu'il empruntera, ce couloir réservé nécessitera un partage de la voirie.

Tout est simple lorsque le site se réalise en même temps que se bâtit la ville, comme ce fut le cas, il y a vingt ans, dans l'agglomération nouvelle d'Evry. Tous les avantages peuvent alors être réunis : fonctionnalité de la desserte et séparation totale des flux. En revanche tout se complique quand il faut trouver de la place sur des axes déjà existants, souvent surchargés. Il ne suffit pas de tracer une ligne blanche sur le sol pour délimiter les zones réservées à chaque trafic.

Tous les exemples montrent qu'une concertation entre les responsables des transports et les communes desservies, une élaboration de nouveaux plans de circulation et la réalisation d'équipements d'accompagnement sont nécessaires. Un long et patient cheminement qui prend des allures de parcours du combattant.

Patrick Desavie

PYRÉNÉES

LE SURSAUT IDENTITAIRE

Trois régions et six départements souhaitent une politique commune d'aménagement du massif

LE massif pyrénéen couvre trois régions administratives : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il s'étire de la façade atlantique à la côte méditerranéenne sur les six départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Au niveau européen, cette zone montagneuse constitue un territoire cohérent. Elle représente de Bayonne à Cerbère et de Bilbao à Barcelone un réservoir de population de dix-sept millions d'habitants et une force économique très attractive. Mais le véritable capital de l'entité « massif pyrénéen » se trouve dans son patrimoine naturel, cause d'une dualité permanente entre son développement et la protection de son environnement.

Au moment où toutes les forces socio-économiques et politiques s'évertuent à réfléchir aux schémas d'évolution à l'horizon 2015, les six départements qui forment l'ossature de la chaîne pyrénéenne française ont un sursaut identitaire. Ils l'ont exprimé à l'occasion d'un colloque interrégional organisé le 29 novembre à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) à l'initiative d'Alain Bidou, préfet de la région Midi-Pyrénées, coordinateur du massif. Cette réaction collective apparaît d'autant plus originale que la notion d'aménagement du territoire s'est toujours heurtée aux clivages entre des vallées hermétiques qu'illustrait le slogan : « Pyrénées frontières sauvages ».

Désormais, les élus et les responsables des départements pyrénéens veulent être associés dans la même « communauté de destins ». Cependant un sondage récent effraie Alain Bidou : dans les Hautes-Pyrénées, plus d'un quart des habitants imaginent l'avenir de leur territoire en « réserve », et, pour plus de 40 %, il pourrait devenir une « zone essentiellement touristique ». C'est dire que seulement le tiers des habitants croient à une « activité économique diversifiée ». Dans ce département qui a une forte vocation industrielle, notamment avec des unités d'armement ou d'aéronautique comme GIAT-Industries ou la SOCATA, de telles prévisions prouvent l'urgence d'une redynamisation.

Les acteurs socio-économiques et politiques des six départements misent *« sur une solidarité montagnarde retrouvée »* que Philippe Douste-Blazy (UDF-CDS), ministre délégué à la santé, maire de Lourdes, définit au travers d'*« une montagne plus humaine, plus vivante et plus ouverte »*. Dans un tel contexte, Augustin Bonrepaux (PS), député de l'Ariège, président de l'Association nationale des élus de la montagne, apparaît comme un fervent défenseur de l'« intercommunalité ». Il regrette néanmoins que le document introductif au débat national de la DATAR *« ignore complètement la montagne et les massifs. La politique d'aménagement du territoire se résume pour les techniciens administratifs à une seule surface plane, mesurée en largeur ou en longueur et où la troisième dimension, celle de l'altitude, n'est pas prise en compte »*. C'est cette spécificité montagnarde que revendiquent les six départements pyrénéens. Les représentants des petites villes sont peu enclins à se laisser absorber par les futures mégapoles que sont Bordeaux, Toulouse ou Montpellier. Les « moyennes » veulent s'organiser en « réseaux de villes » à l'image de Pau-Tarbes-Lourdes.

Paul Blanc (UDF), maire de Prades (Pyrénées-Orientales), et Jean Lassalle (UDF-CDS), conseiller général d'Accous (Pyrénées-Atlantiques), présidents du parc national des Pyrénées, sont partisans du « parler vrai ». Jean Lassalle ne veut pas *« que les Pyrénées deviennent des réserves d'Indiens »* et regrette *« que la côte pyrénéenne ait régressé sur le plan économique à cause des querelles artificielles et stériles menées par des poignées d'écologistes ou par des cercles parisianistes »*. Il veut effacer les cicatrices de la lutte menée contre les opposants au tunnel du Somport. Tous les élus souhaitent prolonger les effets de séduction sur le versant espagnol et multiplient les rapprochements transfrontaliers.

Dans ses orientations stratégiques, Jacques Pierron, commissaire à l'aménagement des Pyrénées préconise l'amélioration de plusieurs liaisons routières et insiste sur deux des produits d'attrait touristique : le ski et le thermalisme. Du côté français, le massif pyrénéen compte 39 stations de sports d'hiver. Mais certaines sont en situation financière difficile et attendent des aides substantielles pour maintenir une activité pourvoyeuse d'emplois.

Seule une politique concertée, bâtie autour d'une solidarité, peut redonner au massif pyrénéen l'identité qu'il entend aujourd'hui privilégier dans sa réflexion sur l'aménagement de son territoire.

de notre correspondant à Tarbes
Jean-Jacques Rollat

AUVERGNE

Un fonds pour promouvoir le tourisme dans le Cantal

Sur proposition du Comité départemental du tourisme et du thermalisme du Cantal, le conseil général vient de mettre en place un Fonds commun de promotion du tourisme. S'inspirant du modèle autrichien, où la promotion touristique est financée par des acteurs de l'économie, cette initiative est soutenue par le Crédit agricole du Cantal, les organismes consulaires et la Fédération de l'industrie hôtelière. Ce fonds a pour but de promouvoir des produits auprès du public et des professionnels du voyage.

Considéré en terme d'activité complémentaire il y a quelques années, le tourisme devient un secteur économique à part entière, générant un chiffre d'affaires estimé entre 1 et 1,5 milliard de francs. Un chiffre important dans un département où l'agriculture, malgré des difficultés, demeure la composante majeure de l'économie avec un chiffre d'affaires de 1,7 milliard, hors agroalimentaire.

PICARDIE

Les citoyens s'interrogent sur leur avenir

L'époque est à la consultation tous azimuts. En Picardie, celle-ci a pris la forme d'un questionnaire envoyé à 700 000 foyers. Au total 72 000 personnes ont pris la plume afin d'exprimer, avant tout, leur inquiétude de l'avenir. La teneur des réponses n'a pas *« surpris »* Charles Baur (UDF), président du conseil régional, et cet exercice de *« démocratie de proximité »* a surtout apporté des confirmations.

L'emploi, les difficultés économiques dominent l'ensemble. Plus de la moitié des 2 009 questionnaires, retenus comme échantillon par l'institut de sondage BVA, affichent le pessimisme. Un score qui aurait pu se révéler pire, estiment les experts. Signe de ce désarroi, le souhait de voir se développer l'apprentissage (56 %) et la formation continue (16 %) arrive bien avant l'enseignement supérieur (12 %). La question des transports partage, presque à parts égales, les tenants du réseau ferroviaire et ceux du réseau routier. L'environnement et la culture ne mobilisent guère. A l'inverse, les Picards se montrent sensibles aux problèmes du monde rural. Mais plus de la moitié d'entre eux refuse une augmentation de la fiscalité, quitte à voir reporter à plus tard toutes formes d'actions.

POITOU-CHARENTES

Elections pour une pharmacie en Charente-Maritime

« **P**our la pharmacie », plus qu'un mot d'ordre, c'est le nom de la liste qui vient de gagner les élections municipales de Charron, en Charente-Maritime, dimanche 12 décembre. Depuis cet été, ce bourg isolé, abritant 1 512 personnes, était géré par une délégation spéciale nommée par le préfet, faute d'assemblée municipale. Maire et conseillers avaient en effet démissionné sous la pression de la colère populaire, suscitée par la disparition de l'unique pharmacie du village.

Une loi ancienne réglemente l'installation de ces officines dans les communes de moins de 2 000 habitants. Et le Conseil d'Etat n'a pas accepté d'accorder une autorisation dérogatoire à celle de Charron, ouverte quelques mois plus tôt. Alors que le débat sur l'aménagement du territoire et sur la sauvegarde du monde rural était déjà bien entamé, le village de Charron n'a pas apprécié. Lors des premières élections organisées début septembre, aucun candidat ne s'était présenté, et certains administrés avaient renvoyé leur carte d'électeur.

POITOU-CHARENTES

Une convention sur l'aménagement du territoire au Futuroscope

Jean François-Poncet (UDF), sénateur du Lot-et-Garonne et président de la Mission sénatoriale d'information sur l'aménagement du territoire, a annoncé qu'il rendrait public son rapport le 11 janvier 1994.

Ce document, très attendu par les élus locaux et le gouvernement (qui pour sa part est engagé dans un grand débat national sur le sujet), est le fruit d'une année de travail et d'entretiens avec plus de cent experts et personnalités, tant en France qu'à l'étranger.

« La sortie de ce rapport, ajoute Jean François-Poncet, *sera marquée par la tenue d'une convention nationale à laquelle le Sénat conviera des maires, les conseillers généraux et régionaux, les membres du gouvernement ainsi que de nombreux spécialistes et personnalités étrangères faisant autorité. »* Cette convention aura lieu au Futuroscope, près de Poitiers, les 3 et 4 février 1994. Le Sénat y soumettra aux observations des élus ses propositions qui, selon Jean François-Poncet *« vont dans le sens d'une stratégie de rupture »*.

AUVERGNE

LA LENTILLE DU PUY RECONNUE

En Haute-Loire, les agriculteurs espèrent obtenir rapidement un label national

DES cultivateurs de Haute-Loire producteurs de lentilles vertes ont entamé, depuis quelque temps, un parcours qui doit permettre à leur récolte de bénéficier de l'appellation d'origine contrôlée (AOC).

Ils ambitionnent de pouvoir orner leur production d'un label prestigieux, reconnu par décret, afin qu'elle trouve sa place à côté des vins et des fromages, comme de la noix de Grenoble, le chasselas de Moissac, le tilleul de Bresse, l'huile de lavande de Haute-Provence ou l'olive de Nyons.

Dégustation à l'aveugle

La lentille du Puy est cultivée sur une zone délimitée depuis 1935, et agrandie en 1983, située au cœur du département de la Haute-Loire. Une commission de l'Institut national de l'appellation d'origine (INAO) a préparé un rapport pour le comité national, composé de professionnels et de membres de l'administration. C'est ce comité qui doit statuer souverainement et sans appel (*le Monde* daté 26-27 septembre). Les membres de la commission sont venus plusieurs fois dans la région du Puy-en-Velay et ont notamment contrôlé, au printemps, un test de dégustation à l'aveugle, au cours duquel producteurs et industriels avaient désigné sans erreur la lentille verte au milieu de ses sœurs et petites cousines. Désormais, la commission s'intéresse au sol, au climat, aux variétés, aux techniques de culture, de récolte, de tri et de conditionnement. Plus que tout, et même que le sol, c'est le climat qui est déterminant. Et c'est un climat bien particulier qui règne sur cette zone d'Auvergne. Les pluies sont peu nombreuses, l'ensoleillement remarquable, et les vents secs et chauds.

Ce déficit en eau gêne la maturation, ce qui a un effet essentiel sur le plan culinaire. Il permet aux gousses plates de la plante d'avoir une peau fine, un goût délicat et de nécessiter une cuisson rapide (une vingtaine de minutes). La décision du comité national devrait être connue prochainement, la parole étant ensuite à l'administration. La consécration, si consécration il y a, pourrait intervenir dans le courant de l'année 1995.

Une récolte exceptionnelle

En attendant cet avenir plein d'espoir, l'année 1993 a été bénéfique pour la lentille verte. La récolte est exceptionnelle : de 7 quintaux à l'hectare en 1992, on devrait passer à 15, certains secteurs pouvant atteindre 30 quintaux. Un rendement record, qui porte sur des surfaces importantes pour remplir un contrat conclu avec le conserveur William Saurin (*le Monde* daté 28-29 mars). Les surfaces ensemencées sont passées de 2 000 à près de 3 000 hectares, avec un prix garanti de 650 francs le quintal.

Jean-Pierre Foron

PAYS DE LA LOIRE

LA CONCERTATION A LA ROCHE-SUR-YON

Cette ville vendéenne a mis en place des systèmes originaux de décision

« LE suffrage universel crée la légitimité, mais pas forcément la compétence. » A partir de ce constat, Jacques Auxiette (PS), maire de La Roche-sur-Yon (Vendée), a lancé plusieurs initiatives permettant à ses administrés de participer aux décisions. Maire depuis 1977, le proviseur du lycée Pierre-Mendès-France, l'imposant lycée de la ville avec 2 000 élèves, n'a jamais oublié qu'il fut militant du PSU. D'où sa volonté de trouver des espaces de parole en amont de la décision, qui soient aussi autant d'occasions d'*« éducation à la responsabilité »*.

Cette démarche a débuté en 1985. Une de ses originalités réside dans son financement par les « enveloppes de quartier », soit aujourd'hui 2 millions de francs. Chaque année, les treize quartiers décident de leur programme d'investissement. Bancs, jeux, réverbères, ralentisseurs, trottoirs ont ainsi été installés à la demande des habitants.

Le conseil municipal des jeunes existe depuis 1987. Les classes de CM2, les sixièmes et cinquièmes des établissements scolaires, publics et privés, élisent chacun un conseiller qui ne doit pas être déjà délégué de classe ou d'établissement. Pendant un an, les 41 enfants ainsi élus expriment leurs souhaits sur l'aménagement de la ville ; avec l'aide des services municipaux, ils étudient les dossiers et tentent de convaincre les « grands » élus d'en entreprendre la réalisation. Nelly Bouleau a siégé au conseil des jeunes en 1989. Grâce à elle, un toboggan a été installé à la piscine, des promenades en bateau sur l'Yon sont organisées pendant l'été. C'est aussi elle qui, la première, a émis l'idée d'une fête contre le racisme. Pour autant, cette jeune fille aujourd'hui âgée de seize ans ne rêve pas de devenir conseillère municipale. Mais Nelly manifeste son besoin de s'exprimer, *« d'améliorer aussi la vie »*, de récolter des jouets pour les enfants défavorisés, prêter attention aux sans domicile fixe... Jean-Philippe Auneau, qui succéda à Nelly au conseil des jeunes, est heureux que son idée, un salon des pins, ait été mise en œuvre. Mais il regrette que son envie de voir, une journée durant, le centre-ville sans voitures n'ait pas pu être réalisée, à cause de l'opposition de quelques commerçants. En découvrant les contraintes, les oppositions, Jean-Philippe a un peu mieux appris les règles de toute vie en société. *« Dans un groupe, on ne peut pas faire ce qu'on veut,* remarque-t-il. *Il faut respecter les idées des autres. »*

« Ces enfants sont plus sages que nous », s'exclament les anciens du conseil des sages en écoutant Nelly et Jean-Philippe. Dans la foulée de Kofi Yamgnane, maire de Saint-Coulitz (Finistère) et ancien secrétaire d'Etat à l'intégration, La Roche-sur-Yon a créé cette structure en 1990. Odette Joubert, cadre de préfecture en retraite, fait partie de ceux qui sont allés voir le maire, en lui disant : *« Nous allons devenir inactifs, cherchez-nous quelque chose si nous voulons être utiles. »* Le maire entendit. Tous volontaires, ces sages ont été cooptés par les différentes composantes politiques représentées au conseil : droite, socialistes, écologistes, autogestionnaires. Ils sont soixante à se réunir en commissions et jouent le rôle de médiateurs dans les conflits de voisinage ; ils peuvent aussi être consultés par le maire sur les grands dossiers. Ainsi ont-ils planché sur l'emplacement de la deuxième piscine. Les sages penchaient pour un quartier un peu excentré, le conseil municipal, pour des raisons financières, a préféré la construire près du complexe déjà existant. Ce désaveu avait fait alors grincer quelques dents.

Apporter leur pierre à la réflexion globale et prospective de la ville et de sa périphérie : voilà la mission que se donnent maintenant les sages. *« Nous partions à la rencontre des communes de l'agglomération,* se souvient Marc Lebeau, membre du comité. *Nous y défendions l'intercommunalité. Et on nous prenait pour des chevaux de Troie envoyés par la municipalité. »*

Aujourd'hui, la décision de créer une communauté de communes a été prise. *« Le conseil des sages est une instance où la parole est plus importante que l'action. Contrairement au conseil municipal des jeunes où le plus important est de faire »* déclare Jean Burneleau, adjoint chargé de la citoyenneté. Qui ajoute : *« Les sages doivent être entendus comme détenteurs d'un avis autorisé sur les choses. »* Ce qu'en d'autres termes Raymond Bacher, un autre sage, exprime ainsi : *« Nous tentons de faire des remarques de bon sens, en dehors de toute contrainte. »*. En centre-ville, un contingentement de la hauteur des bâtiments a été introduit dans le nouveau POS. *« Le lien social ne se décrète pas,* renchérit Jacques Auxiette. *Ces structures nous obligent à garder le contact avec le terrain. »*

de notre correspondant à La Roche-sur-Yon
Gaspard Norrito

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE CITÉ DU LIVRE

L'ancienne manufacture des allumettes retrouve vie grâce à l'écrit

CITÉ du livre, tel est le nom choisi pour un ensemble exceptionnel d'installations, toutes tournées vers la chose écrite.

Il s'agit en fait de l'extension spectaculaire de la célèbre bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence qui porte le nom du généreux marquis, lequel offrit les quatre-vingt mille volumes de sa bibliothèque personnelle à la ville d'Aix en 1786. Un legs qui avait doté la Méjanes d'un des fonds les plus riches de France en ouvrages du quinzième au dix-huitième siècle.

Depuis 1989, la bibliothèque était installée dans l'ancienne manufacture des allumettes, bâtie au début du siècle dans le style des halles de Baltard, où quatre cent mille volumes avaient été accueillis, ainsi que les fonds Armand Lunel, Saint-John Perse, une vidéothèque d'art lyrique et le siège de l'association Les écritures croisées, chargée des manifestations autour du livre.

En face de la manufacture, d'autres bâtiments, désignés comme les « petites allumettes », ont fait l'objet d'une rénovation complète.

C'est donc l'ensemble de ces bâtiments transformés qui représentent désormais la Cité du livre, première initiative de ce genre en France. Proches du centre, ils se situent à l'extrémité de terrains où la municipalité a prévu une importante opération immobilière. Dirigée par Danièle Oppetit, la Cité conjugue l'animation culturelle et la formation technico-professionnelle autour du livre.

Depuis la rentrée universitaire 1993, on y trouve un institut universitaire de technologie (IUT) des métiers du livre, ouvert à une promotion de cinquante-quatre étudiants, des ateliers du livre consacrés à l'écriture, à la fabrication, à la promotion et à la conservation, des lieux d'animation et de spectacles (avec un amphithéâtre modulable de trois cents places) et un lieu de promotion des éditeurs de livres et de revues.

Jean Contrucci

▶ **Cité du livre, rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : (16) 42-25-98-84.**

AQUITAINE

Architecture et commandes publiques

Durement frappés par la crise du bâtiment du début de ces années 90, les architectes aquitains réagissent. Après avoir mis sur pied un observatoire de la commande publique en Aquitaine, l'ordre régional et les syndicats d'architectes d'Aquitaine, réunis en une association, Architecture et commandes publiques, viennent d'établir une charte régionale de la commande publique pour laquelle ils ont obtenu l'adhésion de la région, des cinq conseils généraux, des villes de Bordeaux, Pau, Biarritz, Agen, Mont-de-Marsan et Périgueux, de l'Association régionale des offices publics de HLM et des cinq DDE d'Aquitaine. Leur objectif est d'établir un partenariat basé sur l'équité des droits et devoirs de chacun, afin de gommer certaines difficultés rencontrées par les architectes dans leurs rapports avec les maîtres d'ouvrages publics. A savoir un manque général d'informations à toutes les phases du concours (conception, construction, délais souvent trop courts, prestations pas toujours rémunérées), une utilisation erronée des procédures et des jurys souvent trop expéditifs.

PICARDIE

Une jurisprudence favorable aux débiteurs

Le président de la conférence des bâtonniers, Mᵉ François Vignancourt, et les représentants de plusieurs barreaux ont assisté, jeudi 9 décembre, à l'audience d'adjudication de saisies immobilières du tribunal de grande instance de Beauvais (Oise).

Il est vrai qu'ici les choses ne se passent pas tout à fait de la même façon que dans les autres juridictions. Au fil des années, le tribunal s'est forgé, parfois en marge de la loi, une jurisprudence qui se révèle humaine et efficace. Grâce au consensus entre magistrats et avocats, les accédants à la propriété malheureux bénéficient, au cours de la procédure, d'informations et de délais qui leur permettent d'apurer leurs arriérés ou de vendre à l'amiable leur maison. Quand la vente forcée ne peut être évitée, celle-ci est annoncée par une large publicité qui empêche les adjudications de se dérouler « en catimini », comme dit l'un des artisans de cette réforme, Mᵉ François Garnier, ce qui permet d'assurer pour les biens, s'ils s'ont libres, des prix comparables à ceux du marché. *« Il ne s'agit pas d'une politique de laxisme à l'égard du débiteur,* déclare Rosine Pierrard, présidente du tribunal, *mais de permettre à l'un de s'acquitter de sa dette et à l'autre de recevoir son dû en palliant la rigueur d'un autre siècle. »*

LANGUEDOC-ROUSSILLON

CÉRET S'ANCRE DANS L'ART MODERNE

La commune des Pyrénées-Orientales sait rendre hommage aux peintres qui ont fréquenté l'ombre de ses platanes

PARTIELLEMENT ouvert depuis dix-huit mois, le Musée d'art moderne de Céret (Pyrénées-Orientales) a été inauguré, vendredi 17 décembre, en présence de François Mitterrand. Le président de la République a ainsi rendu hommage à une petite ville qui a su se doter d'un musée d'art moderne et contemporain (*le Monde* du 22 juillet 1992). L'Etat a largement contribué au financement des bâtiments, il a, en outre, alimenté ses collections grâce notamment à un Picasso de la période bleue et à un Chagall (1).

Le Musée de Céret est un peu particulier. Cette ville de 7 285 habitants, sous-préfecture proche de la frontière avec l'Espagne, a joué un rôle dans l'histoire de l'art du vingtième siècle. Braque et Picasso, attirés par leur ami sculpteur Manolo Hugué, y ont séjourné au début du siècle. Mais ce qui aurait pu n'être qu'une parenthèse flatteuse dans la vie locale fut un point de départ.

Les uns attirant les autres et accompagnés par la délicate musique de Déodat de Séverac, on verra, sous les immenses platanes de Céret, Juan Gris, Herbin, Kisling, Masson, Soutine, Chagall, Lhote... Plus tard, ce seront Dufy, Marquet, Pignon. De cette époque, l'un des hommes qui en furent l'un des principaux acteurs, Pierre Brune, peintre lui-même, veut garder la trace. Dans un ancien couvent, il crée en 1950 un musée et sollicite ses amis pour qu'ils offrent des œuvres. Picasso, généreux, fait cadeau d'une superbe série de coupelles en terre cuite, illustrant des scènes de corrida.

Les années passent et l'art vivant continue d'éclairer Céret. C'est que le Sud français et la Catalogne n'en finissent pas d'être terres de création, et Céret saura capter les mouvements à leur source. Les années 60 seront celles des expositions (Impact I et II), où, autour de Viallat, qui en est l'inspirateur avec Claude Massé, figurent Buren, Bioules, Kermarec, Arman, Gili... Parallèlement, Miro et Dali, puis Tapiès, voisins illustres, témoigneront de l'amitié pour Céret.

Un atout économique

Conservatrice du musée depuis 1986, Joséphine Matamoros insiste sur la complicité qui n'a cessé de lier les artistes à celui-ci. Ceux qui portent sa renommée dans les années 90 auront nom Joan Brossa ou Perejaume (les Catalans), mais aussi Tony Grand, qui présente, pour l'inauguration, une sculpture-ensemble qui sera exposée au Jeu de paume en janvier. *« Les artistes contemporains ont joué le même rôle que les anciens,* explique Joséphine Matamoros. *Ils travaillent avec le lieu et ont toujours apporté des œuvres. »*

Ce foisonnement de vie fait éclater le vieux musée, qui a du mal à assurer la bonne conservation et le développement de ses collections. Elu en 1983, le maire de Céret, Henri Sicre, se souvient : *« Dès 1984, la direction des Musées de France m'a sensibilisé au problème. »* Il accepte d'investir sachant qu'il vise, en le faisant, plusieurs objectifs. Il y a évidemment l'impératif culturel : impossible de se dérober devant la nécessité d'assumer l'histoire et la personnalité de sa ville. Mais le vieux musée est au cœur de la cité : il va faire de sa transformation un élément majeur d'urbanisme. Enfin, il voit dans le musée un atout économique capital.

L'ouverture partielle à déjà permis de doubler le nombre de visiteurs. Ils sont passé de vingt-cinq mille en 1992 à cinquante mille en 1993. Le commerce local ne s'en plaint pas. Mais les visiteurs et les œuvres portent aussi, en voyageant, la réputation de Céret. Henri Sicre en est persuadé : *« Dans une économie qui stagne, la seule carte que nous puissions jouer est la qualité du cadre urbain et de la vie culturelle. »*

Quant au musée, il va pouvoir approfondir son travail dans les directions qu'il s'est naturellement données : enrichir ses collections par des œuvres créées à Céret. Une place privilégiée étant accordée à l'art de la Catalogne, à laquelle Céret appartient. Joséphine Matamoros souhaite, pour que la dynamique continue, présenter, tous les trois ans, *« un ensemble significatif d'œuvres contemporaines vivantes »*.

de notre envoyé spécial à Céret
Philippe Pujas

(1) L'Etat a apporté un peu plus de 10 millions de francs, la ville de Céret, 4 millions, le conseil régional du Languedoc-Roussillon, 3 millions, le département des Pyrénées-Orientales, 2 millions et la Communauté européenne, 3 millions sur l'enveloppe des programmes intégrés méditerranéen (PIM).

SOUTIEN

LES ÉCRIVAINS PUBLICS PRÊTENT LEUR PLUME

Suite de la page I

L'association ISM recrute des interprètes, qu'elle met à la disposition des services publics. Elle demande 410 francs pour une vacation d'une demi-journée.

La commune d'Aubervilliers, que dirige Jack Ralite (PC), mais aussi d'autres cités de banlieue, comme Saint-Denis, Alfortville, Clichy ou Mantes-la-Jolie, se sont, depuis quelques années, adressées à ISM pour faire venir des écrivains publics. *« C'est la politique de la ville qui a amorcé ce mouvement. Les communes reçoivent un peu d'argent pour employer, à temps partiel, des professionnels qui font office de médiateurs auprès de personnes analphabètes ou illettrées »*, explique Ali Ben Ameur, sous-directeur d'ISM. Les nouveaux contrats de ville venant d'être signés, il s'apprête à faire de la prospection auprès des communes concernées.

Une « accoucheuse d'écrits »

A Paris, les écrivains publics qui officient dans les mairies d'arrondissement sont tous des bénévoles. Ainsi, Roger, retraité des PTT, vient-il plusieurs heures par semaine, dans le bureau du vingtième arrondissement, pour *« occuper le temps et se rendre utile »*. Son maire sait-il que certaines lettres de protestation ont été rédigées sous sa plume ? Roger a sympathisé avec les fonctionnaires et les *« habitués »*. Ses clients sont souvent des personnes âgées, que la paperasse rebute, ou étrangères. *« La plupart viennent demander un logement social »*, constate-t-il. Parfois aussi, il doit rédiger des lettres personnelles. *« Pas de lettres d'amour*, précise-t-il, *mais de remerciement, de félicitations ou de condoléances. »* Quant aux visiteurs, ils sont contents d'avoir, gratuitement, un service que certains praticiens libéraux facturent entre 150 et 300 francs !

Michèle Reverbel est un écrivain public d'un autre type. Cette dame rousse d'une cinquantaine d'années a contribué à faire renaître la profession, dans les années 70. Mais elle se veut aujourd'hui *« accoucheuse d'écrits »*. Au lieu d'écrire à la place des autres, elle souhaite leur donner envie d'écrire. Michèle Reverbel vient souvent à Bron (Rhône), car la municipalité, administrée par Jean-Jack Queyranne (PS), a lancé un projet de développement social et culturel sur le quartier de Parilly.

Dans le petit local d'une association où une quinzaine de personnes étrangères apprennent le français, Michèle Reverbel déballe le contenu d'une jolie malle afghane. Elle sort des encriers de toutes les couleurs, des bâtons de cire rouges et jaunes, des cachets aux reliefs multiples, des tampons, des plumes à tête de mort, à tête de clown, à baïonnette, à portée musicale, des plumes d'oie, des plumes Sergent-Major, des calames en roseau... *« Vous avez tous écrit avec ça ou ça, quand vous étiez enfants ? »* demande-t-elle aux adultes yougoslaves, turcs, marocains et cambodgiens qui regardent ces objets, d'un air émerveillé. *« Oui ! »*, répondent-ils, avec, manifestement, l'envie d'essayer à nouveau. Quel plaisir de retrouver le porte-plume, cet exigeant compagnon d'enfance détrôné par un stylo à bille ! Toujours indocile, il refuse de tracer des pleins et des déliés, griffe la feuille, sèche prématurément, fait des pâtés. Quelques protestations fusent. *« Ce n'est pas grave, continuez ! »*, s'exclame Michèle Reverbel, en épongeant les taches avec un buvard. *« Et si vous écriviez une lettre ? »* D'accord. Chacun rédige une missive, à un ami, un amoureux, une fille, un père. Michèle Reverbel plie savamment la feuille pour en faire une enveloppe, qu'elle cachète avec de la cire.

« Ces gens qui ont tellement peur d'écrire auront, une fois dans leur vie, éprouvé du plaisir à tenir une plume et du papier », explique Michèle Reverbel, qui a longuement raconté son travail dans un ouvrage. *Je vous écoute écrire* (2).

Pour exercer ses talents maïeutiques, elle demande 1 500 francs par jour. Un prix que les collectivités locales jugent très honnête, mais qui suscite l'inquiétude du fisc, et lui vaut quelques tracasseries. Aujourd'hui, un grand nombre de villes s'arrachent cette femme originale et généreuse qui, dans tous les quartiers déshérités où elle passe, laisse un souvenir empreint de reconnaissance.

Rafaële Rivais

(2) Editions Comp'act, 01240 Seyssel.

HAUTE-NORMANDIE

ROUEN ESSAIE SON MÉTROBUS

En 1994, les habitants vont découvrir un nouveau moyen de transport

A moins d'un an de l'ouverture d'un réseau de 12 kilomètres de transport en commun en site propre dans l'agglomération rouennaise, l'atelier-dépôt des vingt-huit rames Alsthom du Métrobus de l'agglomération de Rouen vient d'être inauguré par Laurent Fabius (PS), président du Sivom, maître d'ouvrage de l'opération. L'atelier doit pouvoir traiter à terme quarante-quatre rames livrées par les ateliers GEC-Alsthom de La Rochelle.

Le début de l'année 1994 sera marqué par une accélération du projet avec les premiers essais des rames Alsthom sur la partie de réseau comprise sur le territoire de la commune du Petit-Quevilly et par l'achèvement du forage du tunnel sous le centre de la ville de Rouen, chantier qui a provoqué bien des embouteillages dans la cité et le mécontentement des riverains.

Les premiers mois de la nouvelle année doivent aussi permettre le lancement de l'extension du réseau sur 4 kilomètres vers le futur campus universitaire du Madrillet à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Mais 1994 sera surtout l'année de la finition des travaux d'urbanisme engagés le long du tracé du métrobus à Rouen, au Petit-Quevilly, au Grand-Quevilly et à Sotteville-lès-Rouen. A Rouen, le Métrobus (en réalité des rames de tramway du type de celles qui sont en service à Grenoble) sera en grande partie souterrain et exclu de la vie urbaine. Dans les trois autres communes, il va transformer la vie commerciale et sociale en traversant des zones à forte densité de population.

Une plate-forme de gazon

Deux communes de la rive gauche de la Seine saisissent l'occasion. Au Petit-Quevilly, le maire, François Zimeray (PS) a choisi de recouvrir la plate-forme du métrobus avec du gazon. A Sotteville-lès-Rouen, le maire, Pierre Bourguignon (PS), s'est attaché à structurer la place de l'Hôtel-de-Ville autour de la future station.

La commune de Grand-Quevilly reste pour l'instant plus prudente dans l'attente de l'achèvement d'une ZAC en centre-ville en gestation depuis cinq ans. Le maire de la ville, Tony Larue (PS), n'a jamais manifesté un grand enthousiasme pour le nouveau moyen de transport en commun, qui pourtant est initié par l'un de ses adjoints, Laurent Fabius.

de notre correspondant à Rouen
Etienne Banzet

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde L'ÉCONOMIE

ILE-DE-FRANCE

-NORMANDIE

EN ESSAIE METROBUS

LOISIRS

LA CITÉ DES ENFANTS

Dans un coin de l'immense vaisseau des sciences de La Villette, les moins de 12 ans mènent le jeu : celui de la découverte par l'amusement et l'expérimentation

IL y a au moins, en Ile-de-France, un chantier qui ne chôme pas : c'est celui de la cité des enfants, un département spécial situé au rez-de-chaussée de l'immense vaisseau de la cité des sciences, à La Villette. Casque de plastique sur la tête, des ouvriers hauts comme trois pommes – ils ont de 3 à 6 ans – s'activent autour d'un mini-édifice. Assis à l'écart, leurs parents n'ont que le droit de regarder ; interdiction de pénétrer sur le chantier pour prêter main forte à leur progéniture.

Deux gamins font évoluer une grue d'opérette et ses chargements, deux autres brouettent des briques. Perchés sur les échafaudages, d'autres encore élèvent les murs ou posent la toiture. Les matériaux sont en plastique, en caoutchouc ou en bois léger. Un moniteur veille, mais intervient fort peu. Car dans cette société en miniature les caractères se révèlent et se complètent spontanément. Il y a les bâtisseurs et, parmi eux, les contremaîtres et les exécutants. Mais aussi les démolisseurs-nés qui jettent à bas ce que l'équipe précédente a élevé. Le chantier s'auto-entretient à la satisfaction générale.

Des attractions de ce genre, on en compte 250 sur les 3 800 mètres carrés de la cité des enfants. Toutes ont été minutieusement mises au point, puis testées par une équipe où se mêlent pédagogues, architectes, psychologues, désigners, etc. Avec les animateurs, les hôtesses et les techniciens d'entretien, ils forment une équipe d'une quarantaine de personnes.

Un succès inattendu

Leur imagination a fait merveille. Il faut voir les enfants, plaqués contre une sorte d'appareil de radiographie, découvrant sur écran leurs organes internes en fonctionnement. A proximité, une gamine pédale sur un vélo fixé au sol et peut distinguer à côté d'elle, à travers une vitre, un squelette faisant les mêmes mouvements. Non loin de là, les enfants pénètrent par un tunnel de plastique sous une fourmilière où de vrais insectes s'activent derrière des parois transparentes. D'autres vont s'esbaudir sous une vaste tente fleurie où de vraies chrysalides donnent naissance à des papillons qui volètent partout.

Les machines non plus ne manquent pas. Comme cette mini-chaîne de fabrication qui, sur commande des gamins, confectionne à l'instant, et sous leurs yeux, un badge à leur nom. Et il y a toujours affluence devant l'écran qui diffuse un film didactique intitulé « Faire un enfant ». Aucun parent ne s'est encore offusqué de cette leçon de choses qui, souvent, provoque de petits débats familiaux.

En une heure et demie de jeux et de manipulations, les enfants apprennent beaucoup. Les tests montrent que les découvertes faites à la cité sont encore dans les mémoires six mois plus tard.

La cité des enfants ne s'est pas faite en un jour. Dès son ouverture, en 1986, la cité des sciences avait réservé quelques centaines de mètres carrés aux petits de moins de douze ans : l'Inventorium. Une copie des attractions didactiques très en faveur dans les pays anglo-saxons. Succès inattendu : en quelques années, un million de visiteurs avaient fait le déplacement.

Des délégations étrangères

Les responsables ont alors décidé de doubler l'espace et de le séparer en deux sections. L'une ouverte aux tout-petits de 3 à 6 ans ; l'autre destinée aux 6-12 ans. Mais avec le même objectif : faire découvrir par le jeu et l'expérimentation personnelle les réalités de ce monde. Qu'ils soient en groupe ou seuls, les jeunes visiteurs doivent toujours être accompagnés, par leur maître ou par leurs parents. Pour les 6-12 ans, les attractions ont été groupées en cinq thèmes d'exploration : le monde vivant, les machines, le corps, les techniques de communication.

Baptisé la cité des enfants, le nouvel ensemble, qui a nécessité un investissement de 50 millions de francs, a été ouvert en 1992. On y a déjà enregistré 450 000 entrées. Lors des vacances de la Toussaint, dès midi, toutes les séances étaient complètes et l'on refusait du monde. Déjà l'adjonction, à la section des tout-petits, de 150 m² supplémentaires est programmée.

La fréquentation intensive des attractions impose une maintenance sans faille. Dix techniciens y sont affectés, dont trois sont en permanence « sur le terrain » prêts à intervenir sans délai. Grâce à leur présence le taux de fonctionnement des appareils est de 97 %, ce qui est un record dans ce type d'installation. Le coût n'est pas mince : plusieurs millions de francs par an. Il est compensé par les revenus substantiels procurés par les entrées. Financièrement, la cité des enfants est en équilibre.

C'est en tout cas une expérience originale. On ne lui connaît d'équivalents qu'aux Etats-Unis, à Londres et à Barcelone. Une « cité » similaire est en cours de création à Halifax, en Grande-Bretagne. Son initiateur a fait ses classes à La Villette. Certaines attractions, comme le mini-chantier de construction (baptisé « La maison inachevée »), ont déjà été vendues à une chaîne de grands magasins français et à la ville de Moscou. Les délégations étrangères défilent à la cité des enfants. En tête marchent les Japonais, l'œil rivé à leurs appareils photos. Nul doute que le petit paradis enfantin de la cité des sciences ne fasse avant longtemps bien des heureux à travers le monde.

Marc Ambroise-Rendu

▶ La cité des enfants est ouverte aux enfants de 3 à 12 ans, du mardi au dimanche inclus. Séances limitées à 1 heure 30. Elle reçoit exclusivement des groupes les mardi, jeudi et vendredi (écrire pour retenir). Prix d'entrée : 20 F par personne, tarif pour les groupes. Renseignements : sur Minitel 36-15 Villette, mot clef ENF ; par courrier à la Cité des sciences, 75930, Paris Cedex 19.

VAL-DE-MARNE

UNE UNIVERSITÉ DANS L'ANCIEN MOULIN

A Saint-Maurice, un bâtiment datant du XIIe siècle va accueillir un centre d'apprentissage

LA plus petite commune limitrophe de Paris, Saint-Maurice (Val-de-Marne), 11 000 habitants sur 143 hectares, va devenir une ville universitaire. Un centre universitaire de formation par l'apprentissage (CFA) va en effet être installé dans le moulin de la Chaussée, dernier moulin à eau d'Ile-de-France.

Désaffecté depuis 1972, il a été acheté en juillet par le conseil régional d'Ile-de-France à l'initiative du maire, Christian Cambon (UDF-PR), par ailleurs vice-président du conseil régional, chargé de la formation professionnelle et du développement économique régional et international. La région, qui procédera à sa réhabilitation, y implantera en partenariat avec l'université Paris-XII-Créteil un CFA, qui sera en fait une extension de Sup 2000, existant depuis 1991 au sein de cette université. Il recevra une partie des étudiants bacheliers qui suivent les formations en alternance.

Un monument historique

Bâtie au douzième siècle, le moulin de la Chaussée avait été l'objet d'un nombre impressionnant de reconstructions et d'agrandissements. En 1802, lors d'une enquête menée à la demande du général Bonaparte sur les grands moulins approvisionnant Paris, il produisait 120 quintaux par jour. Le 1er avril 1972, il a cessé d'être un *« moulin faisant de blé farine »*. Il était alors le dernier moulin artisanal d'Ile-de-France encore en fonction. Dix ans plus tard, presque jour pour jour, le 19 avril 1982, le ministère de la culture l'inscrivait à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques *« avec sa roue et son mécanisme »*.

Un but de promenade

Le conseil régional apporte 24 millions de francs pour l'acquisition et les travaux, l'université se chargeant des dépenses d'équipement. Les travaux, qui commenceront au printemps prochain, devraient être terminés pour le mois de mai 1995, et, à la rentrée suivante, le nouvel établissement accueillera ses premiers étudiants-apprentis. Ils seront, à terme, trois cent cinquante. Sur les 1 500 mètres carrés de locaux, il est prévu la réalisation de salles de cours, de micro-informatique, de documentation et de matériel multimédia, ainsi que des laboratoires de langues.

Après l'ouverture du moulin de la Chaussée, les filières technologiques du CFA seront maintenues à Créteil afin de disposer des gros matériels de l'éducation nationale. Ce sont les filières tertiaires de ce même CFA de « vente, management, gestion » (DUT en techniques de commercialisation, transports et logistique, licence en management commercial, maîtrise d'informatique appliquée à la gestion et maîtrise des sciences de gestion) dont les équipes pédagogiques et les équipements sont communs, qui émigreront à Saint-Maurice.

Situé en bordure de l'A 3 dans la boucle formée par la bretelle de sortie de l'autoroute, le moulin se trouve isolé du reste de la ville. Cette situation ne va pas durer : une dalle recouverte de jardins assurera une liaison entre le moulin et la maison natale de Delacroix, qui abrite la bibliothèque municipale. Ces deux bâtiments constitueront d'ailleurs les deux éléments-phares de la ZAC Delacroix, qui comprendra 12 000 mètres carrés de bureaux et un parking de 400 places. Le désenclavement du moulin permettra d'en faire un but de promenade. Sa roue et son mécanisme seront restaurés grâce à une subvention de la Caisse des monuments historiques. Ils seront visibles de l'extérieur à partir des chevauchements et des passerelles qui permettront l'accès des visiteurs. Le bras de Gravelle (le bras de Marne alimentant le moulin en eau), qui a déjà fait l'objet d'un curage, sera remis en état avec des aménagements paysagers.

Francis Gouge

DÉCALAGE HORAIRE

Écologie canadienne

Rockland, bourgade paisible de 7 500 habitants au bord de la rivière des Outaouais en Ontario, la plus peuplée des provinces canadiennes, située à l'ouest du Québec, respire après s'être sérieusement inquiétée l'année dernière. La société chargée de l'enfouissement des ordures ménagères avait profité de la renégociation de son contrat pour doubler ses tarifs. Le coup était dur pour une commune qui produisait par ailleurs près de 20 % de déchets par habitant de plus que la moyenne du Canada.

Nouvelles habitudes

Pour éviter d'avoir recours à des hausses d'impôt trop lourdes, le conseil municipal avait pris un arrêté interdisant à toute personne habitant une résidence avec jardin de jeter à la poubelle ses déchets organiques. En contrepartie, la ville distribuait gratuitement (campagne d'information à l'appui) 2 500 « composteurs », destinés à recueillir ces déchets pour en faire du compost à domicile.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. La production de déchets à Rockland a baissé de 14 % dès le mois d'août, puis de 18 % en septembre. La ville a calculé qu'en réduisant, comme elle l'a fait, de 50 tonnes sa quantité d'ordures par mois, elle économisera en douze mois près de 60 000 dollars canadiens, ce qui lui permettra d'amortir le coût des « composteurs » dès la première année.

Selon un sondage réalisé à la demande de la ville auprès de 700 personnes, les habitants de Rockland semblent avoir pris de nouvelles habitudes. Ils gardent désormais chez eux les déchets végétaux (épluchures de fruits et légumes, restes de frites, et même le carton). Ils étendent leur compost dans les jardins, ou s'en servent pour fertiliser leurs plantes d'intérieur. Ils sont 73 % parmi les résidents interrogés à utiliser leur composteur. Et 50 % d'entre eux affirment qu'ils n'auraient jamais acheté un tel appareil si on ne leur avait pas donné. La ville envisage aujourd'hui d'étendre le système aux immeubles, ce qui nécessitera sans doute une prise en charge collective du compost par le biais de regroupements de locataires ou de copropriétaires, ainsi qu'aux commerces jusqu'ici exemptés. Le dispositif sera complété par la distribution de boîtes bleues destinées au recyclage du verre, du papier et du plastique, un mode de récupération déjà en vigueur dans de nombreuses villes du Canada.

Correspondance à Ottawa
de **Jacques Monin**

HISTOIRE

Paris retrouve sa mémoire

C'était le temps où le vêtement, l'uniforme et par-dessus tout le couvre-chef signaient l'appartenance à une corporation ou à une classe sociale. La plupart vivaient chichement, travaillant dur, sans sécurité sociale ni congés payés. On guillotinait boulevard Arago et, dans la rue, piétons, cyclistes, voitures à chevaux, automobiles, bus et tramways se côtoyaient dans le désordre. Bref, c'était le Paris aux cent villages chaleureux de l'entre-deux guerres. De ces vingt ans-là (1919-1939), plus de six cents vieux Parisiens, à l'appel de la mairie, ont porté témoignage. Leurs souvenirs écrits et oraux ont été recueillis par Cathia David et mis en images par Thomas Sertillanges, qui exposent le résultat de leur travail rue de Rivoli, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Intitulée « La mémoire de Paris 1919-1939 », l'exposition s'articule autour d'une rue centrale flanquée de placettes où de grandes photos d'époque et des objets familiers évoquent l'existence domestique, la vie scolaire, le labeur, les transports, l'hôpital, les sports, les spectacles (1). Ce sont exclusivement les récits des témoins, rappelés par de courtes citations, qui ont guidé les concepteurs de l'exposition. Aussi cette tranche de vie parisienne se situe-t-elle en marge de l'histoire officielle : la crise économique de 1930, le Front populaire, la montée du fascisme qu'il a fallu rappeler par des « une » de quotidiens. Comme si la mémoire des anciens avait effacé les aventures de l'actualité pour ne retenir que les joies et les peines de l'existence quotidiennes. Et du coup on distingue mieux ce qui a vraiment changé en un demi-siècle.

Si les encombrements de la circulation, l'austérité des écoles et les frivolités de la vie parisienne demeurent, quelle révolution dans le confort des logements, l'anonymat du vêtement et surtout les soins hospitaliers. Les Parisiens de cette époque écraseront discrètement une larme de nostalgie et les jeunes s'esbaudiront devant les images dont certaines évoquent celles du tiers monde d'aujourd'hui. L'exposition durera jusqu'au 30 avril 1994 puis tous les témoignages seront archivés à la Bibliothèque historique de Paris, à la disposition des chercheurs. Mais chacun pourra garder au moins un reflet de ces évocations grâce à un fidèle catalogue.

M. A.-R.

▶ « La mémoire de Paris 1919-1939 », 29, rue de Rivoli. Tous les jours sauf dimanche et fêtes, de 9 h. 30 à 18 heures. Entrée gratuite. Catalogue de 160 p., 50 F.

VAL-DE-MARNE

Protection des piétons

Dans le Val-de-Marne, trente-huit piétons de plus de soixante-cinq ans ont été tués et cinq cent-deux blessés de 1988 à 1992. Cette dernière année, sur vingt-six piétons tués, dix avaient plus de soixante-cinq ans (38 %) et cent-onze ont été blessés (16 %). Face à la brutalité des statistiques et à leur évolution inquiétante, le préfet Jean-Claude Le Taillandier de Gabory a décidé une campagne de sensibilisation à destination des piétons âgés et des automobilistes baptisée : *« Protégez son passage »*. Des inspecteurs de la sécurité routière animeront des réunions dans les clubs du troisième âge des vingt-deux communes qui se sont associées à cette opération. Pour les automobilistes, une campagne d'affichage sera organisée dans les villes partenaires sur les panneaux municipaux.

MUSIQUE

Clavecins à Villarceaux

« Je n'ai jamais rencontré des conditions de travail aussi favorables » : l'appréciation est du maître claveciniste Davitt Moroney à la fin du stage qu'il a dirigé dans le château de Villarceaux du 1er au 7 décembre. Acquise, restaurée et aménagée par le conseil régional d'Ile-de-France, la noble demeure, qui date du dix-huitième siècle, abrite chaque année des « master-classes » au cours desquelles de jeunes instrumentistes viennent perfectionner leur art sous la direction d'un maître (*le Monde* daté 17-18 octobre). La région conforte ainsi son image culturelle et assure au festival des participations de qualité. Cet hiver, la « master-classe » animée par Davitt Moroney a réuni, autour des œuvres de Jean-Sébastien Bach, onze jeunes clavecinistes de neuf nationalités.

LOGEMENTS

Loyers à l'amiable

Composée par moitié de représentants des organisations de propriétaires et de locataires, une commission est chargée à la préfecture de Paris, 50, avenue Daumesnil, dans le douzième arrondissement, de régler à l'amiable les litiges relatifs aux augmentations de loyers. Ces différends surviennent lors du renouvellement des baux, de la mise en location de locaux vides et lorsque l'appartement n'est plus soumis à la loi de 1948. Ils entraînent trop souvent des procès. La commission s'efforce donc de les éviter. Au cours des douze derniers mois, elle a examiné 342 litiges dont 138, soit 40 %, se sont conclus par un accord amiable. Dans un certain nombre de cas (entre 13 % et 19 % selon les situations juridiques) la commission a obtenu que le bailleur réduise ses prétentions.

par la CDU de Steffen Heitmann

DÉBAT

CULTURE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

par René Rizzardo

LE débat sur l'aménagement du territoire peut être une occasion de redonner son sens à la culture comme élément de civilisation, de redonner un sens aux politiques culturelles mises en œuvre par les pouvoirs publics du point de vue des enjeux liés à l'avenir des territoires les plus fragiles.

Si, dans ce débat, les questions d'équilibre entre les territoires sont essentielles, elles ne peuvent faire l'impasse sur les communautés humaines concernées, leurs identités, leurs envies, leurs initiatives, leur créativité. Ce qui est en jeu, c'est leurs capacités à se mobiliser, mais aussi la qualité de leurs relations, des solidarités qu'elles entretiennent. Pour trop d'exclus, de communautés en désarroi, le décalage grandissant entre ceux qui décident et ceux qui exécutent dans l'entreprise, dans la commune ou dans le quartier, est un blocage redoutable.

La cohésion sociale renvoie à deux questions, majeures pour l'avenir de nos territoires. Par quel mode d'intégration nos concitoyens, les jeunes en particulier, vont-ils pouvoir jouer un rôle actif dans l'environnement qui est le leur à la ville ou à la campagne ? L'emploi et le travail sont la condition de cette intégration, mais il faudrait être beaucoup plus à l'écoute en amont, dès le collège, pour comprendre les changements intervenus dans la culture des jeunes. La culture est un facteur souvent décisif.

La seconde question concerne les leviers qui favorisent, à tous les âges et à tous les niveaux de la société, la créativité, l'imagination, l'adaptation et la participation à un projet. Les activités artistiques et culturelles jouent ici un rôle-clé, nombre d'expériences le prouvent, notamment dans le monde éducatif. L'éducation artistique contribue fortement à développer cette créativité et cet imaginaire nécessaires aux générations futures.

A l'heure où la société a besoin de réflexion vers une plus grande conscience de l'intérêt général, vers plus d'accueil, les facteurs culturels ne peuvent être négligés. Au-delà des structures, des volontés d'organisation, il y a l'initiative ou le repli, la résignation ou l'espoir, l'amertume ou la dignité de ceux sans qui la revalorisation des territoires en crise ne se fera pas.

Les politiques culturelles conduites par les pouvoirs publics sont parmi les leviers essentiels de cette revalorisation. Elles constituent un investissement considérable pour la vie quotidienne comme pour les grands mouvements qui marquent une civilisation. Les services culturels, les institutions, les initiatives multiples sont des facteurs d'attractivité des territoires, mais sont aussi indispensables au maintien des populations en milieu rural. L'Etat comme les villes et, dans une moindre mesure, les départements et les régions ont rendu possibles une vie artistique et des pratiques culturelles qui restent certes très dépendantes des acquis socio-économiques de nos concitoyens, de leur pratique de la télévision et de leurs lieux de vie.

Faire partager les passions artistiques

Aujourd'hui, le débat culture-aménagement du territoire devrait porter sur les finalités des activités culturelles, sur leur ancrage territorial, sur l'ouverture vers les autres et vers le monde. Comment créer l'envie de culture, faire partager les passions artistiques là où elles sont encore rares ou trop fugitives ?

Ce débat devrait intégrer quatre aspects majeurs :

– le premier concerne la mobilisation des ressources culturelles dans le cadre de partenariats et de mises en réseau. Ce terme de réseau n'est pas abstrait, il met en lumière les nécessaires complémentarités et les intérêts communs à un ensemble de structures et d'équipes travaillant dans un même espace ou autour de mêmes activités. Deux exemples illustrent cette idée : « Culture commune », qui met en réseau une trentaine de collectivités pour le renouveau du bassin houiller du Pas-de-Calais ; le réseau des musées des techniques et cultures comtoises en Franche-Comté, qui réunit : relance d'activités, connaissance de traditions et approche artistique ;

– le deuxième concerne la valorisation du patrimoine. Cet élément est important du point de vue de l'identité des territoires, du décloisonnement et du lien entre mémoire et avenir, entre culture, économie, tourisme. Il l'est aussi du point de vue de la « complicité » à organiser entre lieux patrimoniaux, diffusion artistique, art contemporain, le décloisonnement des activités et des lieux entraînant bien souvent la découverte et l'adhésion de publics différents ;

– le troisième, c'est l'alliance entre l'audiovisuel en région, la diffusion culturelle, la connaissance des territoires, de leur histoire, de leurs réalités présentes. Un enjeu qui pourrait concerner des contrats entre les stations régionales de France 3 – plus autonomes dans leurs moyens et plus intégrées dans la vie régionale – et les collectivités. On peut rêver de réseaux audiovisuels en région, acteurs de dynamiques locales alliant identité et ouverture et qui soient l'écho des initiatives de renouveau des territoires ;

– le quatrième enfin, c'est une attention particulière à porter aux financements et aux initiatives dans les territoires fragiles, certains quartiers urbains et espaces ruraux, visant à conjuguer la reconnaissance des cultures qui s'y expriment et l'engagement des professionnels.

Ces quatre éléments peuvent inspirer des pistes de travail pour que la culture et le développement culturel concourent à l'affirmation d'espaces de projet dans lesquels acteurs artistiques et culturels apportent leurs spécificités, leur vision des enjeux, leurs pratiques de solidarité et de décloisonnement. Dans ce contexte, les services de l'Etat en région – les directions régionales des affaires culturelles, notamment –, et les collectivités, chacun à leur niveau, sont complémentaires et doivent être plus nettement partenaires pour la mise en œuvre de ces orientations. Les responsabilités respectives de l'Etat, des régions, des départements et des communes pourraient être enfin utilement clarifiées à l'occasion de ce débat.

▶ **René Rizzardo est directeur de l'Observatoire des politiques culturelles et enseignant à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble.**

LIVRES

LES CIMETIÈRES ARTISTIQUES DE PARIS
de Josette Jacquin-Philippe.
Librairie Léonce Laget,
220 p., 350 F.

Lieux du souvenir, espaces verts, objets de tourisme, les vingt cimetières où reposent les Parisiens (dont six en banlieue) abritent aussi un formidable patrimoine architectural dont l'étendue, la richesse et la diversité donnent le vertige. Mme Jacquin-Philippe, qui habite à côté du Père-Lachaise, s'est prise de passion pour eux. Elle invite les Parisiens et les provinciaux à en découvrir les trésors.

Ecrivain délicat et non dénué d'humour, illustrateur et photographe de talent, elle parvient, malgré la morosité apparente de son sujet, à en rendre l'exploration parfaitement vivante.

Reflet de la capitale, l'art funéraire de ses nécropoles offre un échantillonnage étourdissant de tous les édifices imaginables : le temple, la pyramide, le faux dolmen, la chapelle, la chambre, le château fort, le phare, la baignoire et même la tente militaire en zinc. Du néolithique à l'art abstrait, la plupart des styles inventés depuis les débuts de l'humanité sont représentés.

Hélas, quel que soit le matériau employé, ces mini-monuments sont aussi mortels que ceux qu'ils abritent. Le temps a toujours le dernier mot. Aussi l'entretien et la restauration des tombes sont aujourd'hui la préoccupation des services municipaux et de plusieurs associations. L'auteur réussit à expliquer tout cela avec précision et alacrité. Nul doute que, grâce à son plaisant plaidoyer, elle n'enrôle dans sa croisade pour « la beauté funèbre » de nouveaux combattants.

M. A.-R.

COURRIER

La dalle de Seine Rive Gauche

Dans *le Monde* daté des 31 octobre et 1er novembre, à l'occasion d'un point sur l'urbanisme sur dalles, vous vous inquiétez pour l'avenir du grand projet chiraquien de Seine-Rive gauche. Ce projet, en effet, comporte nombre de défauts que les dalles existantes ont évité.

Les dalles de béton sont ordinairement réservées à la circulation des piétons. Or la dalle de Seine Rive Gauche comporterait une avenue de grande circulation (deux fois trois voies) pour voitures et camions (y compris ceux de 40 tonnes !).

Les dalles n'accueillent d'ordinaire que quelques pelouses ou quelques buissons car une épaisseur de terre trop importante entrainerait une charge excessive. Or la dalle de Seine-Rive gauche compterait un millier d'arbres de haute tige nécessitant trois mètres de terre.

Les dalles existantes ne supportent guère de constructions, sauf celle des Olympiades où une école maternelle de six classes et une crèche de soixante berceaux ont été contruites. La dalle de Seine-Rive gauche prétend supporter des immeubles de bureaux de six à huit étages.

Aucune dalle parisienne ne dépasse les dimensions de la dalle Montparnasse : 7 hectares (celle des Olympiades est à peu près équivalente). Celle de Seine-Rive gauche couvrirait 35 hectares, cinq fois plus.

Arrivé à ce stade, chacun se pose la question : « *Que faire de ce béton inhospitalier, coûteux et ingérable ?* » Pour Seine-Rive gauche, la réponse vient d'emblée : ne pas le construire.

LOUIS MOULINET
ancien conseiller de Paris.

LE BLUES DES ORCHESTRES RÉGIONAUX

Inventées dans les années 60, ces formations ont permis d'irriguer la France de musique. Mais, face à la crise, elles doivent revoir leurs programmes et réduire leurs moyens.

AUJOURD'HUI, la France musicale vit sur l'architecture mise en place à la fin des années 60 par Marcel Landowski, qui rénova à la fois l'enseignement et la diffusion de la musique. Vingt-cinq ans après cette réforme, qui comprenait notamment la création de grands orchestres, ces derniers concentrent, à leur manière, quelques-uns des problèmes de fond qui sont posés par le débat sur l'aménagement du territoire : la relation des métropoles avec leur région, l'éparpillement des compétences et le désengagement de l'Etat.

Marcel Landowski, qui imite à merveille – tics et voix, impatience et passion – son ministre de naguère, avait reçu d'André Malraux une mission sur l'enseignement. *« D'accord,* lui expliqua-t-il alors, *mais je ne veux pas fabriquer de chômeurs. Pas d'enseignement sans une politique de diffusion. »* Il n'y avait alors en province que deux orchestres : celui de Strasbourg, ville de vieille tradition musicale comme ses voisines allemandes, et celui de Nice, où il fallait bien distraire les étrangers en villégiature. Malraux, qui vibrait pour les grands projets, fut facile à convaincre.

L'organisation de la diffusion que conçoit alors Marcel Landowski est en totale harmonie avec les principes qui régissent la politique d'aménagement du territoire de l'époque : dans les métropoles d'équilibre, un orchestre de 100 à 120 musiciens avec une triple mission symphonique, lyrique et d'animation ; dans les villes de 150 000 à 250 000 habitants, un orchestre de 60 musiciens environ, ayant les mêmes missions, mais un répertoire adapté à leur taille ; dans les villes de 100 000 habitants, une formation de 18 à 25 musiciens. Le plan prévoyait enfin de faire partager l'investissement, par tiers égaux, entre l'Etat, la région et la ville-siège. *« Je demandais à l'orchestre,* explique Marcel Landowski, *à la fois d'être présent dans la ville-siège et d'apporter la musique vivante dans sa région. »* L'orchestre pouvait éclater en formations réduites, et chaque musicien avait vocation à être animateur. *« Un musicien dans la cité »*, précisait le plan.

Prévu pour être réalisé en dix ans, le plan Landowski est loin d'être arrivé à son terme vingt-cinq ans plus tard. Il est vrai que beaucoup d'événements en ont gêné le déroulement : les chocs pétroliers, la décentralisation, qui a multiplié les niveaux de compétence, et maintenant la crise économique, qui finit par faire douter de la légitimité de certains investissements. *« Rien n'a été cassé, on a continué »*, se réjouit Marcel Landowski.

Certes, le paysage musical français a bien changé, comme l'indique l'hommage de René Koering. Ce compositeur, directeur général de l'Orchestre philharmonique de Montpellier, créateur et directeur artistique du Festival de Radio-France et de Montpellier, ancien directeur de Radio-France, estime que *« sans Marcel Landowski, il n'y aurait plus de musique en France aujourd'hui »*. Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, les Pays de Loire, la Lorraine, l'Ile-de-France – qui devait exister en dehors de Paris – ont désormais leur orchestre symphonique. Parallèlement, des formations moyennes ou petites animent l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Bretagne, la Picardie, Poitou-Charentes, Mulhouse, Nancy, Grenoble et la Savoie, Bayonne, Cannes.

Mais, décentralisation oblige, l'ordonnance équilibrée du ménage à trois (Etat, région et ville-siège) ne s'est imposée à peu près nulle part : on ne la trouve, pour les grands orchestres, qu'en Lorraine. Ailleurs, le fardeau repose la plupart du temps sur la ville-siège et, dans deux cas seulement (Ile-de-France et Lille), sur la région.



Le souci d'irriguer en profondeur la région, si présent dans les intentions de Marcel Landowski, se retrouve évidemment dans les orchestres dont la vie dépend le plus du conseil régional. *« Nous allons jusque dans des petites communes et, en grande formation, nous n'hésitons pas à jouer dans des gymnases »*, explique l'administrateur de l'Orchestre de Lorraine, Pascal Schwan, balayant l'objection fréquente selon laquelle il n'y a pas assez de lieux dans les départements pour accueillir un orchestre symphonique.

> Le partage équitable des charges entre l'Etat, la région et la ville ne s'est imposé à peu près nulle part. Le plus souvent, c'est la ville-siège de l'orchestre qui supporte l'essentiel du fardeau.

A Lille, Jean-Claude Casadessus a poussé l'aventure encore plus loin. Arrivé dans le Nord en 1975 pour bâtir un orchestre, il assure aujourd'hui : *« Je me suis fait piéger affectivement. »* Et, de fait, il n'hésite pas à « vendre » la région autant que sa musique : va-t-il jouer à Londres ou à Bruxelles (en voisin), il amène avec lui des industriels. Il n'oublie pourtant pas l'essentiel : *« Mon ambition est de porter la musique partout où elle peut être reçue,* explique-t-il. *On a joué dans des communes de 600 habitants. La venue de l'orchestre est ressentie comme un hommage à la dignité des gens. »* Mais l'Orchestre de Lille va aussi au-devant des enfants et des entreprises, joue dans les hôpitaux, a approché la prison ; il attire les jeunes par un cycle « Musique et cinéma » avec des films où la musique joue un grand rôle.

L'Orchestre des pays de Loire s'est, lui, partagé en deux « phalanges » établies l'une à Nantes et l'autre à Angers. Les deux phalanges jouent en formation symphonique, mais l'orchestre multiplie les concerts de musique de chambre ; il a créé récemment en son sein un ensemble de cuivres, un quintette à vent et un ensemble de cordes pour répondre aux besoins des petites communes. Certaines formations moyennes sont elles aussi sensibles à leur vocation régionale : le Sinfonietta de Picardie sillonne la Somme, l'Aisne et l'Oise (bien que ce dernier département ne participe pas à son financement) ; l'Orchestre Poitou-Charentes a pris le parti d'être composé aux trois quarts de musiciens régionaux très impliqués dans l'enseignement.

Pour les autres grands orchestres, qui aiment trouver dans des tournées à l'étranger la confirmation de leur qualité, les déplacements en région se concentrent généralement dans les villes les plus importantes : ainsi des quelque vingt concerts annuels que donne en Midi-Pyrénées l'Orchestre du Capitole. Celui de Strasbourg se produit quelquefois dans le Bas-Rhin – contrepartie de la petite subvention du conseil général – mais il ne va pas dans le Haut-Rhin, qui dispose à Mulhouse de son propre orchestre. L'Orchestre de Montpellier tourne assez peu dans sa région. *« Le déplacement d'un orchestre est une chose sacrée »*, assure René Koering, qui peut évidemment mettre en parallèle les 27 millions de francs de subvention de l'agglomération montpelliéraine et les 5 millions du conseil régional. *« Cette région,* note le directeur régional des affaires culturelles, Jean-Claude Groussard, *n'a pas de tradition musicale. Le préalable est donc le maillage du territoire par des structures culturelles capables de labourer en profondeur et de préparer le terrain. »* Ce travail est en cours, notamment dans les écoles de musique.

La grande diversité des situations est une aubaine pour l'Etat, qui peut se défausser en invoquant la décentralisation, la multitude des partenaires en jeu et la liberté des collectivités locales de s'engager plus que l'Etat, si elles le souhaitent : *« La clé de répartition, c'est terminé,* dit-on sans ambages à la direction de la musique du ministère de la culture. *On ne souhaite plus être le fer de lance de l'action publique en la matière. On sera les accompagnateurs de la volonté ou de la non-volonté des collectivités locales. »*

La décentralisation a bon dos. Elle permet de masquer la misère des finances publiques. Cette année, le collectif budgétaire a revu de 5 % à la baisse les participations de l'Etat. Ce pourrait n'être qu'un commencement. *« C'est peut-être le moment de réfléchir et de remettre les budgets des orchestres sur leurs pieds »*, dit-on à la direction de la musique. Les collectivités locales elles-mêmes commencent à réfléchir. Il n'est un secret pour personne que le maire de Montpellier, Georges Frêche, a demandé à René Koering de faire un effort. La présidente Verte du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais trouve qu'elle consacre décidément beaucoup d'argent à son paquebot musical.

Dans les orchestres, c'est un langage qu'on n'est pas loin de comprendre. Patrice Armengau, administrateur général de l'Orchestre de Lyon, évoque la perspective de *« faire aussi bien, sinon mieux, avec des moyens réduits »*. René Koering lui-même l'admet : *« Il y a des dépenses qui ne peuvent plus se justifier quand une société part à la dérive. Peut-on accepter encore les fastes du lyrique et du symphonique ? »* Le créateur qu'il est y voit un stimulant : *« La vie culturelle fonctionnera selon un autre mode. »* A la direction de la musique, si on ne va pas encore si loin, on fait observer que la plus grande partie du répertoire peut être jouée avec 85 musiciens.

Mais certains n'hésitent pas à prophétiser de grands changements : dans cent ans, assurent-ils, il n'y aura plus du tout d'orchestres symphoniques. Ce type de formation n'aurait été qu'une forme liée à la société industrielle et à sa production de masse. Déjà, les musiciens n'aspirent plus qu'à faire partie de petits ensembles, et les compositions pour grand orchestre sont de plus en plus rares.

Philippe Pujas

Colères toulousaines

Dominique Baudis (CDS) n'est pas content. Le maire de Toulouse se sent un peu seul pour porter le poids de l'Orchestre du Capitole.

Evidemment, Dominique Baudis aime beaucoup son orchestre qui, sous la baguette de Michel Plasson, a acquis une réputation enviée à travers le monde. Et il trouve normal de le soutenir. Non pas seulement parce qu'il porte une part du prestige de la ville mais aussi parce que Toulouse a une belle histoire musicale qu'il faut poursuivre. Chaque année, la ville apporte à l'orchestre près de 40 millions de francs : c'est dix fois ce qu'apporte la région, quatre fois et demie ce qu'attribue l'Etat.

« Répartir la charge »

« Je voudrais, dit Dominique Baudis, *saisir le débat sur l'aménagement du territoire pour poser le problème. Est-ce qu'on va casser les grands outils culturels qui ont été ceux de la décentralisation ? Si on veut les maintenir, on ne pourra le faire qu'à condition de répartir équitablement la charge. »*

Le maire de Toulouse se trouve confronté au problème classique de la ville-centre qui supporte l'essentiel du poids financier d'un équipement dont l'ensemble de l'agglomération, et, au-delà, nombre d'habitants de la région profitent. *« Les métropoles d'équilibre,* relève-t-il, *ont rempli la mission qu'on leur avait assignée, notamment dans le domaine culturel (Toulouse consacre 15 % de son budget à la culture). Mais leurs contribuables ne peuvent pas rester les seuls à payer. »* Et il est vrai que l'Orchestre du Capitole donne en moyenne, tous les ans, quarante concerts à Toulouse et vingt concerts en Midi-Pyrénées.

Mais ce n'est pas seulement aux collectivités locales voisines que Dominique Baudis demande leur participation. Selon lui, l'Etat devrait aussi faire plus pour soutenir les activités internationales de l'Orchestre du Capitole.

P. P.

Les villes en première ligne

Trois partenaires – l'Etat, la région, la ville-siège – devaient se partager par tiers la subvention de fonctionnement des orchestres. Celle-ci représente 80 à 90 % de leur budget ; les recettes se situent généralement entre 10 % et 20 %. Mais la belle ordonnance du plan Landowski n'a pas résisté à l'épreuve de la réalité.

Quatre régions seulement se sont vraiment mobilisées : le Nord-Pas-de-Calais (qui se retrouve seul aux côtés de l'Etat, et assure les deux tiers du déficit, soit 34 millions de francs), l'Ile-de-France, les Pays de la Loire et la Lorraine. Les autres interviennent modestement ou même pas du tout, comme l'Alsace. L'Etat lui-même a rechigné à suivre. En Lorraine, seul cas répondant exactement au schéma Landowski, il n'apporte que 6,5 millions quand la région en apporte 8,2 et la ville de Metz 8,4.

Dans la plupart des cas, le fardeau repose sur la ville-siège de l'orchestre : à Strasbourg, l'Etat donne 11 millions et la ville 26 millions ; l'Orchestre de Lyon reçoit 11 millions de l'Etat, 2 millions de la région et 33 millions de la ville, celui de Montpellier 9 millions de l'Etat, 5 de la région et 27 de l'agglomération montpelliéraine (ville et district) ; celui du Capitole respectivement 9 millions de l'Etat, 4 de la région et 38 millions de la ville de Toulouse. A Bordeaux, l'Etat et la région versent chacun 6 millions, et la ville 39 millions. Les départements de l'Hérault, du Bas-Rhin, du Rhône et de Haute-Garonne apportent une petite participation au financement du grand orchestre opérant dans leur chef-lieu. Le cas de l'Orchestre des Pays de la Loire est unique : il est pris en charge conjointement par l'Etat, la région, les villes de Nantes et d'Angers et les cinq départements de lerégion. Les collectivités locales sont unies dans un syndicat mixte et la charge financière est à peu près équitablement répartie ; l'Etat y trouve toutefois son compte, puisqu'il apporte un peu moins que la région (10 millions contre 11) et les villes de Nantes et Angers réunies (13 millions).

P. P.

AQUITAINE

La grande boucle de Bordeaux

Le dernier maillon de la rocade bordelaise, le pont d'Arcins, sur la Garonne, en amont de l'agglomération, vient d'être inauguré (*le Monde* du 9 décembre). La construction de cette boucle de 45 kilomètres avait commencé de l'autre côté de la ville en 1960, avec un pont suspendu sur la Garonne, le pont d'Aquitaine. Le tracé de cette rocade, du moins pour la partie située à l'ouest de la ville, avait été établi dès 1957. Le coût global de ce contournement, selon l'actualisation financière donnée par la direction de l'équipement, aura été de 3,5 milliards de francs.

Lors de la mise en service de cet ultime tronçon, de mauvaises conditions météo ont entraîné des embouteillages, notamment au nord du pont d'Aquitaine où les cinq voies des rocades rive gauche et rive droite rejoignent les deux voies de l'autoroute A 10. Au pied du pont d'Arcins, sur la rive gauche, se produit le même phénomène de goulot d'étranglement.

L'élargissement de l'A 10, comme de la portion de rocade conduisant aux autoroutes A62 et A63, doit être engagé pour que le contournement de Bordeaux soit satisfaisant.

BRETAGNE

Reconnaissance administrative du « pays » de Vilaine

La sous-préfecture de Redon est désormais habilitée à délivrer les cartes grises pour l'ensemble des automobilistes du « pays » de Vilaine. Une zone éclatée qui s'étend sur trois départements, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire-Atlantique, et sur deux régions administratives, la Bretagne et les Pays de la Loire. Cette première entorse à la sacro-sainte compétence territoriale des départements a nécessité un décret en conseil d'Etat en date du 24 mars 1993 paru le 19 novembre au Journal officiel.

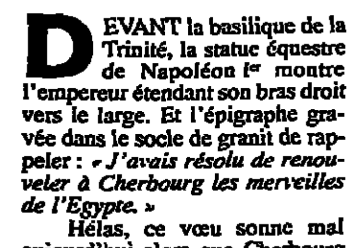
Jusqu'à maintenant, l'acquisition, la revente et l'immatriculation d'un véhicule acheté, par exemple, dans le Morbihan par un garagiste de Redon et revendu à un automobiliste de Loire-Atlantique pouvaient impliquer un parcours de 400 kilomètres avec des déplacements à Rennes, Vannes et Nantes alors que les transactions concernaient des communes limitrophes. Désormais, il existe un guichet unique pour les neuf cantons du pays de Vilaine. Les responsables administratifs et politiques espèrent obtenir prochainement d'autres simplifications administratives.

CENTRE

Une nouvelle rue piétonne à Orléans

Jean-Pierre Sueur (PS), maire d'Orléans, ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales, a inauguré, samedi 4 décembre, une nouvelle voie piétonne, rue de la République. Cette rue, qui est une des principales artères commerçantes de la ville, et qui relie la place-d'Arc à la place du Martroi, est désormais totalement réservée aux promeneurs, à l'exception d'un couloir pour les transports en commun.

Le réaménagement de cette artère, qui a coûté environ 12,5 millions de francs, a été confié à l'architecte Bernard Huet. Cette opération consacre le déplacement du centre commercial de la ville, naguère situé entre la rue Jeanne-d'Arc et les bords de la Loire, vers la nouvelle place d'Arc, plus au nord, aménagée sous la précédente municipalité, conduite par Jacques Douffiagues.





CHERBOURG

Porte d'entrée des voitures nippones

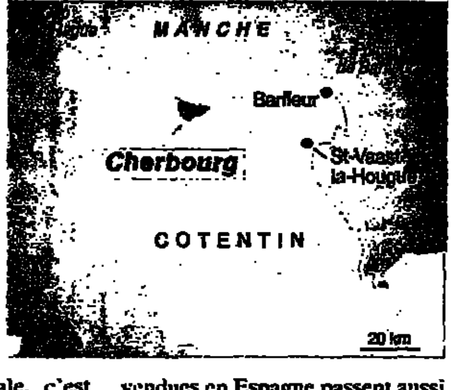
DEVANT la basilique de la Trinité, la statue équestre de Napoléon Ier montre l'empereur étendant son bras droit vers le large. Et l'épigraphe gravée dans le socle de granit de rappeler : *« J'avais résolu de renouveler à Cherbourg les merveilles de l'Egypte. »*

Hélas, ce vœu sonne mal aujourd'hui alors que Cherbourg accumule laideur, laisser-aller urbanistique et médiocrité architecturale. Quel choc pour le voyageur qui arrive le dimanche soir dans la froidure par le poussif et bruyant Turbotrain jaunâtre dans la gare en cul-de-sac. Les abords du bassin du commerce sont encombrés de voitures mal garées et de baraques, et le centre-ville, sauf le petit cœur piétonnier, n'invite pas davantage à la flânerie. L'immense zone portuaire est presque entièrement grillagée et l'arsenal militaire forme, bien évidemment, un ghetto dans la ville qui interdit l'accès d'une vaste partie de la rade. Le port de plaisance apporterait bien une touche souriante à cette grisaille ambiante, mais les constructions modernes qui l'entourent sont en définitive aussi étrangères à l'élégance que l'eau au feu...

On vous rétorquera, non sans motifs, que Cherbourg a été, est, et sera avant tout un port militaire. Regardez Brest ! Jamais elle ne prétendra singer Saint-Tropez ou Sète. Cherbourg ne cherche pas, d'ailleurs, à se comparer avec les joyaux de Barfleur ou Saint-Vaast-la-Hougue qui enjolivent, à son extrémité orientale, le Val de Saire, ce *« jardin au bord de la mer »* comme disent les guides touristiques.

De là à penser qu'une ancestrale et forte présence militaire voue nécessairement une cité au mauvais goût ou à l'absence de goût... Il serait intéressant de demander à François Léotard son avis puisque, avant de prendre en charge la défense (et ici, à cause de l'arsenal, le ministre est « chez » lui), il occupa le ministère de la culture.

Cherbourg et ses environs immédiats (du même acabit) ont des excuses majeures. Innombrables dans le nord Cotentin, les plaques, monuments et effigies rappellent ici un drame, là un acte de bravoure, un bombardement, une bataille, un exploit du printemps ou de l'été 1944. Les villes et les paysages, les œuvres et l'histoire des hommes, n'ont pas moins souffert des terribles combats que les hommes eux-mêmes. En cours de rénovation sur les hauteurs du Roule, le Musée de la Libération en portera témoignage. Les cérémonies du cinquantième anniversaire du débarquement font déjà, partout, l'objet d'intenses préparatifs. C'est l'occasion de regarder son passé sous un jour culturel, ce qui a donné au conservateur du musée municipal une idée : organiser en juin 1994, autour d'un thème commun, « Les années 40 », une exposition démultipliée dans quatre villes bas-normandes. Alençon sera le point fort du cinéma, le musée de Granville se spécialisera sur la mode, celui de Saint-Lô montrera les diverses formes d'architecture et les étapes de la reconstruction, tandis que Cherbourg se réservera la peinture.



La coopération régionale, c'est bien ; mais pour le député Yves Bonnet (UDF-PR), il faut voir plus loin. Cet ancien préfet de région, qui fut sous-préfet de Cherbourg de 1976 à 1978 et directeur de la surveillance du territoire (DST), cherche des diversifications économiques tous azimuts pour une ville dont il envisage, à l'évidence, de briguer la mairie en 1995. Son credo : *« Un député doit être un agent commercial de sa circonscription. Je veux faire fructifier mon carnet d'adresses. »*

Il va mettre en place une sorte de jumelage maritime avec le port russe de la Baltique, Kaliningrad, pour développer les trafics de cabotage. Profitant du bon volume de commandes des Constructions mécaniques de Normandie qui construisent des patrouilleurs pour plusieurs Etats du Golfe, il a créé un club franco-arabe qui sert de structure d'accueil, ouverte aux jeunes officiers (et futurs dirigeants) de ces pays. Quant à la Compagnie générale pour les matières nucléaires (COGEMA), l'un des poumons économiques de la région à travers le retraitement complet, à la Hague, des combustibles atomiques non seulement français et européens mais aussi japonais, elle a développé et diffusé depuis près de vingt ans un savoir-faire considérable que beaucoup songent aujourd'hui à valoriser dans tous les secteurs « haut de gamme » de l'environnement (1). *« La COGEMA devrait devenir une vitrine. J'ai l'idée d'une université internationale de l'environnement avec des partenaires allemands notamment. Et pourquoi ne pas essayer de créer un « Futuroscope de l'environnement ». Inscrivons-le dans le contrat de plan »*, lance Yves Bonnet dont la permanence fait face à la maison d'arrêt.

Ville frontière, comme il se doit pour un port, Cherbourg peut à juste titre s'enorgueillir d'être la porte d'entrée des voitures nippones en Europe. Ouvert en 1976, le centre d'importation de Toyota voit transiter 40 000 à 45 000 véhicules par an à destination de la France et de la Suisse. Depuis deux mois, les voitures construites en Grande-Bretagne et vendues en Espagne passent aussi par le port normand. *« Je me souviens des débuts »*, raconte le directeur, René Couraud, aujourd'hui à la tête de quatre-vingt-cinq salariés.

« Nous étions les premiers installés dans la zone industrielle de Tourlaville. C'était une prairie. » Avec fierté, il montre dans une vitrine les plaques dorées signées du grand patron de la firme vantant les performances et les qualités du centre de Cherbourg.

Le chiffre d'affaires de la seule activité « importation de pièces détachées et accessoires » est passé de 230 millions de francs en 1988 à 302 l'an dernier, mais la crise automobile mondiale a considérablement ralenti les activités au cours des derniers mois. N'empêche : Toyota a donné des idées à d'autres puisque Suzuki a aussi choisi Cherbourg. De 50 à 60 « navires-garages », japonais ou norvégiens, hauts comme des HLM de treize étages, font chaque année escale le long des quais en eau profonde pour déverser ce qu'à Billancourt ou à Sochaux on assimile aux marchandises du diable...

A côté du nucléaire (avec la COGEMA et EDF) et du secteur industriel militaire (Constructions navales), la ville et son port rêvent d'un troisième pôle d'activité, qui devrait être agroalimentaire

Gestionnaire du port, la chambre de commerce et d'industrie a habilement négocié, il y a deux ans, la réforme du statut des dockers. Toyota avait brandi la menace de préférer Anvers ou Zeebrugge si ses bateaux venaient à être bloqués. L'accord de Cherbourg fut jugé *« exemplaire »* par le gouvernement Bérégovoy. Sur quarante dockers, seize furent mensualisés dans des entreprises de manutention ou embauchés à la chambre. Sans utilité désormais, le bureau central de la main-d'œuvre (BCMO) a fermé et Jean Le Boucher, président du comité régional des pêches, y a installé ses locaux. Mais si Toyota reste un excellent client du port, c'est peu par rapport aux ferries des cinq compagnies trans-Manche qui font la navette avec l'Angleterre, l'Irlande et Bilbao. 80 % des 80 millions de chiffre d'affaires du port leur sont imputables comme une bonne partie des recettes de l'hypermarché Continent où les Anglais viennent refaire, à bon prix, leurs stocks de bière.

« 1993 aura encore été une année satisfaisante pour l'activité des ferries », constate Benoît Le Cacheux, président de l'établissement public. A l'aise sur le plan financier, la chambre s'est lancée, dans un lourd programme de modernisation et de réaménagement des terminaux dont l'essentiel sera la mise en service d'une nouvelle gare maritime à l'horizon de l'été prochain. Témoin grandiose de l'époque où les paquebots transatlantiques fréquentaient régulièrement Cherbourg, la monumentale gare maritime – édifiée en 1933 et épisodiquement utilisée quand le *Queen-Elizabeth* vient, entre deux croisières, s'amarrer au quai de France – a fait l'objet le 22 novembre d'un avis favorable de classement de la commission supérieure des Monuments historiques. Bravo ! On pourra désormais pousser plus avant les études pour la création sur le site d'un musée maritime où le *Redoutable*, plutôt que d'être démonté et oublié, portera bien haut et longtemps la réputation d'une brillante lignée de sous-marins.

La diversification constitue aussi l'antienne de la chambre de commerce. Les trafics maritimes d'explosifs, de matières nucléaires, en relation avec le centre de la Hague, de bois ou de rochers restent marginaux. *« Nous n'avons pas réussi à capter à notre profit des marchandises d'autres ports »*, regrette le président. *« On souffre d'un quasi-monopole autour de deux géants : la COGEMA et EDF pour le nucléaire et la direction des constructions navales pour le secteur industriel militaire. Il nous faut un troisième pôle qui devrait être agroalimentaire »* (2).

L'affaire n'est pas mal partie puisque Salmona, une entreprise des Landes, va ouvrir au début 1995 une usine de préparation de filets de truites de mer élevées dans la rade. Avec, à la clé, cent emplois et la possibilité, pourquoi pas, de damer le pion aux coûteuses importations de saumons et de fournir des débouchés à certains des quatre-vingt-huit étudiants de l'Institut national des sciences et techniques de la mer.

Primordiale, comme partout, la question de l'emploi reste pourtant moins dramatique que dans d'autres bassins de Haute ou de Basse-Normandie. *« On enregistre même un léger reflux du taux de chômage »*, note Bernard Cauvin (PS), président de la communauté urbaine, ancien salarié de l'arsenal. Ce qui ne l'empêche pas de nourrir des craintes pour le plan de charge des installations militaires puisque le programme de construction des sous-marins nucléaires, la spécialité de Cherbourg, a été sérieusement rogné à l'occasion du plan « Armées 2000 ».

A la tête de quelque 100 000 habitants, le président de la communauté n'est pas peu fier de la charte d'environnement conclue il y a deux ans avec l'Etat. Le sujet le motive, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau potable, du tri sélectif des ordures, de la valorisation des déchets de jardins, de l'usine d'incinération.

Pour l'année prochaine, un projet d'embellissement de la ville est sur les rails. Il n'est que temps car le quartier des bassins et surtout le quai de Caligny, qui devrait être un haut lieu de promenade, ont un besoin pressant de restructuration, et les 20 millions que dépensera en 1994-1995 la communauté ne seront pas de trop.

Arrivé de fraîche date, le sous-préfet Jean Le Naire potasse les moindres détails du contrat de ville qui va associer l'Etat non à Cherbourg mais à la communauté, donc aux six villes qui la composent. Voilà son premier « dossier chaud » sur lequel l'Etat investira pour sa part quelque 20 millions de francs. De là à aborder la question qui court sur toutes les lèvres et qui empoisonne la vie locale, c'est-à-dire la fusion des communes concernées dans un Grand Cherbourg, il n'y a qu'un petit pas. Mais outre les susceptibilités locales et le patriotisme municipal qui compliquent le jeu (si les villes fusionnent la communauté elle-même n'aura plus de raison d'être), l'affaire bute sur une brûlante question de sous. Le « Cherbourg nouveau » toucherait de l'Etat quelque 50 millions de francs de moins au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que la somme attribuée aujourd'hui à chacune des villes. Reçus récemment par le ministre délégué aux collectivités locales, Daniel Hoeffel, les élus se sont entendu dire que *« la loi ne prévoyait rien dans votre cas »*. Alors, une fois de plus, la solution la plus raisonnable, dans une Normandie où l'on n'a pas l'habitude de démarrer au quart de tour, est d'attendre.

Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, les avis, projets et sentiments du maire de Cherbourg, le socialiste Jean-Pierre Godefroy, doivent exister, mais ils resteront inconnus de nos lecteurs. Selon son secrétariat, le maire n'avait ni le loisir ni probablement l'envie de s'entretenir avec l'envoyé spécial du *Monde*. Il faut donc se contenter de méditer les propos du premier magistrat municipal, empruntés à une brochure de promotion touristique : *« Cherbourg et le Cotentin sont des pays de contrastes, des lieux d'échanges où la technologie du troisième millénaire voisine avec un art de vivre ancestral. Terres de landes et de plaines, bocages et falaises, buttes et chemins creux vous invitent à un dépaysement, qu'un palmier entrevu complétera. Au cœur de l'Europe, sur cette nouvelle frontière de notre communauté, notre presqu'île vous attend. »*

de notre envoyé spécial
François Grosrichard

(1) La COGEMA compte environ 3 000 agents auxquels il faut ajouter 2 500 salariés de sous-traitance et 2 000 personnes, qui, au titre des grands chantiers, travaillent surtout dans le génie civil. Son programme d'investissements est de 15 milliards de francs sur dix ans dont 4 en 1993.

(2) L'arsenal occupe quelque 5 300 personnes.

Poisson électronique

Le monde de la pêche, de Bastia à Boulogne-sur-Mer en passant par Concarneau, n'est pas flambard ces temps-ci, et, sur l'étrave des chalutiers, claque le pavillon de la morosité. Pourtant, à Cherbourg, il existe des pêcheurs heureux.

Ici, les professionnels se réjouissent d'être parvenus à une adéquation correcte entre le nombre de bateaux et celui des mareyeurs. *« L'équilibre est bon. Chacun trouve ce qu'il cherche, et les cours se maintiennent à un niveau convenable »*, constate Daniel Lefèvre, président du comité local des pêches. Treize chalutiers appartenant tous à des artisans, trois « cordiers » qui utilisent des lignes de fond et quelques petits canots forment la flottille. En face, une vingtaine de mareyeurs jeunes, dynamiques, modernes. On a fait le ménage, depuis cinq ans, dans la profession.

Les affaires marchent au point que la commande de deux nouveaux chalutiers de 24,90 mètres (à partir de 25 mètres, l'armateur se voit assujetti à des contrôles et à des réglementations contraignants) est annoncée pour les toutes prochaines semaines. L'un des navires qui alimentent la criée – le *Brisca* – débarque ses prises en Angleterre, non loin des lieux de pêche, le poisson étant acheminé ensuite à Cherbourg par des camions qui empruntent les car-ferries de la Manche. Symbole de l'Europe : il s'agit d'un bateau battant pavillon britannique dont le propriétaire est un Espagnol vivant en Belgique. Mais Cherbourg est aussi une « ville frontière » que fréquentent assidûment, en dépit des clochemerlesques conflits sur la délimitation des zones autour des îles Anglo-Normandes, les chalutiers et caseyeurs de Jersey et de Guernesey.

« Cette année, le prix moyen n'aura baissé que de 4,8 % alors que la chute est d'au moins 10 % en Bretagne », remarque Marc Delahay, directeur de la criée. L'Organisation nationale des coopératives de pêche a, pour sa part, décerné à Cherbourg la palme de la flotte la plus productive de France. Bons patrons. Bons bateaux. Bons comptes d'exploitation.

Belle halle à la criée aussi. Depuis octobre, tout fonctionne par ordinateur. Les mareyeurs viennent jeter un rapide coup d'œil à 5 heures du matin aux caisses de poissons alignées près du quai et montent au premier étage dans la salle des ventes aux tons rose et vert. Chacun dans leur box, ils tapotent sur un clavier et suivent, rivés sur leur écran, espèce par espèce, lot par lot, variété par variété, les enchères descendantes avant d'appuyer sur la touche qui bloquera la vente. Pas un bruit : fini le crieur juché sur les bacs qui, dans l'humidité du petit matin, micro à la main, débitait les cours à la vitesse d'une formule 1. L'apothéose technique est attendue dans quelques mois, lorsque les mareyeurs pourront acheter directement le poisson de leur bureau ou d'un quelconque magasin de marée.

Autre originalité : les pêcheurs cherbourgeois débarquent, comme ailleurs, des merlans, plies, cabillauds, lottes, seiches et autres encornets, mais se sont fait une spécialité avec les chiens de mer, ces petits squales appelés ici aiguillats, l'espèce-phare dont les Italiens sont particulièrement friands.

F. Gr.

